

Université de Montréal

Le prosélytisme dans le contexte de la laïcité et de la sécularisation au Québec

Par

Maïdée Michel

Institut d'études religieuses

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise en science des religions.

Août 2023

©Maïdée Michel 2023

---

Université de Montréal  
Institut d'études religieuses

Ce mémoire intitulé  
Le prosélytisme dans le contexte de la laïcité et de la sécularisation au Québec

Présenté par

Maidée Michel

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Patrice Brodeur

Président-rapporteur

Solange Lefebvre

Directrice de recherche

Anne Létourneau

Membre

## RÉSUMÉ

Depuis ces 20 dernières années, les sociétés occidentales connaissent des transformations profondes entre autres, à cause de l'immigration. Les croyances, religions et origines se diversifient. Cette multiplication de traditions religieuses et leur expression représentent souvent un véritable défi pour le vivre ensemble, plaçant la question de la religion dans l'espace public et notamment le prosélytisme et son encadrement au cœur des préoccupations. Certaines sociétés européennes dont la France, afin de garantir une certaine cohésion sociale, affirment la laïcité de l'État. C'est aussi le cas du Québec, alors qu'en juin 2019 a été adoptée la loi sur la laïcité de l'État. Cette dernière, entre autres, établit la neutralité, de même que la séparation entre État et la religion. Des personnes vont parfois au-delà de ces principes, en voyant en la laïcité un moyen de se débarrasser des traces d'expression de croyances religieuses dans l'espace public. Pour certains, ce serait même un outil permettant de limiter le prosélytisme de groupes religieux. S'appuyant sur quelques entretiens, le présent mémoire se penche sur l'expérience du prosélytisme tel qu'il est vécu par des croyants protestants évangéliques de Montréal. Le contexte québécois produit-il des résistances notables face à cette pratique religieuse protégée par les chartes ?

**Mots clés :** Prosélytisme, laïcité québécoise, sécularisation, liberté religieuse, religion, protestantisme évangélique.

## **ABSTRACT**

Over the past 20 years, Western societies have undergone profound transformations, among other things, due to immigration. These transformations are characterized by an increasing diversity and the impact of a multitude of traditions and religious beliefs. The proliferation of religious traditions and their expression often poses a real challenge, bringing the question of the place of religion in the public space and, consequently, making proselytism and its regulation at the heart of concerns. In certain European societies, considered modern and secularized, such as France, governments are inclined to ensure a certain social cohesion and assert secularism. This is also the case in Quebec, as in June 2019, the law of secularism was adopted. This law, among other things, attests to the neutrality and separation of the state and religion. However, sometimes, some individuals go beyond these principles, viewing secularism as a means to eliminate any traces of religious beliefs in the public space. For some, it could even be a tool to limit the proselytism of religious groups. Based on a few interviews, this research examines the experience of proselytism as lived by evangelical Protestant believers in Montreal. Does the Quebec context generate notable resistances to this religious practice protected by the law?

**Key words:** Proselytism, secularism, Quebec secularism, religious freedom, religion, evangelical Protestantism.

# TABLES DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	I
ABSTRACT.....	II
TABLES DES MATIÈRES.....	III
REMERCIEMENTS.....	V
INTRODUCTION.....	1
ÉMERGENCE DE MON INTÉRÊT POUR LE SUJET.....	5
APPROCHES DU MÉMOIRE.....	7
LIMITES DE LA RECHERCHE ET PERSPECTIVES.....	9
<b>1 CHAPITRE 1 : CADRE D'ANALYSE.....</b>	<b>11</b>
1.1 CLARIFICATION DES CONCEPTS CLÉS.....	11
1.1.1 <i>Le prosélytisme</i> .....	11
1.1.2 <i>La question du prosélytisme dans certaines sociétés occidentales</i> .....	13
1.1.3 <i>À propos de la laïcité</i> .....	17
1.1.4 <i>À propos de la liberté religieuse</i> .....	22
1.1.5 <i>À propos de la sécularisation</i> .....	24
1.2 LE QUÉBEC D'HIER À AUJOURD'HUI.....	29
1.3 CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	32
<b>2 CHAPITRE 2 : LES ENJEUX LIÉS AU PROSÉLYTISME.....</b>	<b>34</b>
2.1 PROSÉLYTISME OU ÉVANGÉLISATION? UN REGARD POSTCOLONIAL.....	35
2.2 LA PÉRIODE DE LA POST-RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LA REMISE EN QUESTION DE LA MORALE RELIGIEUSE AU QUÉBEC.....	40
2.3 LA RELIGION AU QUÉBEC, UNE SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE, PLURALISTE ET SÉCULARISÉE.....	43
2.4 LE PROSÉLYTISME ET LA QUESTION DE LA LAÏCITÉ AU QUÉBEC.....	48
2.5 LE PROSÉLYTISME DES TÉMOINS DE JÉHOVAH.....	52
2.6 CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	55
<b>3 CHAPITRE 3 LES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES ÉVANGÉLIQUES AU QUÉBEC.....</b>	<b>57</b>
3.1 LE PROTESTANTISME.....	57
3.2 LES ÉGLISES PROTESTANTES ÉVANGÉLIQUES AU QUÉBEC.....	59
3.3 LES ÉGLISES PROTESTANTES ÉVANGÉLIQUES AU QUÉBEC AUJOURD'HUI.....	65
3.4 CONCLUSION DU CHAPITRE 3.....	68
<b>4 CHAPITRE 4 : LE PROSÉLYTISME DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS.....</b>	<b>69</b>
4.1 LA PERCEPTION DU PROSÉLYTISME DANS LES ÉGLISES PROTESTANTES ÉVANGÉLIQUES.....	70
4.2 LES ACTIVITÉS PROSÉLYTES À MONTRÉAL.....	74
4.2.1 <i>Les activités de type évènementiel</i> .....	74
4.2.2 <i>Les activités régulières</i> .....	75
4.2.3 <i>Les activités liées à du prosélytisme subtil</i> .....	76
4.3 ET ILS PORTERONT DES FRUITS : LES RÉSULTATS DU PROSÉLYTISME ÉVANGÉLIQUE.....	78
4.3.1 <i>La peur d'être jugé ou d'être reconnu par des proches ou des connaissances</i> .....	82
4.3.2 <i>Le sentiment de déranger les autres</i> .....	83

4.3.3	<i>La perception que les Québécois ont du prosélytisme et de la religion</i> .....	84
4.4	CONCLUSION DU CHAPITRE 4.....	86
<b>5</b>	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE DU MÉMOIRE</b> .....	<b>88</b>
	<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>93</b>
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>106</b>
	ANNEXE A .....	107
	ANNEXE B.....	108

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout particulièrement ma directrice de recherche, madame Solange Lefebvre, pour son accompagnement empreint d'humanité, de sensibilité et de rigueur. J'adresse toute ma reconnaissance à ma famille, ma chère petite maman qui a su m'encourager durant ce long processus, mon frère et à ma sœur, mes complices de toujours et à mes amis proches : les boys, Ti Da, Nad. Un grand merci aussi à mes collègues et amis de l'Académie de Roberval qui sont si extraordinaires, dont les mots d'encouragement et la bienveillance m'ont beaucoup touchée. Je tiens aussi à remercier de façon particulière toutes les généreuses personnes qui ont répondu positivement aux demandes d'entrevues et ont parlé de leur expérience en faisant preuve d'une grande ouverture d'esprit et de beaucoup d'enthousiasme. Pour finir, merci du fond du cœur à mon meilleur ami, mon acolyte et compagnon d'infortune Ben. Ton âme généreuse est un cadeau qui m'est très précieux.

## DÉDICACES

*Pou ayiti peyi solèy ,  
pou ayiti peyi mèvèy,  
pou sak pati avan yo .  
Atisole!!!!*



## INTRODUCTION

Depuis les révolutions françaises et américaines, les droits de la personne ont considérablement progressé dans plusieurs pays. La liberté religieuse et d'expression est fortement promue au sein de la grande majorité des sociétés dites modernes et occidentales. Toutefois, le prosélytisme soulève de vives discussions, génère une certaine controverse et rend de plus en plus flous les limites, et les droits que garantit la liberté d'expression et de religion dans les sociétés en question. Défini comme étant un ardent désir, un zèle visant à recruter des adeptes, le prosélytisme est l'action de partager sa pensée, ses croyances et ses convictions dans le but précis de convaincre l'autre. Il vise en dernier lieu la conversion à une confession religieuse<sup>1</sup>. En d'autres termes, il a pour objectif de recruter de nouveaux adeptes, de convertir une personne à une nouvelle foi, de trouver des disciples<sup>2</sup>.

Bien qu'à l'origine, cette pratique n'ait pas nécessairement une connotation péjorative, de plus en plus, vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, s'y ajoute une certaine nuance dépréciative. Aujourd'hui, selon la juriste française Fortier, un peu partout dans les sociétés occidentales, notamment celle française, ce terme fait souvent référence à tout un ensemble de mots à connotation stigmatisante et péjorative, entre autres, à la manipulation, l'endoctrinement, etc.<sup>3</sup>. en dehors de cette

---

<sup>1</sup>Greiner, Philippe. 2008. "Genèse de la laïcité et prohibition du prosélytisme." *Transversalités* 108, no.4. Consulté le 5 septembre 2021. <https://doi.org/10.3917/trans.108.0021>

<sup>2</sup>Major, Brenda. 2012. "Religious Proselytism in Global Perspective: A Critical Examination of International and Regional Human Rights Law." Mémoire de maîtrise, McGill University. Consulté le 14 août 2023. <https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/n870zv29w>

<sup>3</sup>Fortier, Vincent. 2008. "Le prosélytisme au regard du droit : une liberté sous contrôle." *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires* 1-1. Consulté le 5 septembre 2021. <http://journals.openedition.org/cerri/144>

connotation péjorative qui l'accompagne, le prosélytisme est l'un des droits les plus complexes et problématiques garantis par la liberté religieuse, car son encadrement et les limites à son exercice ne font pas toujours l'unanimité dans les sociétés<sup>4</sup>. Selon certains, le prosélytisme pourrait constituer une forme de pression, qui passe par une aliénation de l'autre, alors que, d'après d'autres, il serait susceptible de porter atteinte à la liberté de celui qui ne souhaiterait peut-être pas être dérangé dans ses propres croyances religieuses ou qui tout simplement n'est pas croyant<sup>5</sup>.

Quel que soit l'avis que l'on adopte au sujet du prosélytisme, il apparaît plutôt clairement que celui-ci représente un casse-tête difficile à analyser. À cela s'ajouterait également une autre difficulté correspondant à l'encadrement légal et systématique du prosélytisme puisque sa régulation engloberait plusieurs droits et libertés ayant des implications sociales ou juridiques différentes, entre autres la liberté de religion<sup>6</sup>, c'est-à-dire le droit qu'a l'individu de librement choisir les croyances religieuses qui lui conviennent, d'y adhérer, de les professer sans contraintes, de les pratiquer et les exprimer sans crainte par des moyens qui lui semblent convenables, entre autres le culte, et l'enseignement<sup>7</sup>. Ainsi, selon les données d'études recueillies par le *Pew Research Center*<sup>8</sup>, il est observé dans le monde entier un certain élan vers la mise en place de mesures visant à limiter la liberté religieuse ou, tout du moins, certaines expressions de cette

---

<sup>4</sup> Sarkissian, Ani. 2015. "Ranking Rights: Does Protecting the Right to Proselytize Violate Religious Freedom?" Georgetown University Berkley Center. Consulté le 23 janvier 2022. <https://berkleycenter.georgetown.edu/essays/ranking-rights-does-protecting-the-right-to-proselytize-violate-religious-freedom>

<sup>5</sup> Mayer, Jean-François. 2013. "Des missions au prosélytisme, entre propagation des religions et choc des civilisations", dans Mélanges en l'honneur de Richard Friedli pour ses 75 ans. Petra Bleisch et al. Université de Fribourg. <https://www.proselytism.info/fr/2017/05/13/etude-des-missions-au-proselytisme-entre-propagation-des-religions-et-choc-des-civilisations/>

<sup>6</sup> Ibid., p.192.

<sup>7</sup> Gouvernement du Canada, ministère de la Justice. 2017. "Projets de loi proposés - Alinéa 2a – Liberté de religion." Consulté le 5 septembre 2021. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2a.html>

<sup>8</sup> Nadeem, Reem. 2023. "Methodology | Pew Research Center's Religion & Public Life Project." Pew Research Center, May 5. Consulté le 30 mars 2021. <https://www.pewresearch.org/religion/2022/11/29/restrictions-2022-methodology/>

dernière. Les données statistiques démontrent, en effet, qu'entre 2012 et 2013, 33% des pays ont pris des mesures afin de restreindre le prosélytisme de certains ou de tous les groupes religieux, 47% ont limité l'accès à la littérature religieuse ou à sa circulation sur leur territoire, 39% y ont restreint ou interdit les activités de missionnaires étrangers et 34% ont limité la prédication publique pour certains, ou tous les groupes religieux<sup>9</sup>. Par ailleurs, les données de recherches soulignent qu'entre 2012 et 2013, ce sont principalement les territoires du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui ont connu un niveau élevé de restriction de la liberté religieuse émanant de leurs gouvernements<sup>10</sup>. Nous supposons donc que certaines sociétés des zones précitées sont généralement marquées culturellement et politiquement par une religion dominante, ce qui les rend donc plus réticentes envers l'introduction d'autres courants religieux ou plus restrictives en ce qui a trait à la liberté de religion.

Au Québec, la loi sur la liberté des cultes<sup>11</sup> stipule que la constitution accorde à toutes les personnes la jouissance et le libre exercice du culte de toute profession religieuse, sans distinction ni préférence. De plus, la charte québécoise des droits et libertés de la personne<sup>12</sup> protège la liberté de religion qui confère à l'individu le droit de confesser ses croyances de la manière qui lui semble raisonnable<sup>13</sup>. La liberté religieuse donne en quelque sorte une certaine légitimité au prosélytisme dans la mesure où il n'existe pas de lois encadrant spécifiquement ce dernier au Québec. Cependant, dans un contexte social marqué par la diversité qu'engendre l'immigration, et compte

---

<sup>9</sup> Ibid., p.67-68.

<sup>10</sup> Ibid., p.22-23.

<sup>11</sup>Gouvernement du Québec. "Loi sur la liberté des cultes," art. 1, s 1. Consulté le 8 septembre 2021. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-2>

<sup>12</sup>Gouvernement du Québec. *Charte des droits et libertés de la personne*, chap. 1, libertés et droits fondamentaux, art. 3. Consulté le 10 août 2023. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

<sup>13</sup>Gouvernement du Canada. "Projets de loi proposés—Alinéa 2a – Liberté de religion." Consulté le 5 septembre 2021. <https://www.justice.gc.ca/fr/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2a.html>

tenu de la sécularisation et de la pluralité religieuse, il est logique de comprendre qu'il soit bien difficile au Québec de composer avec le prosélytisme. Par ailleurs, en juin 2019, l'État québécois a adopté la loi sur la laïcité québécoise<sup>14</sup>. Cette dernière établit, entre autres, clairement la laïcité de l'État qui repose sur quatre principes : la séparation de l'État et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, la liberté de conscience et de religion. La laïcité est un concept sociologiquement vaste, susceptible de se référer à bien des choses et qui a souvent été utilisé à tort ou à travers. Pour les besoins de notre analyse, nous considérons cette dernière comme étant un aménagement politique se caractérisant par une séparation de l'État et des religions, autrement dit, la laïcité suppose que l'État traite de façon égalitaire toutes les religions existant sur son territoire et que ces dernières n'exercent aucun pouvoir directement sur ce dernier et vice versa<sup>15</sup>.

Cependant, l'adoption de ladite loi au Québec a fait couler beaucoup d'encre et a fait l'objet d'innombrables débats. Si, d'après certains, elle constitue une preuve de modernité, de la volonté de l'État de se détacher de l'influence du religieux, selon d'autres, elle est en revanche synonyme de disparition de tous les signes du religieux de l'espace public québécois, et aux yeux de certaines communautés et de quelques groupes religieux, certaines ramifications de la loi seraient discriminatoires et porteraient atteinte à la liberté religieuse<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup>Gouvernement du Québec. 2021. "Loi sur la laïcité de l'État. Chapitre 1, affirmation de la laïcité de l'État". Consulté le 5 septembre 2021. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-0.3>

<sup>15</sup> Therrien, Solange. 2007. "Laïcité et diversité religieuse. L'approche québécoise, avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration / Conseil des relations." Collections de BAnQ, p. 44. Consulté le 12 avril 2022. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46793?docpos=27>

<sup>16</sup> Centre foi et justice. 2022. "Les dimensions islamophobes et discriminatoires de la loi 21 mises en lumière par une étude. Montréal." Consulté le 14 août 2023 <https://cif.gc.ca/centre-justice-et-foi/cif-prises-de-positions/dimensions-islamophobes-discriminatoires-loi-21-prise-de-positiojn-cif-22-aout-2022>

## Émergence de mon intérêt pour le sujet

Du fait que j'ai vécu en Haïti, donc au sein d'une société fortement influencée par la religion, et que j'ai grandi à Port-au-Prince dans une famille chrétienne protestante, j'ai participé pendant longtemps aux activités liées au prosélytisme de ma communauté religieuse. Dans ce pays, la religion est omniprésente et constitue un élément important de socialisation. Elle occupe une grande place dans les médias, et dans le paysage culturel du pays en raison de la présence de nombreux temples et églises dans les grandes villes comme dans les campagnes<sup>17</sup>. Historiquement, la société haïtienne fut dominée par la religion catholique, cependant une progression importante du protestantisme est constatée depuis près d'une cinquantaine d'années<sup>18</sup>. Par ailleurs, malgré une certaine domination de la religion catholique et la grande progression du protestantisme, le paysage religieux haïtien demeure fort complexe. Cette complexité se révèle, entre autres, par le fait que malgré une appartenance apparente aux dominations religieuses dominantes, les Haïtiens pratiquent aussi le vodou :

En 1946, selon le prêtre catholique Père Foisset, on pouvait estimer que 90 % des Haïtiens étaient des chrétiens baptisés et que, sur ce nombre, 80 % étaient vodouisants, c'est-à-dire ayant des pratiques religieuses relatives au vodou tout en fréquentant les églises chrétiennes (Romain, 1986). Du côté des Églises réformées, des enquêtes révèlent que 13,5 % de la population des convertis ont aussi des pratiques vodou, ce qui serait le signe d'une « inculturation superficielle », conformément à l'analyse de Fritz Fontus (2001). Cette réalité complexe suggère une bouffonnerie (diffusée par les militants vodou) selon laquelle la population des croyants en Haïti se partage entre 85 % de catholiques, 15 % de protestants et 100 % de vodouisants<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> Centre foi et justice. 2022. "Les dimensions islamophobes et discriminatoires de la loi 21 mises en lumière par une étude. Montréal." Consulté le 14 août 2023. <https://cif.gc.ca/centre-justice-et-foi/cif-prises-de-positions/dimensions-islamophobes-discriminatoires-loi-21-prise-de-positiojn-cif-22-aout-2022>

<sup>18</sup> Ibid., p.17.

<sup>19</sup> Ibid., p.18.

En dépit des efforts considérables pour dissocier le vodou haïtien de la sorcellerie et de la magie afin de l'établir comme une religion à part entière, il est encore souvent considéré comme un ensemble de pratiques populaires souvent proscrites par la religion chrétienne<sup>20</sup>. Ainsi, dans ce contexte de prédominance du religieux et de la présence de différents courants et dominations religieux, il me semble logique de penser qu'il existe un rapport de force entre les différentes communautés pour une domination du marché religieux haïtien. Ce rapport de force expliquerait à mon avis le prosélytisme visible de certaines communautés religieuses, notamment celui des chrétiens évangéliques. En Haïti le prosélytisme n'est pas nécessairement documenté par la recherche, cependant, ayant grandi à Port-au-Prince, j'ai souvent vu et entendu des gens parler publiquement de leur foi chrétienne, faire du prosélytisme dans les bus ou toutes les autres catégories de transports en commun. Dans mon quartier, il était tout à fait normal de recevoir la visite de croyants de la communauté qui invitaient à participer aux activités qui se tenaient à l'église. Selon mon expérience, les pratiques liées au prosélytisme font partie intégrante du quotidien des Haïtiens.

Une fois arrivée au Québec, j'ai vite remarqué que le contexte était totalement différent et qu'ici, la ferveur et cet engouement pour le religieux n'existaient pas. En discutant avec certains jeunes croyants, des connaissances et amis, j'en ai conclu qu'apparemment au Québec, les gens ont tendance à garder leurs croyances dans la sphère de l'intime et que le phénomène religieux est entouré d'un certain tabou social. Ce dernier constat m'a bien intriguée et poussée à m'interroger sur le prosélytisme au Québec. Je me suis donc demandé comment l'on peut faire du prosélytisme dans une société comme celle du Québec où le religieux semble disparaître ou, tout du moins,

---

<sup>20</sup> Corten, André. 2014. "Pentecôtisme, baptême et système politique en Haïti." *Histoire, monde et cultures religieuses* 2014/1 (n° 29): 119-132. Consulté le 10 août 2023. DOI: 10.3917/hmc.029.0119

demeurer invisible<sup>21</sup>. Dans le cadre de ce projet de mémoire, j'examine certains aspects du prosélytisme de quelques groupes religieux, ce dernier occupant une place de choix au cœur de leurs pratiques religieuses, de leur foi et de leurs croyances. Il s'agit donc de déterminer comment se font et se vivent les activités liées au prosélytisme (stratégies, défis), de comprendre comment les communautés religieuses, tout particulièrement celles évangéliques, évoluent et vivent leur foi religieuse dans le contexte québécois où le discours populaire sur la religion me paraît parfois hostile.

### **Approches du mémoire**

Étant donné que le sujet du prosélytisme est très peu documenté par la recherche au Québec, la revue de la littérature ne s'avère pas très abondante à ce sujet. Je m'appuie donc sur des études émanant surtout de France<sup>22</sup> pour parler du prosélytisme et des enjeux qui y sont associés, sur les travaux de Micheline Milot<sup>23</sup> afin d'établir un cadre conceptuel et parler de la laïcité, du pluralisme, de la sécularisation et du prosélytisme au Québec. En ce qui a trait à la collecte de données et d'informations, j'ai conduit cinq entrevues non directives et semi-directives<sup>24</sup>. Les personnes considérées sont essentiellement des croyants pratiquants des milieux évangéliques (des églises dites « du réveil »). Je me suis surtout intéressée aux croyants issus des communautés religieuses majoritairement composées d'immigrants afrodescendants (Haïtiens, Africains) de la grande région de Montréal. J'ai choisi de ne pas m'arrêter à un lieu de culte en particulier, car j'ai

---

<sup>21</sup>Meintel, Deirdre. 2022. *La pluralité religieuse au Québec*. Montréal : Les Presses de l'université de Montréal. p.35-36.

<sup>22</sup> Fortier. Loc.cit.

<sup>23</sup> Milot, Micheline. 2011. *La laïcité*. Montréal: Novalis.

<sup>24</sup>Bourgeois, Isabelle. 2021. *Recherche sociale, 7e édition : De la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec. Consulté le 20 décembre 2022. <https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=nlebk&AN=3422195&lang=fr&site=ehost-live>

voulu rencontrer des gens dont les expériences de prosélytisme étaient variées. Aussi, le choix de ces communautés religieuses et de cette grande région de Montréal a surtout été motivé par le fait que ces dernières sont plutôt documentées par la recherche au Québec, contrairement au prosélytisme qui l'est pour sa part moins, ce qui m'a donc servi de point de départ. Le choix de la grande région de Montréal comme terrain d'étude fut aussi motivé par son accessibilité ainsi que par la grande hétérogénéité des communautés religieuses. Des appels à la participation ont été lancés sur les réseaux sociaux (Facebook), afin de trouver d'éventuels participants, ces derniers ont ensuite été contactés par courriel et par téléphone en vue de participer à des entrevues enregistrées.

Dans le cadre de cette recherche, ce sont les entretiens virtuels qui ont été priorisés, dans le but de susciter des réponses positives d'éventuels intéressés en leur évitant de devoir faire l'effort de se déplacer. De manière générale, ce travail de recherche consiste à analyser la façon dont certaines communautés religieuses font du prosélytisme au Québec. Plus précisément, dans un premier temps, il est question de comprendre quelles sont les stratégies mises en place pour faire du prosélytisme, dans le contexte québécois de la sécularisation, d'une laïcité un peu floue. Dans un deuxième temps, il s'agit d'identifier quels sont les résultats concrets ou perçus au sujet de ce prosélytisme. Et pour finir, l'objectif est de comprendre comment les croyants perçoivent et comprennent la laïcité québécoise. Mon analyse concerne principalement la société québécoise moderne d'aujourd'hui. Toutefois, la période de la Révolution tranquille de 1960 à 1970 a été largement prise en considération pour parler de la sécularisation et de la laïcité québécoises. Cette analyse est divisée en quatre chapitres: dans les premier et deuxième chapitres, je souligne, entre autres, les enjeux qui sont liés au prosélytisme et à la liberté religieuse dans certaines sociétés occidentales tout en précisant certains termes et concepts et en tenant compte du passé religieux



de la société québécoise. Dans le troisième chapitre, je procède à un survol historique du protestantisme évangélique au Québec et dans le quatrième je traite de l'expérience du prosélytisme des croyants rencontrés en entrevue, issus des communautés évangéliques de Montréal. Finalement, dans la conclusion, j'opère un retour général sur notre analyse et les pistes de réflexion qui en découlent.

### **Limites de la recherche et perspectives**

Il m'a été particulièrement difficile de trouver des volontaires pour les entrevues du fait du contexte post-pandémique, et des balises imposées par le comité éthique de l'UdeM, or mon idée de départ était de trouver au moins 12 protestants évangéliques évoluant dans différents milieux et communautés de Montréal, et de conduire auprès d'eux des entrevues pour ensuite comparer leurs différentes expériences du prosélytisme. Étant donné les difficultés que représentait cette démarche, j'ai dû faire le deuil de ce projet et m'en tenir aux 5 généreuses personnes ayant répondu positivement à l'invitation. Je le souligne à plusieurs reprises dans ce travail de mémoire, le prosélytisme est un sujet très peu documenté au Québec et, puisque je n'ai réussi à réaliser que cinq entrevues, ma collecte de données ne s'avère pas exhaustive, étant donné que mon échantillon est restreint. De plus, j'ai ressenti un peu de gêne à l'idée de recontacter certains des participants pour une seconde entrevue, ce qui fait que quelques sujets et certaines questions n'ont pas été approfondis comme je l'aurais souhaité. Par ailleurs, j'aurais vraiment voulu rencontrer des croyants issus de communautés religieuses à prédominance canadienne-française, et des croyants catholiques ayant fait du prosélytisme, dont je suis persuadée que l'expérience aurait pu aider à dresser un tableau plus complet du prosélytisme au Québec.

Cela dit, j'estime que ce travail de mémoire s'avère malgré tout intéressant dans la mesure où il offre un regard qui se veut objectif sur la façon dont le prosélytisme des croyants issus des

communautés immigrantes, est perçu au Québec, ce qui pourrait être bénéfique pour alimenter aussi bien les débats que la recherche autour du vivre ensemble dans une société diversifiée comme la nôtre. Il pourrait donc s'avérer intéressant, à mon sens, de continuer à explorer les stratégies qui sont concrètement mises en place par les églises évangéliques en matière de prosélytisme au Québec, la manière dont ces dernières s'adaptent au contexte séculaire et changeant de la société, ainsi que d'examiner quels sont dans les églises évangéliques les moyens d'évangélisations pouvant être considérés comme étant les plus concluants. Sur le plan pastoral, je crois que l'Église évangélique pourrait tirer profit de la recherche scientifique afin de mieux comprendre les réalités de la société québécoise et surtout mieux approcher ces personnes qu'elle désire tant toucher par le message de l'évangile et répondre à leurs besoins. Sur un plan plus objectif, il s'avère intéressant d'observer comment une telle pratique se trouve limitée ou influencée par le contexte québécois spécifique.

# **1 CHAPITRE 1 : CADRE D'ANALYSE**

Comme susmentionné, le prosélytisme n'est pas toujours bien vu dans les sociétés dites modernes et démocratiques. Loin de faire l'unanimité, son exercice est le plus souvent remis en question et des arguments liés à la laïcité sont parfois utilisés pour limiter ou effacer cette forme d'expression de croyances religieuses ou spirituelles. Cependant, dans certaines sociétés dites de droit, la liberté de religion garantit à l'individu le droit d'exercer et d'exprimer ses croyances religieuses ou spirituelles de la manière qui lui semble convenable et raisonnable. Dans ce premier chapitre du mémoire, il s'agit, dans un premier temps, d'établir un cadre d'analyse, de définir certains concepts clés au cœur de notre réflexion autour du prosélytisme, dont la laïcité, la liberté religieuse, et la sécularisation. Dans un deuxième temps, nous examinons certains aspects de la question du prosélytisme dans certaines sociétés occidentales et pour finir, nous nous penchons sur l'évolution de la religion au Québec en considérant différentes époques charnières et certains événements historiques qui ont forgé les liens qu'entretient aujourd'hui la société québécoise avec son passé religieux.

## **1.1 Clarification des concepts clés**

### ***1.1.1 Le prosélytisme***

Étymologiquement, le terme prosélytisme vient du latin *proselytus* qui veut dire « nouveau venu dans un pays<sup>25</sup> ». En dehors de son sens étymologique, de nos jours, le prosélytisme fait aussi référence au zèle manifesté par des individus ou par des groupes religieux dès lors qu'il s'agit de rallier de nouvelles personnes à une religion ou à une cause. Littéralement, le prosélytisme fait

---

<sup>25</sup> Kaouès, Fatiha. Myriam, Laakili. 2016. *Prosélytismes: Les nouvelles avant-gardes religieuses*. Paris: CNRS Éditions, 2016. Consulté le 5 septembre 2021. <http://books.openedition.org/editions-cnrs/28048>

référence au fait de partager ses croyances religieuses, ses convictions avec autrui dans le but de le convaincre, d'obtenir son adhésion, sa conversion religieuse<sup>26</sup>.

D'une société à l'autre, la notion de prosélytisme est marquée par une certaine ambivalence et son encadrement ne fait pas toujours consensus. Si, par le passé, le terme prosélytisme n'avait pas de connotation négative, dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle en Europe, dans la foulée de l'effervescence du siècle des Lumières, il va revêtir une certaine nuance péjorative et polémique. Aujourd'hui, dans les sociétés occidentales, ce mot est associé au recrutement, à la sollicitation abusive, à l'endoctrinement et à la manipulation. Il est aussi souvent compris comme à l'opposé de l'évangélisation qui, pour sa part, est associée au sacerdoce, aux missions religieuses<sup>27</sup>. Pourtant, le prosélytisme a toujours existé, même si, au fil du temps, ses formes ont pu être amenées à changer et évoluer selon les sociétés, il n'en demeure pas moins que le prosélytisme n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, cette notion ne s'applique pas uniquement à la religion. Ce fait est d'ailleurs souvent utilisé en guise d'argument pour marquer une certaine nuance, une différence entre l'apostolat, l'évangélisation et le prosélytisme. Si les deux premiers termes font référence au monde religieux, le prosélytisme est quant à lui à l'origine un terme pouvant concerner plusieurs domaines, dont la politique ou la philosophie, etc. Nous pourrions, en effet, remonter jusqu'à la Grèce antique où, dans les discussions politiques, en faisant preuve d'éloquence, en utilisant la rhétorique et en manipulant le langage, l'on essaie de persuader l'autre de le faire changer d'avis, démarche qui peut ainsi être considérée comme une forme de prosélytisme politique. De cette forme de prosélytisme va aussi naître un prosélytisme philosophique qui, par ses méthodes, va inspirer le prosélytisme religieux associé à la discussion, à l'enseignement, etc<sup>28</sup>. Autrement dit,

---

<sup>26</sup>Ibid., paragraphe 5.

<sup>27</sup> Fortier. Loc.cit., p.1-2.

<sup>28</sup>Plana, Sandrine. 2013. *Le prosélytisme religieux à l'épreuve du droit privé*. L'Harmattan.p. 13-14.

tout acte d'enseignement philosophique, religieux ou moral serait d'une certaine manière prosélyte dans la mesure où ce dernier vise à mener au droit chemin, à donner lieu à un changement, une transformation de la pensée ou de l'âme.

### 1.1.2 *La question du prosélytisme dans certaines sociétés occidentales*

C'est plutôt dans la foulée des débats entourant les droits et libertés de la personne humaine et de l'émergence des sociétés postcoloniales que le malaise et la difficulté à composer avec le prosélytisme deviennent de plus en plus importants. Dans l'imaginaire collectif, le prosélytisme fait, en effet, souvent référence aux missions de civilisation de l'Église catholique de l'Europe coloniale, et les arguments contemporains pour l'éliminer ou en limiter l'usage dans les sociétés occidentales tournent généralement autour de quatre grandes préoccupations<sup>29</sup>.

La première est celle de la préservation de l'ordre social. Justement, dans les sociétés touchées par l'immigration, la pluralité religieuse et le multiculturalisme, le prosélytisme pourrait engendrer une compétition et de l'hostilité entre les divers groupes religieux<sup>30</sup>. La deuxième concerne le respect et la préservation des communautés minoritaires et autochtones. Ces dernières étant déjà fragilisées, le prosélytisme pourrait entraver leur pérennité et participer à la disparition de leur identité culturelle. La troisième touche, pour sa part, à la protection des personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité, entre autres des enfants et prisonniers. Enfin, la quatrième concerne

---

<sup>29</sup>Sarkissian, Ani. 2015. "Ranking Rights: Does Protecting the Right to Proselytize Violate Religious Freedom?" Georgetown University Berkley Center. Consulté le 23 janvier 2022. <https://berkleycenter.georgetown.edu/essays/ranking-rights-does-protecting-the-right-to-proselytize-violate-religious-freedom>

<sup>30</sup> Ibid.

les sociétés dont les lois et pratiques religieuses exigent l'interdiction ou la restriction de la conversion ou du prosélytisme<sup>31</sup>.

Le malaise autour du prosélytisme découle aussi du fait qu'il est souvent compris comme contraire à l'apostolat, l'évangélisation ou au témoignage. Si ces derniers se réfèrent souvent au partage volontaire de son expérience et de ses croyances spirituelles, le prosélytisme renvoie plutôt, quant à lui, à une action sur autrui, au droit de vouloir ou de pouvoir changer la religion de l'autre<sup>32</sup>. À cause de cette perception péjorative associée au prosélytisme, il nous paraît logique que dans certaines sociétés occidentales, il devienne de plus en plus important de parler d'un encadrement juridique, de prêter attention à l'exercice du prosélytisme en s'efforçant de ne pas porter atteinte de manière significative à la liberté de religion du croyant. En France, par exemple, dans les textes juridiques, la notion de prosélytisme religieux n'apparaît pas de manière spécifique toutefois, on peut y trouver son contenu et sa protection<sup>33</sup>. En effet, selon Fortier (2008) :

[...] Parce que le prosélytisme est coextensif à la religion, celui-ci va tirer sa légitimité de la reconnaissance de la liberté religieuse. Ce sont les garanties dont cette liberté est entourée qui vont, en quelque sorte, profiter au prosélytisme. La validité du prosélytisme repose ainsi sur le socle des deux libertés qui composent la liberté de religion et sur un socle institutionnel (loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 et le principe de laïcité inscrit dans notre constitution) [...] La Cour européenne inscrit la liberté de prosélytisme à la croisée de deux libertés : « elle prend sa source à la fois dans le for interne (c'est elle qui donne corps à la liberté de changer de religion c'est-à-dire à la liberté d'option religieuse dans son acception la plus générale) et dans le for externe puisque, pour tenter de convaincre autrui du bienfondé ou de la supériorité de sa croyance, il faut pouvoir l'exprimer<sup>34</sup>.

---

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Janjar, Mohamed-Sghir. 2013. "Prosélytisme et / ou da'wa. Réflexions sur le cas de l'islam." *Histoire, monde et cultures religieuses* vol. 28, no. 4. Consulté le 23 janvier 2022. <https://doi.org/10.3917/hmc.028.0141>

<sup>33</sup> Fortier. Loc.cit., p.2.

<sup>34</sup> Ibid.

Ainsi, dans certaines sociétés occidentales, c'est à travers la liberté religieuse que le prosélytisme est encadré par le droit. La notion de liberté religieuse s'avère, en effet, très vaste, elle sous-entend tout à la fois une liberté individuelle et une autre collective, et elle englobe par ce fait même la liberté de croyance et celle d'agir selon ses propres croyances<sup>35</sup>. La liberté de croyance, comprise dans la liberté de religion, est le principal fondement du prosélytisme. Cette dernière confère à l'individu le droit de penser par lui-même, de vivre et d'agir selon ses convictions, de choisir ses croyances religieuses ou spirituelles. La liberté d'agir fait par ailleurs appel à la liberté d'expression garantissant à l'individu le droit d'extérioriser et de diffuser sa foi, de la partager afin de convaincre les autres<sup>36</sup>. Ainsi vue, la liberté religieuse est étroitement liée au prosélytisme puisque cette dernière ne se limite pas seulement au simple fait de croire, mais garantit également le droit de professer sa foi, de la partager. Ainsi, les communautés religieuses ont le droit de chercher à attirer de nouveaux membres en leur sein.

Aujourd'hui, dans quelques sociétés occidentales, en particulier en France, la liberté de religion repose sur le principe de la laïcité qui y constitue le fondement juridique de la pleine et entière liberté religieuse. Cette laïcité consiste, d'une part, en une séparation de la religion et de l'État en place et de l'autre, en une certaine neutralité de l'État par rapport aux religions. Si des déclarations de laïcité n'existent pas dans tous les pays qui maintiennent plusieurs types de relations étatiques avec les religions, les droits de la personne, notamment la liberté de conscience et de religion, sont quant à eux reconnus au sein des sociétés démocratiques. Ainsi, dans toute société laïque et démocratique, l'État se doit de faire preuve de neutralité en restant en dehors du prosélytisme, car ce dernier est une affaire privée qui appartient à chaque croyant.

---

<sup>35</sup> Plana. Loc. cit., p.35.

<sup>36</sup> Ibid., p.22.

Cela dit, l'État ne saurait ignorer le prosélytisme, car, en devenant une affaire privée, ce dernier peut contrevenir à plusieurs autres libertés individuelles. Il concerne notamment un sujet actif - celui qui fait du prosélytisme - et un autre passif - celui qui est visé par le message prosélyte<sup>37</sup>. L'État a donc le devoir de s'assurer que chaque individu puisse jouir librement de ses droits et libertés, de protéger et d'intervenir pour faire respecter les libertés de tous tout en prenant garde de protéger celui qui veut réaliser du prosélytisme, ainsi que celui qui souhaite ne pas faire l'objet de ce dernier. Comme susmentionné, cet encadrement du prosélytisme peut constituer une tâche fort complexe et en fonction de la société en question, les structures d'encadrement peuvent varier.

Ainsi, dans le contexte français, tout en assurant le respect de la liberté religieuse et ainsi du droit de faire du prosélytisme, l'État soumet tous les groupes et mouvements religieux aux principes du respect de l'ordre public. Il en résulte que le droit s'intéresse à la limitation du prosélytisme, lorsque ce dernier peut être considéré comme une contrainte, une menace ou l'expression d'une violence à l'encontre d'autrui et par conséquent, tout individu faisant un usage abusif de son droit de convertir autrui tombe ainsi sous le coup de la loi. Tout acte de prosélytisme est considéré comme abusif, s'il consiste à faire usage de tromperie, à profiter de personnes vulnérables ou en situation de faiblesse en les incitant à adhérer à des engagements pouvant leur porter préjudice<sup>38</sup>.

De nos jours, le prosélytisme tend de plus en plus à devenir une préoccupation juridique qui mérite qu'on lui prête une attention tout à fait particulière. Le défi juridique qu'une telle tâche représente consiste, d'une part, à porter un regard sur le droit d'exercer le prosélytisme sans brimer pour autant la liberté de religion du croyant et, de l'autre, à parvenir à saisir toutes les implications

---

<sup>37</sup>Ibid., p.22.

<sup>38</sup> Safi, Farah. 2017. "Le prosélytisme: Propos introductifs." *Société, droit et religion*. Consulté le 13 décembre 2022. <https://doi.org/10.3917/sdr.007.vii>



juridiques de son exercice<sup>39</sup>. Toutefois, il s'avère fort difficile d'établir un standard normatif du prosélytisme étant donné qu'il est déjà complexe de trouver un consensus sur la nature même du prosélytisme, d'établir une ligne de démarcation claire entre le fait de communiquer en toute légitimité des croyances religieuses et certaines tentatives abusives d'influence, de faire la différence entre le fait d'essayer de convaincre autrui et la coercition. Cette ligne de démarcation étant floue, plusieurs types de réactions face au prosélytisme peuvent être observés dans les sociétés démocratiques et hétérogènes, allant de la plus tolérante au rejet en bloc. Les individus tolérants estimeront normal qu'une personne croyante fasse du prosélytisme, alors que d'autres penseront qu'une telle démarche constitue une atteinte à la liberté d'autrui<sup>40</sup>.

### 1.1.3 À propos de la laïcité

La notion de laïcité a étymologiquement plusieurs sens faisant référence à deux réalités différentes. D'une part, les racines latines du mot *laicus*, qui veut dire « celui n'ayant pas reçu d'ordre religieux », font référence au domaine religieux. D'autre part, ses racines étymologiques grecques *laos*, qui signifient « peuple », renvoient quant à elles au domaine politique, et constituent le fondement déterminant de l'évolution et de la définition de la laïcité vers la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Ainsi, selon Micheline Milot (2011) : « La laïcité c'est un aménagement progressif du politique en vertu duquel la liberté de religion et la liberté de conscience se trouvent, conformément à une volonté d'égalité de justice pour tous, garanties par un État neutre à l'égard des différentes conceptions de la vie bonne qui coexistent dans la société<sup>42</sup>. ».

---

<sup>39</sup> Fortier. Loc.cit., p.3.

<sup>40</sup>Pons, Christophe. 2016. "Le Défi Prosélyte Aujourd'hui." In *CNRS Éditions eBooks*. Consulté le 13 décembre 2022. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.28123>

<sup>41</sup>Milot. Loc.cit., p.9-10.

<sup>42</sup> Ibid., p.32.

La laïcisation correspond à cet aménagement politique qui s'est développé en réponse à la croissance démographique et au pluralisme des modes de vie au sein des sociétés modernes, elle se caractérise surtout par une séparation de l'État et des religions, autrement dit, la laïcisation suppose que l'État traite de façon égalitaire toutes les religions qui sont sur son territoire et que ces dernières n'exercent directement aucun pouvoir sur l'État et vice versa<sup>43</sup>.

Du fait de cette séparation, la légitimité de l'État ne repose plus sur une religion et ce dernier doit lui-même s'assurer de mettre en place des normes, des règles régissant la vie et la cohésion sociale. La séparation implique aussi d'empêcher toute sorte d'influences que pourraient exercer l'État sur les croyances et les valeurs individuelles<sup>44</sup>. De ce fait, l'État se garde bien de juger ou de définir des croyances religieuses dans le souci de maintenir l'ordre et la paix publics, il fait preuve de neutralité. Cette neutralité de l'État implique le respect des principes qui sont à la base même de la laïcité, à savoir la liberté de conscience et l'égalité citoyenne<sup>45</sup>.

Ainsi, la laïcisation est un processus avant tout juridique qui trouve son application dans les lois, les chartes et les constitutions d'une société. Toutefois, elle peut susciter bien des tensions, car elle est un résultat de certaines évolutions sociales et culturelles dont les répercussions sur le tissu social sont considérables. Cependant, la laïcité ne doit pas être comprise comme une nouvelle forme de religion, une doctrine globalisante qui enveloppe toutes les croyances et confessions religieuses, elle ne contient pas de dogmes ni de prescriptions particuliers. Elle vise plutôt à créer

---

<sup>43</sup> Therrien. Loc.cit., p.46.

<sup>44</sup>Théberge, Mathieu. 2019. *Sécularisation et religiosité dans la société québécoise*. Mémoire de maîtrise, Université Laval.p. 22.

<sup>45</sup> Ibid.

dans la société un cadre normatif par lequel l'État garantit la liberté religieuse à tout individu, quelle que soit sa confession religieuse<sup>46</sup>.

Ainsi, contrairement aux croyances populaires, les exigences du principe de la laïcité concernent l'État, les différentes institutions publiques, les lois et les constitutions, et ne devraient en aucun cas constituer un obstacle à l'expression religieuse personnelle de l'individu<sup>47</sup>. Toutefois, l'émergence de la laïcité peut diverger d'une société à l'autre, de même que les formes de laïcité suivant la société considérée. Ces différences et variations dans les formes de laïcité ne découlent pas nécessairement des principes fondamentaux de la laïcité qui seraient différents d'une société à l'autre, mais plutôt de la façon dont les gouvernements et les citoyens comprennent et interprètent ces principes. Ainsi, au sein de certaines sociétés démocratiques des formes de laïcité dites séparatistes, anticléricales ou antireligieuses, autoritaires, de foi civique, ou de reconnaissance, peuvent voir le jour<sup>48</sup>.

Au Québec, pendant longtemps, la laïcité de reconnaissance a prévalu dans la société. Cette forme de laïcité se caractérise surtout par une neutralité de l'État qui devient un instrument qui permet d'arbitrer les conflits au sein de la société en s'abstenant de définir à la place de l'individu ce qui est juste ou non en ce qui a trait à l'adhésion ou l'expression de ses croyances religieuses. Une telle forme de laïcité prend en compte les principes fondamentaux de droits et de libertés de la personne humaine, toutefois, elle s'accompagne de défis liés au pluralisme et à la diversité des croyances et expressions religieuses<sup>49</sup>. La laïcité antireligieuse est en revanche une forme de laïcité qui soit suggère un effacement de toute manifestation religieuse dans l'espace public, soit limite

---

<sup>46</sup> Théberge. Loc.cit., p.23.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Milot. Loc.cit., p.42-45.

<sup>49</sup> Ibid., p.61-62.

la liberté religieuse de certains groupes religieux minoritaires qui menacent l'hégémonie de groupes religieux majoritaires. Cette forme de laïcité se développe surtout au sein des sociétés où les normes et valeurs sociales ont été fortement imprégnées et encadrées par la religion. Pour ceux qui adhèrent à cette vision de laïcité, toutes les formes d'expressions religieuses ou de croyances « marginales » pourraient être considérées soit comme un signe d'aliénation, d'agression envers les valeurs des sociétés modernes et démocratiques, soit comme une menace pour les croyances des religions « majoritaires » plus tolérées et acceptées dans la société.

Ainsi, dans ce type de laïcité, les principes fondamentaux de neutralité et de séparation de l'État sont mis à rude épreuve et les risques de déviances sont présents, ce en particulier pour les groupes religieux « minoritaires » qui peuvent se sentir discriminés<sup>50</sup>.

Au Québec, jusqu'au début du 21<sup>e</sup> siècle, le concept de laïcité n'était pas présent de manière récurrente et précise dans l'imaginaire collectif. Ce n'est qu'en 2007, dans la foulée des débats portant sur les accommodements raisonnables, que l'usage du mot laïcité s'est répandu dans la société<sup>51</sup>. Dans l'imaginaire collectif, la laïcité a, en effet, été avancée comme une sorte d'instrument devant interdire ou limiter l'expression religieuse de certains groupes religieux plus marginaux, minoritaires ou non chrétiens qui constituaient une certaine menace pour ceux appartenant aux groupes religieux majoritaires. Dès lors, dans la société, ou tout du moins dans l'opinion publique, une sorte de laïcité antireligieuse a vu le jour. Cependant, historiquement, contrairement à d'autres sociétés, celle du Québec n'a jamais été anticléricale et le processus de laïcisation de cette société, contrairement à ce que l'on pourrait penser, avait commencé bien avant la Révolution tranquille. En effet, dès 1840, l'instauration d'un gouvernement responsable au

---

<sup>50</sup> Ibid., p.50-54.

<sup>51</sup> Ibid., p.76.

Canada uni a engendré - bien qu'implicitement - une certaine séparation de l'État par rapport à l'Église anglicane.

Au Québec, l'adoption de plusieurs lois montre déjà l'enclenchement du processus d'autonomie de l'État. À ce propos, Micheline Milot (2011) souligne :

[...] un autre exemple de l'affranchissement du politique par rapport à la religion, est la loi contre l'influence indue, adoptée en 1875, qui visait à interdire aux curés notamment de faire du chantage auprès des catholiques (en menaçant de leur interdire l'accès aux sacrements) pour qu'ils votent en faveur des conservateurs au lieu des libéraux. [...] La rapidité avec laquelle s'est effondré le « ciel québécois » pendant la Révolution tranquille laisse présumer un long processus préalable de laïcisation non reconnu comme tel. On a peut-être surestimé, le temps d'une ou deux générations, la pesanteur historique d'une institution si étroitement associée au passé avec lequel les Québécois ont voulu rompre<sup>52</sup>.

Ainsi, nous pouvons comprendre qu'historiquement, la société québécoise s'inscrit parmi celles dans lesquelles la séparation de l'Église et de l'État s'est progressivement développée au sein d'une société encore attachée à son identité religieuse. Aussi pouvons-nous en conclure que l'adoption de la loi 21<sup>53</sup> est un instrument par lequel l'État québécois entend établir cette laïcité et de ce fait même, de s'assurer de traiter avec égalité tous les citoyens indépendamment de leur appartenance religieuse. Cependant, les débats entourant l'adoption de ladite loi au Québec font encore resurgir dans les discours populaires l'idée de la laïcité antireligieuse. Il nous semble qu'au Québec, il existe, en effet, une certaine incompréhension de ce qu'est la laïcité ou, tout du moins, de ce qu'elle devrait être. Apparemment, dans les médias ou dans le discours populaire, la loi sur la laïcité est souvent comprise comme le désir de l'État d'éliminer les signes du religieux dans l'espace public et de confiner la religion à la sphère privée. Il n'en demeure pas moins que par son énoncé, l'État québécois affirme clairement sa vision de la laïcité reposant sur les principes

---

<sup>52</sup> Ibid., p.56.

<sup>53</sup> Gouvernement du Québec. "Loi sur la laïcité de l'État. Chapitre 1, affirmation de la laïcité de l'État." Consulté le 5 septembre 2021. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-0.3>.

fondamentaux de séparation de l'État et des religions, de neutralité de l'État, d'égalité de tous les citoyens et citoyennes, ainsi que de liberté de conscience et de religion<sup>54</sup>.

#### *1.1.4 À propos de la liberté religieuse*

La liberté de religion au Canada et au Québec se réfère essentiellement au droit dont jouit l'individu lui permettant de choisir librement les croyances religieuses qui lui conviennent, ou d'y adhérer, de les professer sans contraintes, les pratiquer et les exprimer sans crainte, ce par des moyens qui lui semblent convenables, entre autres par le culte, l'enseignement, etc. Énoncée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté religieuse constitue l'un des plus anciens droits qui ont été reconnus à l'individu. Cependant, bien que son énoncé puisse paraître simple, la mise en pratique de la liberté de religion est, au contraire, de nature plus complexe, car, d'une part, elle s'applique à une multitude de convictions et de l'autre, elle fait référence à un droit individuel ayant une portée collective. La liberté de religion comprend le droit de croire et celui de professer, de pratiquer sa religion.

Si le droit de croire en une religion n'est généralement pas remis en question au sein des sociétés modernes, tel n'est pas le cas en ce qui concerne le droit de professer. Le droit de croire fait, en effet, référence à une manifestation plutôt intime de la religion, l'individu dans son cœur et sa vie privée peut bien croire en ce qu'il veut sans déranger autrui ni lui nuire. En revanche, le droit à la pratique et à la profession d'une religion tend pour sa part à devenir problématique dans la mesure où il s'applique non seulement à une pratique intime, privée de la religion, mais aussi à une

---

<sup>54</sup>Gouvernement du Canada. Ministère de la Justice. « Projets de loi proposés - Alinéa 2a – Liberté de religion ». Consulté le 5 septembre 2021. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2a.html>.

manifestation du religieux dans l'espace public. De plus, il englobe tous les types de croyances et professions religieuses<sup>55</sup>.

Selon la charte canadienne des droits et des libertés et celle des droits et de la liberté de la personne du Québec, l'individu, qui jouit de son droit à la liberté religieuse, peut, en effet, fréquenter librement un lieu de culte, se réunir avec d'autres membres de sa communauté pour pratiquer des rites sans avoir à montrer le bienfondé de la doctrine à laquelle il adhère, ni valider la conformité de ses dogmes. L'individu qui affirme être sincère dans sa pratique et qui atteste que les symboles religieux qu'il a choisis font partie intégrante de ses valeurs religieuses, jouit de son droit à la liberté religieuse et est protégé contre toute forme de représailles ou de discrimination<sup>56</sup>. Cependant, en dehors de sa dimension positive, la liberté religieuse, qui garantit à l'individu le droit de professer et de pratiquer sa religion, comporte aussi une dimension négative qui se réfère au droit qu'a tout individu de ne pas être contraint à adhérer, à se soumettre à des dogmes religieux, à se faire prescrire une croyance religieuse contraire ou différente de la sienne, c'est-à-dire de ne pas être dérangé dans sa pratique religieuse. Par ailleurs, la liberté de religion confère également à l'individu le droit de n'adhérer à aucune religion, de ne pas être croyant ni pratiquant<sup>57</sup>. Nous comprenons donc que la liberté de religion garantie par les chartes canadiennes et québécoises est très vaste. Elle n'est toutefois pas sans limite, car elle s'inscrit dans l'ensemble des droits et libertés de la personne humaine qui sont indissociables des droits et des libertés d'autrui. La charte québécoise<sup>58</sup> stipule clairement que l'exercice du droit à la liberté de religion se fait dans le respect

---

<sup>55</sup>Baldwin, Clive. 2014. "Aux frontières de la liberté de religion." *Revue Projet* 342 (5), 45-52. Consulté le 10 août 2023. <https://doi.org/10.3917/pro.342.0045>

<sup>56</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2008. *La Charte et la prise en compte de la religion dans l'espace public*. Document de réflexion | Publications | CDPDJ.p.5-6. Consulté le 21 août 2023. <https://www.cdpdj.qc.ca/fr/publications/la-charte-et-la-prise-en-compt>

<sup>57</sup> Ibid., p.9-10.

<sup>58</sup> Gouvernement du Québec. *Loi sur la liberté des cultes*. Consulté le 13 août 2023. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-2>

du bien-être des citoyens, de l'ordre public et des valeurs démocratiques de la société, elle prévoit d'imposer des limites à la liberté religieuse si la protection d'autres droits est menacée.

### 1.1.5 À propos de la sécularisation

Dans un sens littéral, la sécularisation est un concept qui fait référence à l'appropriation par l'autorité civile d'un bien ecclésiastique, elle désigne aussi, entre autres, le retour à la vie « civile » d'un prêtre ou d'un religieux<sup>59</sup>. En dehors de son contexte juridique, ce concept a été utilisé en sociologie de la religion et devient une conception théorique, un paradigme permettant d'expliquer en quelque sorte le déclin du christianisme dans les sociétés européennes culturellement dominées par le catholicisme<sup>60</sup>. Par ailleurs, au-delà des contextes juridique et social, ce dernier a été repris en philosophie pour analyser la modernité en Occident, comme un outil historique permettant d'en comprendre l'évolution<sup>61</sup>. Ainsi, certaines théories sociologiques, dont celle du sociologue Peter Berger<sup>62</sup>, suggèrent que la sécularisation renvoie à l'effacement de l'influence de la religion, à un recul des religions institutionnalisées dans la conduite de la vie individuelle, dans les mœurs et coutumes des individus de la société, processus engendré par un désenchantement et une modernisation continue du monde :

[...] Si nous parlons de la société et des institutions dans l'histoire occidentale moderne, la sécularisation se traduit évidemment par le retrait aux Églises chrétiennes de secteurs qui étaient jadis sous leur contrôle ou sous leur influence. Ainsi la séparation de l'Église et de l'État, l'expropriation des possessions ecclésiastiques ou encore, l'affranchissement de l'éducation par rapport à l'autorité ecclésiastique [...] La sécularisation est plus qu'un processus sociostructural. Elle

---

<sup>59</sup> Larousse. Définitions : Sécularisation - Dictionnaire de français Larousse. Consulté le 8 avril 2023. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9cularisation/71781>

<sup>60</sup> Baubérot, Jean. 2013. "Sécularisation, laïcité, laïcisation." *Empan*, 90(2), 31-38. Consulté le 8 avril 2023. <https://doi.org/10.3917/empa.090.0031>

<sup>61</sup> Willaime, Jean-Paul. 2006. "La sécularisation : Une exception européenne ? Retour sur un concept et sa discussion en sociologie des religions." *Revue française de sociologie*, 47(4), 755-783. Consulté le 8 avril 2023. <https://doi.org/10.3917/rfs.474.0755>

<sup>62</sup> Desautels, Éric. 2016. "Peter L. Berger et la sécularisation: Le cas québécois mis à l'épreuve ?" *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 45(1), 64-65. Consulté le 3 avril 2023. <https://doi.org/10.1177/0008429815622752>



affecte la totalité de la culture et de l'idéation : elle se traduit ainsi par la disparition des motifs religieux dans l'art, la philosophie, la littérature et, ce qui est le plus important, par le développement des sciences à titre de perspective profane sur le monde [...] Bref, ce qui signifie que l'occident moderne a produit de plus en plus d'individus qui réfléchissent sur le monde et sur leur propre vie sans recourir à des interprétations religieuses<sup>63</sup>.

Cette approche de la sécularisation, qui s'inspire de Weber et sous-entend une certaine disparition du religieux par un « désenchantement du monde », a été longuement débattue, réfutée et corrigée, mais elle offre des pistes de réflexion et d'analyse intéressantes en ce qui concerne la religion dans les sociétés modernes<sup>64</sup>. D'après la théorie de Peter Berger, la sécularisation se caractériserait par 4 facteurs importants. Premièrement, dans la société, d'une part, une certaine distinction est établie entre ce qui est du domaine de la sphère publique et ce qui appartient à la sphère privée, d'autre part, certains aspects de la vie de l'individu qui constituent sa vie privée ne sont plus contrôlés ou dictés par des institutions religieuses. Dans l'intimité l'individu peut alors adhérer à un groupe, à des principes et des valeurs religieuses et choisir de ne pas en référer dans la sphère publique. En d'autres termes, la sécularisation se caractérise par une privatisation du religieux<sup>65</sup>.

Deuxièmement, il se produit une perte de crédibilité de la religion, qui ne représente plus, pour l'individu, un tout cohérent lui permettant de comprendre et d'appivoiser sa réalité, au contraire, ce dernier se tourne vers d'autres instances, vers une diversité de religions. Cette perte de crédibilité engendre un certain relativisme religieux qui donne à l'individu la liberté de faire fi des croyances religieuses objectivées, de l'emprise de la religion qui désormais devient un ensemble de croyances parmi lesquelles l'individu peut choisir ce qui convient à sa vie<sup>66</sup>.

---

<sup>63</sup> Berger, L. Peter. 1971. *La religion dans la conscience moderne : essai d'analyse culturelle*. Collection religion et sciences de l'homme. Éditions du Centurion, p.174.

<sup>64</sup> Desautels. Loc.cit., p.64-65.

<sup>65</sup> Ibid., Berger, p.212-213.

<sup>66</sup> Ibid., p.201-205.

Troisièmement, il existe un pluralisme religieux, qui est le résultat d'une polarisation, de la perte de l'aspect collectif et réel de la religion. Ainsi, les religions institutionnalisées perdent leur monopole, leur légitimité dans la société et ne peuvent plus considérer comme acquises l'adhésion et l'obéissance des individus, de ce fait, elles sont en concurrence pour bénéficier de l'attention et l'adhésion de ces derniers<sup>67</sup>.

Quatrièmement, le processus de séparation de l'Église et de l'État doit être pris en compte. Dans l'histoire des sociétés occidentales, il existe certaines nuances en ce qui a trait aux liens qu'entretiennent l'État et la religion. Par exemple, aux États-Unis, dont la société est fortement imprégnée par la religion, les institutions religieuses bénéficient d'avantages fiscaux, et sont souvent considérées comme des espaces importants d'expression politique. Toutefois, au sein de ces sociétés occidentales dites modernes, l'État n'est plus utilisé comme un instrument de coercition pour revendiquer l'obéissance des individus à la religion, ce dernier s'est affranchi de la tutelle religieuse bien que, parfois, dans certaines sociétés, comme celle d'Angleterre, par exemple, l'État conserve tout de même des symboles traditionnels qui rappellent l'unité politico-religieuse<sup>68</sup>.

La sécularisation apparaît donc comme un trait caractéristique des sociétés modernes ayant évolué à partir du moment où elles ont adopté le capitalisme industriel qui, selon Peter Berger, est à la base même de la sécularisation<sup>69</sup>. Cependant, cette approche classique de la sécularisation, proposée par Peter Berger et qui s'est développée dans les années 50 et 60, a été remise en question à partir des années 70 et 80. S'il est bien vrai qu'il a été possible de constater, dans les sociétés occidentales, un certain recul du religieux, une baisse de participation aux différents rituels

---

<sup>67</sup> Ibid., p.214-215.

<sup>68</sup> Ibid., p.208-209.

<sup>69</sup> Ibid., p.178.

et cérémonies religieuses, un déclin de l'appartenance à un groupe ou à une croyance religieuse, on a toutefois assisté, en quelque sorte, à un retour de la ferveur religieuse. En effet, ces sociétés se sont en effet transformées en raison de l'arrivée de vagues d'immigrants, de l'apparition de nouveaux mouvements religieux ayant contribué au pluralisme religieux et à la diversité culturelle auxquelles s'est ajouté un phénomène de globalisation intensifié. Ainsi, vers les années 90, Peter Berger a revu sa théorie de la sécularisation en défendant désormais, ce jusqu'à sa mort, l'idée d'un « renouveau religieux<sup>70</sup>».

À la lumière de ce qui s'est passé dans certaines sociétés occidentales entre les années 70 et 90, il est possible d'affirmer qu'a bel et bien eu lieu une réactivation de la vie religieuse, mais que cependant, cette dernière ne s'est pas caractérisée par un retour des anciennes croyances ou valeurs religieuses, mais bien plutôt, par une apparition de nouvelles « tendances » religieuses davantage axées sur l'autonomisation de la conscience individuelle. Toutes ces nouvelles tendances religieuses des plus marginales au plus organisées, en passant par le renouveau charismatique de l'Église catholique, sont en effet, fondées sur une expérience personnelle du religieux, une recherche du mieux-être de l'individu ici-bas<sup>71</sup>. Par ailleurs, cette vision plus personnelle de la religion dans les sociétés sécularisées n'est pas synonyme de disparition des liens collectifs, de l'aspect communautaire de la religion, mais exprime plutôt un refus de l'individu d'accepter toutes les formes de régularisations institutionnelles de ses croyances religieuses. L'individu demeure toutefois à la recherche d'une certaine validation de ses croyances et de ce fait, les communautés

---

<sup>70</sup> Théberge. Loc.cit., p.18-19.

<sup>71</sup> Donegani, Jean-Marie.2008."La sécularisation et ses paradoxes." *Revue Projet*, p. 42-43. Consulté le 2 avril 2023.<https://doi.org/10.3917/pro.306.0039>

religieuses deviennent ce lieu de reconnaissance, de validation des croyances individuelles, dénué des moyens de coercition ou de contrôle qu'elles détenaient auparavant<sup>72</sup>.

Ainsi comprise, la sécularisation ne constitue pas un effacement total de la religion dans la société d'ailleurs, les nouvelles tendances religieuses, les nouvelles manières de croire et de pratiquer la religion, sont pour la plupart fortement marquées par la religion chrétienne. La religion garde encore une place dans les mœurs, dans les valeurs, et participe à l'édification de la société et au vivre ensemble auxquels contribue chaque individu par l'intermédiaire de sa foi personnelle<sup>73</sup>. Par ailleurs, la sécularisation est aussi marquée par un déplacement du monopole du sacré de l'Église vers l'État. Ce dernier est désormais responsable de la cohésion sociale, de la sécurité et de la gestion du patrimoine culturel de la société. Dans les sociétés modernes fortement touchées par l'immigration, ce déplacement est bien visible. L'État se voit contraint de s'interroger et d'agir afin de maintenir la paix et de favoriser la cohésion dans ces sociétés de plus en plus pluralistes. De ce fait, comme cela a été souligné précédemment, dans certaines sociétés occidentales, la laïcité est promue afin de garantir la liberté religieuse des individus<sup>74</sup>.

Contrairement à la sécularisation, la laïcisation fait référence à un processus politique qui s'inscrit dans un cadre légal, dans le droit, alors que la sécularisation est quant à elle plutôt un phénomène sociologique, un processus socioculturel continu qui se dessine dans les conceptions du monde et les modes de vie des individus dans la foulée d'autres changements culturels importants<sup>75</sup>.

Toutefois, dans la littérature francophone, ces deux termes sont parfois confondus, car ils sont

---

<sup>72</sup> Ibid., p.43-44.

<sup>73</sup> Ibid., p. 44-45.

<sup>74</sup> Ibid., p.45-46.

<sup>75</sup> Bouchard, Gérard. Charles, Taylor. *Fonder l'avenir [...]*. Québec: Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008. 1 ressource en ligne. Collections de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Consulté le 19 septembre 2021. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66277>

souvent rapprochés du terme anglais *secularization* qui désigne ces deux phénomènes. Au Québec, le concept de sécularisation a souvent été utilisé pour faire référence à la période post-Révolution tranquille pendant laquelle la société s'est rapidement modernisée et l'expliquer<sup>76</sup>. Bien que la théorie de la sécularisation ne fasse pas l'unanimité chez les sociologues, certains aspects de la sociologie québécoise correspondent malgré tout à des éléments caractérisant les sociétés dites sécularisées. Ainsi, la période de la post-Révolution tranquille au Québec fut marquée, en premier lieu, par une disparition de la « culture catholique », un effritement de la signification et de l'importance sociale de la religion catholique dans la société; deuxièmement, par une désacralisation de la société se caractérisant par un abandon de la morale religieuse au profit de l'éthique et de la responsabilité individuelle. Troisièmement, il s'est produit une décléricalisation des institutions sociales qui correspond à une intériorisation de la manière de vivre sa croyance religieuse en abandonnant l'aspect clérical de la vie religieuse. Et finalement, ces phénomènes ont contribué à l'émergence de la laïcisation qui, comme cela a été précédemment mentionné, consiste en une séparation entre l'Église et l'État<sup>77</sup>.

## **1.2 Le Québec d'hier à aujourd'hui**

Au Québec, depuis le début des années 1970 avec la Révolution tranquille, la société a connu une ère nouvelle en ce qui concerne sa relation avec la religion. Le discours religieux public est devenu parfois polarisé et il arrive qu'il suscite des tensions sociales. Au fil des années, des Québécois ont tenu pour responsable l'Église catholique de leur retard économique, technique et industriel par rapport aux autres provinces canadiennes parce que selon Roy (2001), « l'Église était omniprésente, tatillonne, elle contrôlait les consciences, elle était intolérante, étroite d'esprit. Elle

---

<sup>76</sup> Desautels. Loc.cit., p.67.

<sup>77</sup> Ibid., p.67-71.

interdisait la danse dans les paroisses, elle imposait un index sévère, elle se méfiait de la nouveauté<sup>78</sup> ». C'est ce qui a peut-être engendré la distanciation entre la société québécoise et l'Église catholique ou tout du moins, la religion chrétienne, sur certains aspects comme la pratique religieuse régulière, l'influence exercée par les leaders religieux, l'enseignement religieux à l'école, voire l'affiliation.

Sur le plan institutionnel et politique, la distance s'est prise par la mise à l'écart du clergé et des communautés religieuses dans les affaires publiques. Dès les années 60, s'était, en effet, déjà amorcée une certaine décléricalisation au Québec forçant l'Église catholique à rendre à l'État le contrôle de plusieurs institutions<sup>79</sup>.

Sur le plan sociologique, la rupture avec la religion catholique a été significative et profonde. Selon Roy (2001) :

L'attitude que nous avons adoptée par rapport à la religion catholique a été désastreuse, non seulement pour la religion, mais pour la culture, pour notre épanouissement. Toute notre vie, nos valeurs, notre culture, notre religion étaient liées au catholicisme. Il constituait l'élément capital de notre identité. [...] En renonçant au catholicisme comme nous l'avons fait, en le détruisant dans l'estime des gens, en l'avalisant de mille façons, nous avons laissé le Québécois nu, désarmé, honteux de lui-même, privé de sagesse, démuné, livré à toutes les modes et à toutes les doctrines mêmes les plus gratuites et les plus délétères<sup>80</sup>.

Cette prise de distance avec la religion catholique a eu plusieurs autres effets et se fait encore sentir aujourd'hui. Ainsi, le Québécois dit « moderne » entend mener sa vie en toute liberté, une nouvelle existence qui revêt la forme d'une libération, loin de la morale de l'Église, du dictat d'un curé ou d'un quelconque ministre de Dieu. Ainsi donc, la modernité engendre au Québec une certaine

---

<sup>78</sup> Roy, Paul-Émile. 2001. "Les Québécois et leur héritage religieux." *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française* 2 (1) (2001) : 17-33, p. 22. Consulté le 25 janvier 2022. <https://doi.org/10.7202/1024456ar>

<sup>79</sup> Ibid., p. 26-27.

<sup>80</sup> Roy. Loc. cit., p. 29.

individualisation et une privatisation des rapports sociaux ainsi qu'une panoplie de nouvelles formes de croyances spirituelles et religieuses, mais aussi, une certaine affirmation du non religieux, de l'athéisme de l'agnosticisme.

Toutefois, le Québec demeure aujourd'hui la province du Canada abritant la plus grande proportion d'individus qui déclarent appartenir à la religion catholique, soit près de 53.8% de la population, en baisse de près de 25% en dix ans<sup>81</sup>. Voici les résultats généraux au sujet des chrétiens :

L'Église unie (3,3 % de la population) et l'Église anglicane (3,1 %), deux autres dénominations chrétiennes, regroupaient chacune plus d'un million de personnes au Canada. Les chrétiens orthodoxes (1,7 %), baptistes (1,2 %), pentecôtistes et d'autres charismatiques (1,1 %) étaient les autres dénominations chrétiennes les plus souvent déclarées. En 2021, un peu moins de 2,8 millions de personnes, représentant 7,6 % de la population, ont déclaré être chrétiennes sans préciser de dénomination particulière, soit un nombre deux fois plus élevé qu'en 2011 (1,4 million). À l'exception des chrétiens orthodoxes et des personnes ayant déclaré simplement être chrétiennes, toutes les dénominations chrétiennes ont vu leur population diminuer de 2011 à 2021<sup>82</sup>.

Cependant, cette appartenance réclamée à la religion n'est pas nécessairement synonyme de pratique régulière de celle-ci ou de la religiosité. En effet, selon des données recueillies par les statistiques du Canada<sup>83</sup>, déjà durant la période 2017- 2019, au Québec, uniquement 14 % de la population s'identifiant à la religion catholique affirmait participer à des activités religieuses en groupe au moins une fois par mois.

---

<sup>81</sup> Gouvernement du Canada, Statistiques Canada. 2022. "Le Quotidien—Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays." Consulté le 7 août 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026b-fra.htm>

<sup>82</sup> Ibid. p.13.

<sup>83</sup> Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2021. "La religiosité au Canada et son évolution de 1985 à 2019." Consulté le 20 août 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2021001/article/00010-fra.htm>

Par ailleurs, ces statistiques démontrent aussi que l'affiliation à la religion catholique et la pratique régulière de la religion diminuent de plus en plus chez les jeunes, étant donné qu'entre 2017 et 2019, parmi les personnes nées entre 1980 et 1999, plus de la moitié (53 %) ne déclarait aucune affiliation religieuse, contrairement à 38 % des personnes nées entre 1960 et 1979<sup>84</sup>. Une bonne proportion des individus des plus jeunes générations déclare n'avoir aucun attachement à la religion et ainsi n'accorder aucune importance à une pratique religieuse régulière<sup>85</sup>. Cependant, malgré le constat du déclin progressif de l'importance accordée à la pratique et aux valeurs religieuses, surtout chez les jeunes, certains Québécois demeurent fortement attachés à leur identité, leurs croyances et pratiques religieuses.

### **1.3 Conclusion du chapitre 1**

Au Québec, il n'existe pas de texte de loi interdisant de manière formelle le prosélytisme. Au contraire, la loi sur la liberté des cultes atteste du principe de la liberté religieuse<sup>86</sup>. Toutefois, le 17 juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la loi 21, portant sur la laïcité de l'État. Ladite loi, entre autres, affirme et définit la laïcité de l'État dans le droit québécois selon quatre grands principes : la séparation de l'État et de la religion, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, la liberté de conscience et de religion<sup>87</sup>. Bien que dans les faits, cette loi ne fasse que marquer de manière légale la neutralité du gouvernement québécois en ce qui concerne la religion, certaines ramifications de la loi, notamment celle concernant le port de signes religieux ostentatoires pour les travailleurs occupant certaines fonctions dans les institutions

---

<sup>84</sup> Ibid.

<sup>85</sup> Ibid.

<sup>86</sup> Gouvernement du Québec. Loi sur la liberté des cultes. Section 1, article 1. Consulté le 13 août 2023. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-2>.

<sup>87</sup> Gouvernement du Québec. Loi sur la laïcité de l'État. Chapitre 1, affirmation de la laïcité de l'État. Consulté le 5 septembre 2021. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-0.3>.



publiques et parapubliques, ont suscité de vives réactions au sein de la société. Si pour certains l'adoption de cette loi constitue un pas de plus dans l'affirmation de la société québécoise qui se veut ouverte et laïque, selon d'autres, il s'agit là d'un signe de discrimination envers certaines communautés religieuses, d'une atteinte à la liberté religieuse, à la cohésion sociale et à la volonté d'inclusion prônée au Québec<sup>88</sup>. Dans le chapitre qui suit, nous analyserons les enjeux plus spécifiques qui sont liés au prosélytisme et à son encadrement en France et au Québec.

---

<sup>88</sup>ICI.Radio-Canada.ca, Zone Politique. 2019. "La loi sur la laïcité « crée des inégalités », soutiennent des groupes en cours." Consulté le 23 janvier 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1216590/laicite-contestation-quebec-libertes-justice>

## **2 CHAPITRE 2 : LES ENJEUX LIÉS AU PROSÉLYTISME**

De nos jours, les idées et croyances religieuses circulent avec une grande facilité à travers le monde. En raison de la mondialisation, il est bien plus facile de voyager vers de lointaines contrées, et grâce aux moyens de communication et à la technologie moderne, les messages religieux peuvent être diffusés très rapidement. Dans ce contexte de libre marché, le message religieux ou, tout du moins l'évangile, n'émanent plus seulement de l'Occident qui historiquement, par le biais des missions d'évangélisation et de civilisation, apportait « la bonne nouvelle » et a propagé le christianisme de par le monde. Désormais, les sociétés occidentales voient en effet arriver des missionnaires, prédicateurs, gourous, chefs religieux venant du monde entier apporter d'autres messages, d'autres croyances spirituelles et religieuses<sup>89</sup>. C'est donc dans ce contexte de liberté et de pluralisme religieux qu'ont surgi au cours de ces dernières décennies de vifs débats et des préoccupations autour de l'évangélisation, des missions liées à celle-ci et du prosélytisme. Ces derniers obligent l'État, dans les sociétés occidentales, à mettre en place des mesures pour favoriser la tolérance et contrer toute forme de discrimination. Pourtant, dès les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, le monde, et plus particulièrement l'Europe, connaissait une grande période d'effervescence marquée par un renouvellement de la pensée, la diffusion d'idées libérales dénonçant, entre autres, l'emprise de la religion sur l'État. Se sont alors ensuivis près de deux siècles de débats, de conflits et de luttes pour le respect des droits et libertés de l'homme, dont la liberté religieuse<sup>90</sup>. Dans ce chapitre nous examinons les enjeux qui sont liés au droit de l'individu à faire du prosélytisme dans les sociétés occidentales postcoloniales. Il se termine par une courte analyse du cas particulier des Témoins

---

<sup>89</sup> Mayer. Loc.cit., p.191-192.

<sup>90</sup> Sandrine, Plana. 2006. Le prosélytisme religieux à l'épreuve du droit privé. L'Harmattan, p.10-15.

de Jéhovah, groupe religieux sans doute le plus connu pour son prosélytisme porte à porte au Québec, et qui fit l'objet de plusieurs décisions judiciaires importantes protégeant ce prosélytisme.

## 2.1 Prosélytisme ou évangélisation? Un regard postcolonial

Comme cela a été précédemment souligné, au sens propre, le prosélytisme désigne une ardeur particulière pour tenter de convaincre autrui du bienfondé de sa croyance et de rallier à sa cause le plus grand nombre par la conversion<sup>91</sup>. Il est souvent envisagé comme étant à l'opposé de l'évangélisation, dans les discours populaires, bien que ces deux mots fassent toutefois référence à la même réalité. Cependant, l'usage du terme prosélytisme peut remonter jusqu'au judaïsme, à l'époque où cette religion exerçait une activité missionnaire dans le bassin méditerranéen et désigne un converti, un prosélyte. Par ailleurs, les mots mission et évangélisation, font quant à eux traditionnellement référence au christianisme et à son élan missionnaire qui a permis l'expansion de la foi chrétienne au-delà des premiers croyants hébreux<sup>92</sup>.

Nous comprenons donc que cet élan missionnaire a habité des générations de chrétiens et a été à la base des missions d'évangélisation et de civilisation de l'Église catholique romaine, qui, encore aujourd'hui, animent les croyants qui se sentent appelés à partager l'évangile. Pour les chrétiens, le zèle missionnaire est considéré comme un devoir, une obligation pour chaque croyant de faire partager la bonne nouvelle de l'évangile à toutes les nations. Il fait partie intégrante de la mission de l'Église chrétienne<sup>93</sup>. Pour le croyant, cette mission consiste à enseigner aux autres la doctrine du Christ, mais surtout à la montrer aux autres par le biais de son mode de vie, en devenant un

---

<sup>91</sup> Safi, Farah. 2017. "Propos introductifs." *Société, droit et religion* 7 : VII-XVII. Consulté le 13 janvier 2023 <https://doi.org/10.3917/sdr.007.vii>

<sup>92</sup> Mayer. Loc.cit., p.192.

<sup>93</sup> Le Tourneau, Dominique. 2002. "Le peuple de Dieu." Dans : Dominique Le Tourneau éd., *Le droit canonique*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », p. 60-63. Consulté le 20 janvier 2023. <https://www.cairn.info/le-droit-canonique--9782130529316-page-31.htm>

instrument par lequel le monde peut voir le Christ vivant et agissant partout, il s'agit donc d'être un apôtre. L'Église apostolique reçoit l'appel de Dieu visant à mettre en œuvre toute sorte d'activités pour faire des disciples et étendre le règne du Christ sur la terre. De ce fait, la vocation chrétienne de chaque croyant consiste premièrement à rechercher la sainteté personnelle et en second lieu, à agir en vue de la croissance continue de l'Église par l'évangélisation<sup>94</sup>.

Toutefois, aujourd'hui, ce zèle missionnaire et les missions d'évangélisations chrétiennes de l'Occident tournées vers d'autres sociétés font l'objet d'une note dépréciative et sont considérés comme du colonialisme. Ainsi, au sein même des communautés chrétiennes, les avis sont partagés à propos de cette volonté et ce devoir de partager un message religieux avec le monde entier. Conscientes de l'héritage négatif laissé par l'Église catholique et de la difficulté à légitimer l'évangélisation, les communautés religieuses chrétiennes sont de plus en plus poussées à trouver une zone de neutralité entre l'appel à la mission évangélique et le passé sombre qui y est associé. C'est donc en ce sens que l'Église catholique romaine, par le Concile de Vatican II, en appela au renouvellement de la vie de l'Église catholique, à un dialogue interreligieux et à l'engagement œcuménique. Ces deux derniers correspondent à l'engagement de l'Église catholique à promouvoir le rétablissement de l'unité des chrétiens, en considérant qu'ils font partie d'une seule famille de croyants, de même que la compréhension mutuelle entre le christianisme et les autres religions<sup>95</sup>.

L'appel à l'engagement œcuménique constitue une nouvelle façon d'engager les chrétiens à prendre part à une nouvelle forme d'évangélisation qui consiste à aller à la rencontre de l'autre, à apprendre à le connaître, c'est-à-dire à associer dialogue et prédication de l'évangile. Au moyen

---

<sup>94</sup> Ibid., p.17.

<sup>95</sup> Mayer Loc.cit., p.192-193.

de cette nouvelle approche, l'Église catholique entend établir une démarcation claire entre ce qu'est l'évangélisation, la mission de tout chrétien et ce qui ne l'est pas. Ainsi, tout ce qui ne correspond pas à cette nouvelle approche est considéré par l'Église catholique comme du prosélytisme :

La pratique du prosélytisme consiste en des attitudes et des comportements malséants de témoignage chrétien visant à « convertir » les autres à ses opinions religieuses. Les pratiques de prosélytisme incluent des éléments de contrainte abusive qui empiètent sur la liberté des personnes et des communautés en matière de religion. L'enseignement catholique n'approuve pas la présentation injuste des croyances d'autrui, le recours à la contrainte ou aux pressions, l'exploitation de la faiblesse ou du besoin des gens, ni les pressions économiques ou politiques visant à limiter la liberté religieuse des gens ou à les motiver à changer d'affiliation religieuse<sup>96</sup>.

Par cette redéfinition de sa mission, l'Église catholique entend préserver son caractère missionnaire indispensable à sa pérennité tout en se dissociant de son passé critiqué. Ce faisant, le prosélytisme devient alors l'aune à laquelle se mesurent les pratiques religieuses. De la sorte, toutes les pratiques qui dérogent à cette nouvelle approche de l'évangélisation sont comprises comme étant du prosélytisme. De ce fait, l'on estime désormais que le prosélytisme s'apparente à une sorte d'agression de la liberté d'autrui<sup>97</sup>. Ainsi, dans l'Occident moderne, le prosélytisme est associé au zèle religieux des communautés qui ne se préoccupent pas de la modernité ni de ses acquis, qui font fi des droits et de la liberté de l'individu. Le prosélytisme est donc perçu comme du fanatisme religieux et, dans les médias, cette étiquette est souvent collée à l'Islam qui y est vu comme une menace propagandiste pour les sociétés occidentales sécularisées et garantes des droits et libertés de l'individu<sup>98</sup>.

---

<sup>96</sup> Conférence des évêques catholiques du Canada. 2014. "Une Église en dialogue – L'engagement œcuménique catholique." Consulté le 9 février 2023. <https://www.cecc.ca/document/une-eglise-en-dialogue-lengagement-oeumenique-catholique/>

<sup>97</sup> Mayer. Loc.cit., p.194.

<sup>98</sup> Janjar. Loc.cit. p.142.

Outre cette lecture du jugement péjoratif associé au prosélytisme, d'autres explications peuvent être soulignées pour expliquer la mauvaise presse entourant cette notion à l'opposé de l'évangélisation. Une deuxième explication serait que le prosélytisme perturberait les religions dites majoritaires. Depuis quelques décennies, nous assistons, en effet, à une transformation du paysage religieux de plusieurs sociétés démocratiques et contemporaines. Ces dernières mettent en place la laïcité, font la promotion de la liberté religieuse au détriment des religions dominantes qui perdent de leur pouvoir politique. Sur le plan social, elles sont menacées par la sécularisation et, d'une certaine manière, sont également concurrencées par la multiplication d'autres courants religieux, d'autres croyances hétérodoxes et marginales<sup>99</sup>. Certains de ces « nouveaux » courants religieux inquiètent et viennent déranger l'ordre et la cohésion sociale, dans la mesure où ils déploient de nouvelles façons de faire et un zèle ardent à faire du prosélytisme, ce qui du même coup crée chez les religions majoritaires une certaine crainte de perdre leurs membres. Dès lors, le prosélytisme de ces groupes religieux devient un problème, une pratique à bannir. Le prosélytisme des religions « minoritaires » est, en effet, fréquemment perçu comme étant de l'endoctrinement et une certaine connotation péjorative est souvent associée à ces dernières qui sont mal connues et parfois identifiées comme étant des sectes, ou en tant que des factions réfractaires ne voulant pas se conformer aux règles établies dans la société<sup>100</sup>.

Une troisième explication serait la difficulté à cerner ce qu'est le prosélytisme. Si nous considérons que la pérennité de plusieurs communautés religieuses dépend, entre autres, de la diffusion de leur message, de la conversion et de l'ajout de nouveaux membres à la communauté, force est de constater que, dans les faits, cela correspond à l'essence même du prosélytisme qui dans son sens

---

<sup>99</sup>Plana. Loc.cit., p.9.

<sup>100</sup> Ibid., p.10.

le plus littéral consiste à faire des prosélytes par le biais de la conversion. Il devient alors très complexe de déterminer sans aller jusqu'aux extrêmes ce qui peut être considéré comme étant du prosélytisme. De plus, comme cela a été précédemment souligné, le prosélytisme est une expression de la liberté de religion qui garantit à l'individu le droit d'exprimer ses croyances et de les vivre selon sa convenance. Ce faisant, l'individu se retrouve souvent confronté aux droits et libertés d'autrui<sup>101</sup>.

Enfin, il faut tenir compte de la nouveauté et du caractère inhabituel du prosélytisme. Dans des sociétés qui ont longtemps été imprégnées par une tradition religieuse, les rituels et les coutumes attachées à la pratique de cette religion demeurent, en effet, ancrés dans l'imaginaire collectif et constituent même à un certain degré des traits identitaires. Par conséquent, toutes les formes de pratiques ou de croyances qui dérogent à la tradition peuvent sembler suspicieuses, font peur et sont critiquées. Ainsi, en tenant compte de toutes les difficultés que pose la question du prosélytisme et en voulant assurer le respect et la liberté de tous, l'État, au sein de certaines sociétés occidentales, a tendance à établir un cadre délimitant tous les comportements jugés excessifs qui risquent de troubler l'ordre et la paix publics<sup>102</sup>.

Ainsi, il nous semble que le côté péjoratif associé au prosélytisme ne soit dans les faits qu'une nuance ajoutée, qui ne servirait qu'à renforcer le conservatisme des religions majoritaires et que sans cette nuance, ces deux mots : prosélytisme et évangélisation, se réfèrent à la même réalité. Par ailleurs, nous supposons que dans les sociétés occidentales sécularisées, il s'avère tout aussi difficile de parler d'évangélisation que de parler de prosélytisme. Le relativisme, le pluralisme, la privatisation du religieux font que les individus n'acceptent pas nécessairement de se voir dérangés

---

<sup>101</sup> Mayer. Loc. cit., p.195-196.

<sup>102</sup> Ibid., p.199-200.

dans leurs propres croyances ainsi que leurs pratiques, et que tout acte, qu'il soit considéré comme étant de l'évangélisation ou du prosélytisme, est susceptible de porter atteinte à la liberté de l'individu.

## **2.2 La période de la post-Révolution tranquille et la remise en question de la morale religieuse au Québec**

La Révolution tranquille constitua un tournant incontournable dans la relation du Québec avec la religion. Il s'est en effet agi d'une période de changements profonds qui marqueraient et forgeraient l'actuelle société québécoise. Du point de vue social, les années 60-70 au Québec se caractérisèrent par l'affirmation de l'identité québécoise par une transformation de la société qui se voulait désormais moderne et libre. Cette période a offert au Québec une grande opportunité de redéfinir plusieurs aspects de sa société, car, partout en Occident, les sociétés connaissaient des périodes de bouleversement dues à la montée du libéralisme national, de la démocratie, de la prospérité économique, l'expansion démographique et les progrès technologiques et scientifiques dans certains pays<sup>103</sup>.

Au Québec, cette période de grande remise en question va surtout être marquée par une décléricalisation de la société, une révolution dans les mœurs et les façons de vivre. L'Église catholique, qui jusque-là était au centre de la vie sociale, est désormais mise de côté. L'on assiste ainsi à une chute importante de la pratique et de la ferveur religieuses, surtout dans les grandes villes, la société se sécularise à une vitesse remarquable et semble se caractériser par une rupture et un rejet de la morale religieuse inflexible imposée par l'Église catholique. Il s'ensuit alors un grand mouvement de transformation nationale qui se traduit par la laïcisation de certains secteurs

---

<sup>103</sup>Boisvert, Dominique. 2015. Québec, *tu négliges un trésor! foi, religion et spiritualité dans le Québec d'aujourd'hui*. Collection Défis d'aujourd'hui. Novalis, p. 17-18.



de l'administration publique. Par la mise en place de l'État providence, l'État reprend, en effet, le contrôle des secteurs qui étaient auparavant dirigés par l'Église catholique et promeut des valeurs telles que la modernité, la démocratie et l'innovation technologique. La création de plusieurs ministères et sociétés d'État, notamment du ministère du Bien-être social et de la Jeunesse en 1958, de celui de l'Éducation en 1964 et la nationalisation de l'électricité, en instituant Hydro-Québec en 1962, sont autant de signes tangibles d'un tournant majeur dans l'histoire de la société qui désormais ne se définit plus en tant que canadienne-française et catholique, mais plutôt comme une société québécoise francophone et moderne<sup>104</sup>.

Cette modernité s'exprime non seulement par les valeurs de liberté, d'ouverture sur le monde promues dans la société, mais aussi, par l'investissement de l'État dans l'édification de cette nouvelle société. Des sommes considérables sont investies par l'État dans la construction d'infrastructures associées à la modernisation de la société : écoles, hôpitaux, universités, etc. De nouvelles possibilités d'emplois et surtout de formation générale sont donc offertes aux Québécois qui voient leur pouvoir d'achat augmenté et leur qualité de vie s'améliorer. De plus, ces nouvelles opportunités d'emplois vont engendrer une ruée vers les grandes villes qui sont fortement industrialisées et sécularisées<sup>105</sup>. Le Québec se transforme alors en une véritable société de consommation encouragée par la publicité des médias de masse. En plus de toute cette effervescence et de ces changements, les mouvements d'émancipation des femmes, de combat contre le patriarcat, l'entrée des femmes sur le marché du travail, les revendications pour le droit

---

<sup>104</sup> Therrien, Sophie et al. 2007. "Laïcité et diversité religieuse—L'approche québécoise avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration / Conseil des relations, Éd.; Collections de BAnQ." Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Consulté le 12 avril 2022.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46793?docpos=27>

<sup>105</sup> Fortin, Sylvain, Dominique Lapointe, et al. *Histoire du Québec et du Canada, de 1840 à nos jours. Cahier d'apprentissage*. Chenelière éducation, 2018, pp. 207 et 222.

à l'avortement et ceux des homosexuels, vont donner lieu à de vives réflexions, ainsi qu'à une remise en question du rôle prépondérant que joue la religion dans la société. Un grand désir d'émancipation semble animer le peuple québécois qui veut faire fi d'un passé qu'il juge désormais contraignant et rétrograde pour avancer vers la modernité<sup>106</sup>.

De ce fait, la période de la post-Révolution tranquille voit le Québec revendiquer et célébrer une liberté de conscience, loin des contraintes imposées par la morale religieuse. Ainsi, les nouvelles générations de Québécois sont davantage scolarisées, les hommes tout comme les femmes sont plus ouverts sur le monde et à la culture québécoise en plein rayonnement, les Québécois voyagent à l'étranger et semblent trouver un sens à leur vie en dehors des contraintes de la religion. Au Québec les années 90 sont marquées par la déconfessionnalisation des écoles, qui fait que ces dernières, qui jusque-là étaient regroupées dans des commissions scolaires confessionnelles, le sont désormais sur une base linguistique. On abolit, dans les années 2000, le dispositif confessionnel scolaire. Ce processus constitue une étape fort significative qui marque vraiment la fin de l'influence de la religion en tant qu'institution sur la société. Il s'agit là d'un puissant symbolisme quand l'on considère que l'éducation est un instrument par lequel se transmettent les valeurs sociales. Cette séparation confirme une volonté de construire une société dont les mœurs ne sont pas dictées par les instructions d'une institution religieuse. Avec la déconfessionnalisation des écoles, la religion s'efface davantage de la vie publique de la société québécoise. Dans l'opinion publique, la religion est vue de manière très négative et considérée comme un discours dépassé qui ne parvient plus à répondre aux besoins de la société<sup>107</sup>.

---

<sup>106</sup> Ibid., p.227-228.

<sup>107</sup> Legault, Guillaume. *La laïcité en France et au Québec. Les trajets historiques vers les commissions Stasi et Bouchard-Taylor*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2011, p. 77-78.

### **2.3 La religion au Québec, une société contemporaine, pluraliste et sécularisée**

Cependant, en dépit du fait que la pratique religieuse et d'autres signes de religiosité connaissent une baisse au Québec, et que la société soit fortement sécularisée, il n'en demeure pas moins que l'appartenance religieuse demeure très forte et constitue un marqueur identitaire très important pour les Québécois<sup>108</sup>. En dehors de la désaffiliation religieuse apparente surtout chez les jeunes au Québec, il se manifeste en raison du pluralisme, une croissance d'autres communautés religieuses parfois marginales venant modifier la composition du paysage religieux auparavant dominé par la religion catholique. Nous comprenons donc que ces changements au sein du paysage religieux peuvent constituer des sources de tension et de friction, dans la mesure où ces derniers peuvent se retrouver confrontés à la volonté des Québécois de défendre leur identité culturelle qui serait menacée par de nouvelles expressions de religiosités et croyances religieuses<sup>109</sup>.

De la sorte, dans un Québec moderne de plus en plus pluraliste, la religion, qui jusqu'alors, était un sujet plutôt abordé dans l'intimité de la famille ou les cercles d'amis, va devenir un thème d'actualité. En raison de la médiatisation d'événements mondiaux tels que les attentats terroristes à l'échelle internationale, dont celui du 11 septembre aux États-Unis, les guerres au Moyen-Orient et l'arrivée au Québec de migrants, les débats autour de la religion, des valeurs et de l'identité de la société québécoise vont, en effet, surgir et alimenter l'opinion publique. De plus, l'arrivée des médias sociaux va grandement influencer l'accès et la transmission des informations. Ces derniers vont permettre, aux individus du monde entier, de voir en un instant ce qui se passe ailleurs loin de leur propre réalité. Désormais, l'individu est en contact avec d'autres cultures et modes de

---

<sup>108</sup> Théberge. Loc.cit., p.76.

<sup>109</sup> Ibid., p.76.

pensée, qui viennent, parfois, heurter ses propres valeurs. Les réseaux sociaux vont lui servir de tribune, lui permettant de s'exprimer, à tort ou à raison, sur les différents enjeux de société<sup>110</sup>.

Ainsi, certains événements ayant tendance à toucher les cordes sensibles et les émotions profondes des individus sont relayés de façon instantanée par les médias et les réseaux sociaux qui les diffusent de manière incessante. Par exemple, les scandales autour des violences à caractère sexuel ayant touché l'Église catholique ces dernières années, les combats de la communauté LGBTQ+, le racisme, vont générer d'innombrables commentaires sur les réseaux sociaux. Ces médias constituent donc, d'une part, un instrument par lequel se forme et s'informe l'opinion publique et de l'autre, un moyen qui permet à la population de s'exprimer et de prendre position par rapport à certains enjeux de la société<sup>111</sup>. Par exemple, au Québec, les débats entourant la « crise » des accommodements raisonnables<sup>112</sup> ont fait couler beaucoup d'encre.

Dans les médias, les discours entourant ce sujet ont amplifié ce phénomène en soulignant de manière significative les rapports ethniques pas toujours harmonieux dans la société et en donnant la parole à l'opinion publique qui tient parfois un discours populiste et néo-raciste empreint d'ignorance et d'inconscience<sup>113</sup>. Une étude effectuée par Maryse Potvin et coll.<sup>114</sup> à propos de la couverture médiatique des débats et événements entourant le sujet des accommodements rapporte,

---

<sup>110</sup> Ibid., p.78-79.

<sup>111</sup> Ibid.

<sup>112</sup> Courtois, Charles-Philippe. 2010. "La nation québécoise et la crise des accommodements raisonnables : Bilan et perspectives." *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes* 42 (2010): 283-306. Consulté le 20 mars 2023. <https://doi.org/10.7202/1002183ar>

<sup>113</sup> Potvin, Maryse. Milot, Micheline. 2010. Les différences culturelles et religieuses et de leur visibilité. Dans *Immigration et diversité : Au carrefour des cultures et au cœur du développement économique*, Nos diverses cités. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/cic/Ci2-1-7-2010-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2010/cic/Ci2-1-7-2010-fra.pdf)

<sup>114</sup> Potvin, Maryse. *Les médias écrits et les accommodements raisonnables - L'invention d'un débat : analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables*. Québec : Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, 2008. 1 ressource en ligne. Collections de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Consulté le 10 février 2023. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66323>

en effet, que près de 1105 d'articles ont été produits sur ce thème et ont été relayés de façon récurrente et continue tout au long de l'année 2006. De plus, la plupart des situations d'accommodement relayées dans les médias ont été présentées comme des cas controversés et litigieux saupoudrés de sensationnalisme, tandis que les situations d'accommodement qui se sont résolues de manière non conflictuelle n'étaient quant à elles pas nécessairement rapportées dans la presse<sup>115</sup>.

Par ailleurs, certaines communautés minoritaires auraient été victimes d'un traitement médiatique négatif et l'image projetée d'elles par les médias de masse est venue renforcer certains stéréotypes et frapper l'imaginaire collectif. De la sorte, les accommodements raisonnables ont été présentés dans les médias comme constituant des privilèges spéciaux accordés à ces communautés « minoritaires ». À ce propos, à la lumière de ce qui a été précisé dans l'étude susmentionnée, j'ai effectué une petite recherche « google », en consultant près d'une dizaine d'articles de presse, et comme en témoignent les titres de ces quelques articles parus dans la presse québécoise. Les titres des articles recensés montrent qu'effectivement, certains médias dressent un portrait litigieux des événements entourant les accommodements raisonnables : « Privilège spécial pour les Juifs. Le gouvernement Charest accommodant » paru dans le Journal de Montréal<sup>116</sup> », « Pas de musique à l'école. Un autre cas d'accommodement raisonnable sème la controverse<sup>117</sup> », édité dans le Journal de Québec, « Accommodements religieux : Des employeurs dépassés par certaines demandes<sup>118</sup> » publié par Radio-Canada. De la même façon, en 2019, l'adoption de la loi 21 sur la laïcité au

---

<sup>115</sup>Potvin. Milot.Loc.cit., p.85.

<sup>116</sup> Ibid., p.85.

<sup>117</sup> Le Journal de Québec. 2011. Pas de musique à l'école. Consulté le 3 février 2023.<https://www.journaldequebec.com/2011/12/18/pas-de-musique-a-lecole>

<sup>118</sup> Gerbet, Thomas. 2019. "Accommodements religieux: Des employeurs dépassés par certaines demandes." Radio-Canada.ca. Consulté le 3 février 2023.<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169777/accommodement-religieux-raisonnable-emploi-entreprise-commission-religions-rapport-commission-droits-discrimination-conge>

Québec a pris l'allure d'une crise sans précédent dans les médias québécois: « Le Québec veut interdire les signes religieux *facilement visibles*<sup>119</sup> », « La loi sur la laïcité divise la province du Québec<sup>120</sup> », « Loi 21 : des villes canadiennes montent au front contre Québec<sup>121</sup> ». Par ailleurs, la firme de communication Influence Communications, a publié, en 2007, des données d'études montrant qu'au Québec, 77% des nouvelles concernant les communautés ethniques et le multiculturalisme sont couvertes ou, tout du moins, présentées par les médias selon une approche négative<sup>122</sup>.

De plus, la diversité religieuse au Québec est souvent associée, dans les médias, à l'immigration, à des groupes minoritaires et à certains stéréotypes : voile islamique, kirpan, sikh, etc. Cependant, l'on retrouve aussi cette diversité religieuse au sein des groupes majoritaires de la société. Selon Deirdre Meintel et Claude Gélinas (2012) :

Tout en reconnaissant l'apport des immigrants à la diversité religieuse, il importe de souligner celle qui se retrouve au sein de la majorité sociale. En guise d'illustration, mentionnons la recension de groupes religieux effectuée à Sherbrooke où, des 133 groupes recensés, un seul est de composition immigrante tandis qu'une quarantaine sont des paroisses catholiques, tous les autres représentent des groupes d'installation relativement récente sur le territoire et sont fréquentés principalement par des gens nés au Québec (Eckankar, église évangélique, Vipassana, etc.). Ainsi, la réelle diversité religieuse québécoise semble être autant, ou voir davantage le fait des natifs que des immigrants<sup>123</sup>.

---

<sup>119</sup> Jobin, Maryse. 2013. "Le Québec veut interdire les signes religieux « facilement visibles »." Radio-Canada International. Consulté le 3 février 2023. <https://www.rcinet.ca/fr/2013/09/10/le-gouvernement-du-quebec-veut-interdire-les-signes-religieux-facilement-visibles/>

<sup>120</sup> Monnier, Olivier. 2019. "La loi sur la laïcité divise la province du Québec." Mediapart. Consulté le 3 février 2023. <https://www.mediapart.fr/journal/international/220619/la-loi-sur-la-laicite-divise-la-province-du-quebec>

<sup>121</sup> Pirro, Raphaël. 2021. "Loi 21 : Des villes canadiennes montent au front contre Québec." TVA Nouvelles. Consulté le 3 février 2023. <https://www.tvanouvelles.ca/2021/12/16/loi-21-des-villes-canadiennes-montent-au-front-contre-quebec>

<sup>122</sup> Radio-Canada.ca. 2007. "Racisme, xénophobie, méfiance." Info. Radio-Canada.ca. 2007. Consulté le 3 février 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/336986/sondage-racisme-quebecois>

<sup>123</sup> Meintel, D., & Gélinas, C. 2012. "Introduction. Nouveaux regards sur la religion et l'intégration." *Diversité urbaine*, 12(2), 5-11. Consulté le 10 février 2023. <https://doi.org/10.7202/1022847ar>

Ainsi, on peut faire l'hypothèse que tant les médias sociaux qu'une couverture médiatique souvent négative contribueraient à susciter l'idée que la religion et les pratiques religieuses sont des facteurs de clivages sociaux au Québec. Toutefois, il est important de souligner qu'il existe au Québec un tabou social qui entoure les croyances et surtout les pratiques religieuses<sup>124</sup>, si bien que les croyants et les pratiquants demeurent discrets. Nous pensons que cette discrétion de la religiosité pourrait, entre autres, être liée au fait que la religion a une mauvaise presse au Québec. De plus, le fait que la pratique du catholicisme est plutôt discrète et personnelle influence peut-être l'image que les Québécois se font de la façon dont la religion devrait être pratiquée. À cela s'ajouterait également un certain sentiment de désenchantement envers l'institution que représente l'Église catholique à cause de l'abus et des méfaits dont elle serait accusée. De ce fait, il nous semble plausible de croire que les Québécois ne sont pas nécessairement hostiles à la religion et que la société québécoise se montre bien plus ouverte à la diversité religieuse que ce que les médias laissent entendre. Voici ce que Meintel et Gélinas (2012) soulignent à ce propos :

On entend souvent parler de la « menace » ressentie par les Québécois francophones « de souche » face à la religiosité visible des autres, bien que leur propre appartenance religieuse soit nominale, voire virtuelle. Cependant, sur des centaines de Francos-Québécois interrogés au sujet de leur rapport avec d'autres religions, aucun n'a exprimé d'attitude négative concernant les religions des autres. Par le fait même de leur propre cheminement, ils semblent moins déstabilisés par les signes de religiosité des autres que leurs pairs « inactifs » au plan religieux. [...] De plus, certains fréquentent des milieux spirituels marginaux et peuvent ressentir une certaine empathie avec les minorités religieuses visibles<sup>125</sup>.

La religion constitue donc un élément important du pluralisme et de l'identité culturelle de la société québécoise. Toutefois, il semble que la difficulté apparente à composer avec le pluralisme religieux vient du fait que, premièrement, il ne s'avère pas toujours facile de déterminer quelle

---

<sup>124</sup> Ibid., p.6.

<sup>125</sup> Ibid., p.9-10.

place donner à la religion dans la société, surtout dans les discours publics. Deuxièmement, étant donné que les identités et pratiques religieuses sont nombreuses et différentes, il devient délicat d'établir quels sont les signes, les pratiques et symboles religieux qu'il convient d'accepter dans l'espace public tout en respectant les droits et libertés de l'individu. La question du prosélytisme se pose donc dans ce contexte.

#### **2.4 Le prosélytisme et la question de la laïcité au Québec**

Si nous référons aux analyses ayant porté sur le tumulte des accommodements raisonnables, dans les années 2000, des débats amplifiés par les médias ont souvent véhiculé l'idée qu'au Québec, certaines pratiques religieuses, dont le prosélytisme, dérangeant et sont considérées par la majorité des Québécois, comme un refus de se conformer aux valeurs prônées dans ce territoire et une menace pour les acquis de la société qui s'est modernisée<sup>126</sup>. Les médias ont amplifié les revendications populaires de ceux qui réclament l'effacement de toutes les manifestations de l'appartenance religieuse dans la sphère publique et une stricte séparation entre l'Église et l'État. Ces débats, entre autres, ont exacerbé de manière significative une certaine inquiétude au sein d'une frange de l'élite intellectuelle québécoise par rapport à l'identité francophone du Québec menacée par d'autres valeurs culturelles et religieuses que celles de la majorité, une peur de perdre les acquis de la modernité québécoise, notamment les droits des femmes, l'atténuation de la dimension normative du religieux, l'égalité des sexes, etc.<sup>127</sup>.

Dans un certain discours populaire, l'on présente l'image d'une société québécoise plutôt homogène, en guerre contre « les autres », les immigrants qu'on imagine vouloir imposer leurs règles et recevoir des privilèges dans la société, dont les accommodements raisonnables. Au cœur

---

<sup>126</sup> Potvin. Milot.Loc.cit., p.87.

<sup>127</sup> Ibid., p.88.



de toute la controverse entourant les accommodements raisonnables pour des raisons religieuses, la laïcité a émergé comme une nécessité, une exigence pour l'État afin de clairement déterminer les balises entourant les pratiques religieuses dans l'espace public<sup>128</sup>. Dans le discours populaire, nourri par une grande effervescence médiatique, le mot laïcité est devenu un fourretout, et a revêtu maintes connotations. Selon certains, la laïcité implique une claire limitation, voire l'élimination des formes de manifestation de la religiosité au sein de la société, dans la sphère publique. Pour d'autres, elle devrait plutôt être un cadre normatif qui règlemente l'expression des croyances religieuses dans l'espace public<sup>129</sup>. On peut conclure en rappelant que souvent, les réticences et controverses concernent les minorités religieuses<sup>130</sup>.

Nous comprenons donc que, pour certains, dans la société québécoise laïque, il n'est pas convenable de montrer des signes d'appartenance religieuse ni d'exprimer publiquement ses croyances, car, la religion est une affaire qui doit demeurer privée. Ainsi, le croyant, surtout s'il est issu d'une minorité ethnique, peut se sentir contraint à une pratique privée de sa religion au nom de cette prétendue laïcité, et s'il déroge à cette règle et manifeste ses croyances d'une manière jugée non conforme aux yeux de l'opinion publique, il est accusé de faire du prosélytisme.

Toutefois, au Québec, le prosélytisme n'est pas précisément règlementé et ne fait pas l'objet d'une interdiction particulière. D'ailleurs, en garantissant la liberté de religion à tous les individus indépendamment de leurs croyances et appartenances religieuses, la loi sur la laïcité québécoise<sup>131</sup> leur reconnaît le droit de professer leur foi et leurs croyances religieuses et n'interdit pas le prosélytisme. Toutefois, dans le contexte de cette discrétion qui entoure les pratiques religieuses

---

<sup>128</sup> Ibid., p.91

<sup>129</sup> Ibid.

<sup>130</sup> Ibid., p.93.

<sup>131</sup> Gouvernement du Québec. Loi sur la laïcité de l'État. Chapitre 1, affirmation de la laïcité de l'État. Consulté le 5 septembre 2021. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-0.3>

au Québec<sup>132</sup>, il nous paraît fort évident que le prosélytisme n'est pas toujours toléré au Québec. De plus, comme cela a été mentionné auparavant, une connotation négative est associée au prosélytisme et ce dernier peut être perçu comme étant de la coercition, de la manipulation mentale. Cependant, ce phénomène ne semble toutefois pas constituer un problème réel au Québec, les quelques cas répertoriés de prosélytisme présumé concernent généralement le port du voile islamique dans les milieux scolaires, et il n'existe pas vraiment de preuves scientifiques permettant d'affirmer avec certitude que le port du voile soit un acte de prosélytisme en lui-même<sup>133</sup>.

Selon nos recherches, le mot prosélytisme n'apparaît pas nécessairement dans les textes de la loi québécoise. C'est par le biais de certaines réglementations municipales, notamment celles concernant l'affichage publicitaire et la sollicitation, que le prosélytisme peut être limité. Au Québec, la sollicitation des groupes religieux est permise et réglementée à travers certaines lois sur la publicité, la sollicitation et le respect de la vie privée : « Les regroupements religieux et politiques ont le droit de cogner à votre porte. Les règlements municipaux ne peuvent pas les en empêcher. Cependant, ces personnes n'ont pas le droit de vous harceler<sup>134</sup>. ». Ces lois et règlements peuvent varier selon les villes et municipalités et certaines restrictions peuvent y être appliquées. Par exemple, à Montréal, les règlements de la ville ne font pas spécifiquement mention de la sollicitation des groupes religieux et les activités de ces derniers ne font pas non plus l'objet d'une interdiction particulière. Nous avons contacté par téléphone la ville de Montréal, effectué des recherches sur son site internet, et remarqué qu'aucune mention ni réglementation concernant le

---

<sup>132</sup> Meintel et Gélinas. Loc.cit., p.6.

<sup>133</sup> Lajoie, Geneviève. 2019. "Pas de cas documenté de prosélytisme, selon la CSQ." Le Journal de Québec. Consulté le 20 janvier 2023. <https://www.journaldequebec.com/2019/05/08/pas-de-cas-documente-de-proselytisme-selon-la-csq>

<sup>134</sup> Éducaloi. "Le porte-à-porte : Vos droits." Consulté le 20 janvier 2023. <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-porte-a-porte-vos-droits/>

prosélytisme n'y sont indiquées. Nous supposons donc qu'il est permis d'y faire du prosélytisme hormis dans les endroits où les actes prosélytes risquent de toucher des personnes jugées vulnérables : écoles, hôpitaux, etc.

Par ailleurs, la société de transport en commun de Montréal en fait mention dans la section 19 de ses règlements :

À l'extérieur de la zone de contrôle d'une station de métro, il est permis d'exhiber, d'offrir, ou de distribuer un livre, un journal, un tract, un feuillet, un dépliant ou tout autre imprimé : à titre gratuit, exprimant une idéologie politique, sociale ou religieuse, à condition, toutefois, de se conformer aux autres dispositions du présent règlement. Dans toute autre circonstance ou tout autre lieu, ou lors d'une suspension temporaire, ces activités sont interdites à moins d'autorisation de la Société<sup>135</sup>.

C'est donc selon le thème de la sollicitation que le prosélytisme est abordé. Pour ce qui a trait aux autres dispositions, il est possible de supposer qu'il peut s'agir de la nécessité d'avoir un permis pour une exécution musicale (section VII, no 15), ce qui interdit de spontanément exécuter des chants religieux, de hurler ou de crier (no 4, i).

Reportons-nous à quelques autres règlements municipaux. La ville de Québec fait aussi mention de la sollicitation religieuse dans ses règlements entourant le colportage :

Un permis de colporteur n'est pas requis dans les situations suivantes : lorsqu'il s'agit pour le vendeur d'un bien ou d'un service, de donner suite à une entente conclue au préalable avec un client et qui doit être finalisée au domicile de ce dernier, quand la sollicitation est organisée dans le cadre d'un projet de financement des activités organisées par une école, une commission scolaire ou un organisme à but non lucratif œuvrant à des fins de loisirs, de formation de la jeunesse ou qui poursuit des fins éducatives, sociales, sportives, de plein air, scientifiques, culturelles, religieuses ou charitables, et dès lors que le directeur est informé au préalable de la tenue de la sollicitation sur le territoire de l'arrondissement<sup>136</sup>.

---

<sup>135</sup> Société de transport de Montréal. "Règlement R-036. Sous-section II: Sollicitation ou activités commerciales, alinéa 19." Consulté le 13 février 2023. <https://www.stm.info/fr/a-propos/gouvernance-d-entreprise/les-reglements-et-politiques/reglement-r-036>

<sup>136</sup> Ville de Québec. 2023. "Portail des règlements municipaux de la Ville de Québec. Règlement sur les colporteurs. Chapitre 3, alinéa 1-2." Consulté le 20 janvier 2023. <https://reglements.ville.quebec.qc.ca/>

Quant à la ville de Dollard-des-Ormeaux, elle a adopté le règlement suivant : « Veuillez noter que les personnes qui font de la sollicitation pour des entités religieuses ou politiques ne sont pas tenues d'obtenir un permis, à moins qu'elles sollicitent des dons pour ces entités<sup>137</sup>. ».

Bien qu'à géométrie variable, le prosélytisme est encadré au Québec par les lois réglementant la sollicitation, le colportage ou la publicité dans l'espace public. Cependant, ce droit au prosélytisme se retrouve parfois confronté à l'incompréhension, à une certaine intolérance de la part de la population. Quelques villes et municipalités du Québec ont, en effet, tenté de mettre en place des règlements dans le but de limiter les activités liées au prosélytisme de certains groupes religieux, dont les Témoins de Jéhovah. Tel fut le cas, entre autres, de la municipalité de Blainville qui en 1996 avait mis en place des règlements dans le but d'interdire aux croyants de faire du "porte-à-porte", le soir et en fin de semaine, et exigeait la détention d'un permis pour ceux qui voulaient en faire pendant les périodes permises. Par cette décision, la ville entendait ainsi protéger les droits des citoyens qui ne souhaitaient pas être dérangés par ce genre de prosélytisme. Cette décision de la municipalité a été analysée par la Cour d'appel du Québec qui l'a jugé disproportionnée. Selon la Cour, cette décision de la ville porte, en effet, atteinte à la liberté religieuse des croyants et entrave leurs efforts pour partager leur foi comme ils le souhaitent, tout autant que la possibilité pour les citoyens d'entendre d'autres points de vue<sup>138</sup>.

## **2.5 Le prosélytisme des témoins de Jéhovah**

---

<sup>137</sup>Ville de Dollard-des-Ormeaux.2023. "Sollicitation porte-à-porte". Ville de Dollard-des-Ormeaux. Consulté le 20 janvier 2023.<https://ville.ddo.qc.ca/communaute/sollicitation-porte-a-porte/>

<sup>138</sup> Ville de Blainville. 2003. Cour d'appel du Québec. Consulté le 15 août 2023 à l'adresse : <https://canlii.ca/t/60hk>

J'ai décidé de mentionner le prosélytisme de cette dénomination dans cette section du mémoire, car, contrairement aux autres groupes et dénominations religieuses chrétiennes et évangéliques, les Témoins de Jéhovah ont pour leur part une structure définie et des exigences en matière de prosélytisme qu'il me semble pertinent de souligner. Toutefois, je n'ai pas rencontré de membres de cette dénomination en entrevue. Ce qui suit est le fruit d'une recherche documentaire non exhaustive menée sur les activités de ce groupe religieux et de mon expérience personnelle.

De manière générale, les témoins de Jéhovah font partie des groupes dont le prosélytisme est le plus visible au Québec et à Montréal. D'ailleurs, nous pensons bien que leurs activités de porte-à-porte ou de présentation de brochures dans les stations de métro ou dans les parcs sont connues de plus d'un, et ont même fait l'objet de tensions et de discussions vives au Québec, comme ce fut le cas dans la ville de Blainville, dont l'histoire a été mentionnée précédemment<sup>139</sup>. Cependant, tout comme les autres groupes et églises chrétiennes et évangéliques qui vont être mentionnés plus loin, les témoins de Jéhovah considèrent le prosélytisme comme un devoir du chrétien et sont pour la plupart formés et encouragés, à être des missionnaires<sup>140</sup>.

Les Témoins de Jéhovah possèdent une structure bien précise, organisent des activités et font des efforts en vue du travail missionnaire, par exemple, en effectuant du porte-à-porte en petits groupes de deux ou de plusieurs personnes. Par ailleurs, certains membres s'engagent à effectuer un nombre d'heures précises de travail missionnaire. On les appelle les « pionniers ». Il existe deux catégories de pionniers: les missionnaires appelés « pionniers auxiliaires », qui sont tenus d'accomplir au

---

<sup>139</sup> Radio Canada. 2003. "Les Témoins de Jéhovah libres de faire du porte-à-porte". Radio-Canada.ca. Consulté le 16 avril 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/117007/jehovah-jugement>

<sup>140</sup> Rosa, Julie. 2015. "Étude ethnographique d'une congrégation de témoins de Jéhovah à Montréal : Le principe d'unité à travers l'organisation internationale des Témoins de Jéhovah." Université de Montréal, & Groupe de recherche Diversité urbaine.p.15-16. Consulté le 16 avril 2023. [https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/300/univ\\_montreal/grdu/etude\\_ethnographique\\_congregation/WP\\_Rosa\\_2015.pdf](https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/300/univ_montreal/grdu/etude_ethnographique_congregation/WP_Rosa_2015.pdf)

moins 50 heures d'activité missionnaire par mois, ainsi que les « pionniers permanents » qui quant à eux, doivent accomplir 840 heures d'activités missionnaires chaque année, ce qui équivaut à près de 70 heures par mois. Pour être pionnier, le croyant doit s'engager en remplissant préalablement un formulaire qui devra être approuvé par les responsables de la congrégation, les anciens<sup>141</sup>. De plus, il leur incombe de produire un rapport mensuel, détaillant le temps qu'ils ont consacré au travail de prédication, l'atteinte ou non de la cible des heures obligatoires, et les raisons qui expliqueraient un éventuel échec dans cette atteinte. Ils doivent aussi rendre compte du nombre de visites effectuées auprès des personnes qui se sont montrées réceptives à la prédication. Les données des rapports mensuels des pionniers sont comptabilisées et acheminées, reportées et conservées par le Collège central, responsable de la formation des missionnaires. Par ailleurs, les Témoins de Jéhovah utilisent également des approches plus subtiles en matière de prosélytisme. Ils profitent en effet de leurs interactions quotidiennes pour partager leurs croyances avec leurs voisins, leurs collègues, etc.<sup>142</sup>.

Les témoins de Jéhovah forment une organisation internationale structurée, voilà pourquoi peu de place est laissée à l'improvisation ou à des initiatives personnelles. Les membres du monde entier reçoivent des instructions et enseignements similaires et participent aux mêmes activités. Ces derniers sont encadrés par la Bible, La Tour de Garde, l'édition d'étude, pour l'enseignement des membres de la communauté des Témoins de Jéhovah et l'étude de leur doctrine. La Tour De Garde et la revue Réveillez-vous sont quant à elles utilisées pour le prosélytisme et afin d'alimenter les discussions avec les non-croyants<sup>143</sup>. Par ailleurs, la pandémie de COVID 19 a contraint les communautés religieuses à changer de stratégie en matière de prosélytisme, ce qui a été le cas des

---

<sup>141</sup> Ibid., p.15-16.

<sup>142</sup> Ibid.

<sup>143</sup> Ibid., p.19.

Témoins de Jéhovah. Pendant la durée de la pandémie, durant laquelle les contacts sociaux ont été réduits, les activités de porte-à-porte, de prosélytisme dans les stations de métro ou dans les parcs ont dû être suspendues. Face à cette nouvelle réalité, la nécessité d'adaptation s'est imposée. Ainsi, les Témoins de Jéhovah se sont tournés vers les lettres envoyées par voie postale et des appels téléphoniques. Bien que ces derniers utilisent déjà la technologie et ses médiums pour faire avancer leur œuvre évangélique, il n'en demeure pas moins que la méthode de la lettre écrite à la main a été utilisée, car elle est jugée bien plus personnelle et suppose que l'expéditeur ait vraiment pris du temps pour écrire à son destinataire<sup>144</sup>. Cependant, ils sont aussi connus pour avoir recours à des stratégies fort ingénieuses, entre autres, le *cold Calling* qui consiste à faire de la sollicitation par téléphone<sup>145</sup>.

## 2.6 Conclusion du chapitre 2

Ainsi, nous comprenons que le droit de mener des actions de prosélytisme ne fait pas toujours consensus au sein des sociétés occidentales et que son encadrement peut fort bien varier d'une société à l'autre. Ce droit est garanti et protégé par la loi au Québec, selon certaines modalités, et le principe de la laïcité atteste de la volonté et de l'engagement de l'État québécois de faire preuve de neutralité et ainsi de favoriser la liberté de religion de ses citoyens. Toutefois, dans certains discours populaires, le mot laïcité est utilisé à tort et à travers et a revêtu maintes connotations qui ne font pas toujours consensus autour de la diversité religieuse au Québec. De plus, la quête du sensationnalisme médiatique a pu, à certains moments, contribuer à alimenter l'image de la religion comme étant un facteur de division au sein de la société québécoise. Des études plus approfondies

---

<sup>144</sup> Matthieu, Max-Gessler. 2020. "Les Témoins de Jéhovah s'adaptent eux aussi à la pandémie." Le Nouvelliste. Consulté le 9 octobre 2022. <https://www.lenouvelliste.ca/2020/10/09/les-temoins-de-jehovah-sadaptent-eux-aussi-a-la-pandemie-7acbd0bd59311cbf58edb886c1e44539>

<sup>145</sup> Deschâlets, Louise. 2017. "Cold calling des Témoins de Jéhovah." Le Journal de Montréal. Consulté le 16 avril 2023. <https://www.journaldemontreal.com/2017/03/05/cold-calling-des-temoins-de-jehovah>

montrent pourtant que bon nombre de Québécois sont ouverts aux expressions du religieux des minorités. Il sera donc question pour nous, dans le prochain chapitre, d'analyser, entre autres, l'expérience de prosélytisme de croyants protestants de Montréal, en considérant les enjeux liés à l'expression de leurs croyances religieuses dans une société québécoise laïque.



### **3 CHAPITRE 3 LES COMMUNAUTÉS PROTESTANTES ÉVANGÉLIQUES AU QUÉBEC**

Comme nos entretiens se sont tenus avec des protestants évangéliques, il importe de situer le courant évangélique au Québec. Compte tenu aussi des éléments soulignés dans le chapitre précédent, notamment de la diversité présente au Québec et de ses enjeux, le lien qu'entretient le Québec avec la religion, le discours médiatique souvent négatif entourant les courants religieux « minoritaires », il paraît fort intéressant de nous interroger sur le développement des communautés évangéliques, en jetant un bref regard historique sur le parcours de l'Église protestante au Québec. Ce chapitre du mémoire présente quelques aspects du protestantisme québécois de ses balbutiements aux enjeux et défis auxquels il fait face dans le Québec d'aujourd'hui.

#### **3.1 Le protestantisme**

Le protestantisme se caractérise surtout par une grande diversité de dénominations qui ont suivi la réforme protestante: luthéranisme, calvinisme, anabaptisme, etc. Nous pouvons distinguer dans le protestantisme quelques modèles principaux d'organisation ecclésiale dont le système épiscopal, celui congrégationaliste, et le système presbytéro-synodal. Dans celui épiscopal, qui caractérise essentiellement les églises anglicanes, luthériennes et méthodistes, l'autorité administrative est confiée à l'assemblée des évêques et des conciles. Dans celui congrégationaliste, l'église repose sur la communauté locale qui en est le principal fondement et est considérée comme une communauté et non une institution qui se veut universelle. Ce type d'organisation est souvent associé aux églises baptistes, adventistes et pentecôtistes. Quant au système presbytéro-synodal, il

caractérise l'ensemble des églises dont les membres prônent une organisation ecclésiale et dans lesquelles, à tous les niveaux, de l'église à l'alliance mondiale, tous les membres de l'organisation administrative, les laïcs, les pasteurs font partie d'assemblées élues : les synodes<sup>146</sup>.

Cependant, ce ne sont pas uniquement les distinctions au niveau de l'organisation administrative des églises dites protestantes qui les différencient, mais aussi leurs racines et origines. Ce fait rend quelque peu difficile la tâche consistant à rassembler toutes ces dénominations dont est formé le protestantisme en un tout cohérent et homogène. Par conséquent, nous n'allons pas entrer profondément dans les détails des subdivisions, des mouvances, pour les besoins de notre analyse. Nous notons simplement que certaines églises protestantes, dont celles luthériennes et luthériennes réformées, sont tributaires des pères de la réforme protestante : Luther, Zwingli et Calvin. Ces églises peuvent conserver certains traits de l'Église catholique et se rattachent à l'héritage des premiers siècles de l'Église catholique chrétienne<sup>147</sup>. Une deuxième catégorie d'églises est rattachée à la réforme anabaptiste. Cette dernière se caractérise, entre autres, par l'interdiction du baptême des enfants. Aujourd'hui, les églises mennonites en sont les principaux descendants et sont très engagées dans le service social et les préoccupations éthiques. Une troisième catégorie englobe pour sa part les églises dites « du réveil ». Ces dernières se définissent comme étant des églises évangéliques, ecclésiologiques, indépendantes ou interdominationnelles. Elles ont pris naissance, en partie, au moment du réveil du XIXe siècle et des divisions, des clivages confessionnels qui y sont associés. Les églises étant nées de ces divisions dont, entre autres, celles

---

<sup>146</sup> Remon, Denis. 1998. *L'identité des protestants francophones au Québec*. Montréal : ACFAS, Collections de BANQ. Consulté le 23 janvier 2022. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2828074?docpos=20>

<sup>147</sup> Ibid. p.4-5.

adventistes et pentecôtistes sont celles ayant majoritairement un système congrégationniste. Les membres y sont encouragés à professer publiquement leur foi et à être baptisés<sup>148</sup>.

Bien qu'en réalité il s'avère difficile d'établir un regroupement plus homogène des religions dites protestantes, il n'en demeure pas moins que les croyants protestants possèdent certaines caractéristiques communes qui leur permettent de se reconnaître, de s'identifier. Ils partagent une vision de la religion qui, bien qu'à divers degrés, est toutefois présente dans le protestantisme. Les croyants protestants se caractériseraient par un rapport spécifique avec Dieu, avec eux-mêmes et avec la société, qui serait fondé sur la Bible. Ces derniers sont appelés à vivre pour Dieu, et pas seulement au sens spirituel, mais aussi du point de vue social et humain. Dans ce rapport, l'individu se trouve au centre de l'expérience spirituelle qui devient avant tout une expérience personnelle. Bien que cette dimension plus individuelle de la religion soit bien moins présente au moment de la réforme, il n'en demeure pas moins qu'inspirée de l'apôtre Paul, l'idée de la foi personnelle, de l'individu seul face à Dieu, d'une relation individuelle au divin, et la forte affirmation de l'importance centrale de la Bible sont à la base de la réforme protestante<sup>149</sup>.

### **3.2 Les églises protestantes évangéliques au Québec**

Les églises nées des réveils du XIXe et du début du XXe siècle sont définies comme étant des églises évangéliques et incluent la grande majorité des franco-protestants au Québec. Le parcours historique du protestantisme au Québec est fort tumultueux. Vers le XIXe siècle, le catholicisme est la religion reconnue comme étant le trait identitaire prédominant sur le territoire qui correspond

---

<sup>148</sup>Ibid.p.5-6.

<sup>149</sup>Fath, Sebastien.2016."Protestants francophones au Québec: Le Réveil de la force." *Regards protestants*. Consulté le 15 août 2023.<https://regardsprotestants.com/actualites/francophonie/protestants-francophones-au-quebec-le-reveil-de-la-force/>

au Québec actuel. Le protestantisme y est également reconnu comme étant la religion de l’envahisseur. L’œuvre des premiers missionnaires protestants, dont les huguenots de la Nouvelle-France, y est presque invisible<sup>150</sup>. Cependant, vers le milieu du XIXe siècle, de nouveaux missionnaires animés d’un zèle nouveau s’installèrent au Québec, et furent influencés par le Réveil de Genève. Ces missionnaires étaient pour la plupart originaires de France et de Suisse. Les premiers contacts s’avèrent difficiles pour ces nouveaux missionnaires qui se retrouvèrent confrontés à la résistance de l’église catholique contre le prosélytisme protestant. Pourtant, leur œuvre missionnaire va progresser au Québec, entre autres, grâce au soutien de protestants anglophones. Ainsi, discrètement, la présence de chrétiens protestants au Québec continue à croître, si bien que vers 1858 émergent de petites communautés baptistes dotées de paroisses, d’églises locales et s’installe aussi l’armée du Salut. Il s’agit là du premier réveil protestant francophone au Québec.

Toutefois, ces communautés protestantes francophones sont très peu nombreuses. Ainsi, l’élan et le zèle prosélyte de ces missionnaires vont se refroidir jusqu’au début du XXe siècle<sup>151</sup>. Le début du XXe siècle est marqué par une certaine stagnation et le recul des efforts vers un protestantisme francophone. Après la Seconde Guerre mondiale, le nombre de missionnaires protestants tend à diminuer à l’inverse de la population du Québec qui ne cesse pour sa part d’augmenter. De plus, les quelques presbytériens francophones présents au Québec sont incités à s’installer dans des paroisses anglophones. Il convient d’ajouter à ces phénomènes les tensions linguistiques et sociales

---

<sup>150</sup>Ibid.

<sup>151</sup>Desjardins, Hélène. 2019. L’adaptation religieuse au contexte socioculturel : Une église évangélique montréalaise. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal, p.50. Consulté le 9 avril 2023. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21903>

entre chrétiens francophones et anglophones qui vont exercer une grande influence et contribuer à un essoufflement de l'œuvre des missionnaires protestants au Québec<sup>152</sup>.

Cependant, les années 1970 vont constituer un tournant plutôt décisif dans l'histoire du protestantisme québécois. La Révolution tranquille marque, en effet, un amoindrissement de l'emprise de l'Église catholique sur la société <sup>153</sup>.

De plus, la période de la Révolution tranquille au Québec correspond à un moment de grande remise en question, marquée par une perte des repères identitaires qui pousse les Québécois à s'ouvrir à de nouvelles croyances, d'autres spiritualités et façons de faire. Cette période de grande remise en question a beaucoup favorisé, entre autres, l'émergence du réveil pentecôtiste. Par ailleurs, la modernisation des sociétés occidentales à l'échelle mondiale, et notamment les nouvelles pratiques et mouvances religieuses des églises américaines, précisément leurs nouvelles approches en ce qui a trait à la sexualité, au divorce, viennent exacerber les changements, déjà fort profonds, au sein de la société québécoise dans les années 70 et 80. Cette période de grands changements et d'ouverture des Québécois vers d'autres croyances religieuses autres que le catholicisme correspond à ce que les historiens et théologiens appellent : le réveil protestant<sup>154</sup>.

Ce dernier se caractérise surtout par le renouvellement du zèle prosélyte et un grand développement des églises locales. Il s'agit en effet d'une période marquée par un engouement renouvelé et inhabituel pour le message de l'évangile, d'un moment durant lequel l'Église évangélique s'accroît et s'affermi de manière spectaculaire. Armés d'un nouveau zèle prosélyte, les croyants sont de plus en plus engagés à confesser leur foi en Dieu et dans l'Église. Toutefois, ledit « réveil » est

---

<sup>152</sup>Fath.Loc.cit.

<sup>153</sup>Desjardins.Loc.cit., p.51.

<sup>154</sup>Lougheed, Richard., Peach, Wesley., Smith, Glenn. 1999. Histoire du protestantisme au Québec depuis 1960: une analyse anthropologique, culturelle et historique, Collection Sentier, Éd. La Clairière, Québec, p.55-56.

tributaire de la tradition et de la mémoire chrétienne catholique qui constitue une base élémentaire du message évangélique. Ainsi, les nouveaux convertis, qui sont surtout des jeunes, des étudiants, d'anciens catholiques non-pratiquants, possèdent déjà une connaissance élémentaire des grandes lignes du message évangélique, de Jésus, des instructions de la Bible et de la doctrine de la trinité, etc.<sup>155</sup>.

Le réveil évangélique au Québec a été énormément influencé par les milieux anglophones dont les ressources humaines et matérielles étaient beaucoup plus importantes. De plus, l'apparition aux États-Unis des *megachurchs* et des *preachers*, ces prédicateurs de renommée mondiale, va contribuer à alimenter le prosélytisme protestant au Québec et des changements profonds s'opèrent dans l'Église évangélique. Du style musical qui se veut plus joyeux et entraînant, aux approches du prosélytisme en passant par les méthodes d'enseignement de la bible ou des croyances religieuses, rien n'est laissé au hasard, chaque détail est pensé dans le but précis de rendre l'église socialement impliquée, crédible, capable de répondre aux besoins des Québécois. Il s'agit là d'un véritable phénomène de revitalisation des églises, d'une réorganisation des structures religieuses qui accorde davantage de place aux francophones au sein des églises<sup>156</sup>.

Par ailleurs, au Québec, le « réveil » a surtout été marqué par un prosélytisme de proximité, une évangélisation à l'intérieur des cercles d'amis au détriment des grands événements d'évangélisation qui exigeaient beaucoup de ressources. Les nouveaux convertis se transforment en effet, à leur tour, en évangélistes efficaces et communiquent le message de l'évangile à leurs amis proches, aux membres de leur famille, à leurs collègues de travail ou à leurs camarades de classe. S'ensuivent alors de nombreuses conversions de familles complètes ou de groupe d'amis

---

<sup>155</sup>Ibid., p.71-72.

<sup>156</sup>Ibid.

qui viennent grossir les rangs de l'Église. Ce prosélytisme de proximité s'est avéré très efficace, la preuve en est que, durant la période du « réveil », du fait de la grande croissance du nombre des membres des églises, les bâtiments des assemblées devenaient trop petits, ce qui a donc nécessité l'implantation de nouvelles églises. Ces dernières étaient sous la responsabilité d'évangélistes expérimentés qui, à leur tour, formaient de jeunes évangélistes émergents au sein des nouvelles églises<sup>157</sup>.

La période de la Révolution tranquille fut suivie d'une époque de stagnation de l'implantation des églises évangéliques au Québec, c'est-à-dire d'un arrêt du « réveil ». Les Québécois font face à une grande crise économique qui se prolonge et vient chambouler les projets sociaux et économiques, entre autres, la création d'une société davantage égalitaire et plus juste. Dans ce climat économique incertain, la nouvelle génération, confrontée à la pression de ne pas pouvoir répondre à ses besoins primaires, est en quête de solutions et de certitudes. Ces jeunes, loin de se tourner vers la tradition, l'esprit communautaire et la morale religieuse, cherchent plutôt à s'assurer une prospérité économique qui engendre un certain individualisme<sup>158</sup>. Outre ces motifs qui sont plutôt d'ordre économique, dans leur ouvrage sur l'histoire du protestantisme au Québec, Richard Lougheed et ses collègues énoncent d'autres raisons d'ordre externe et interne expliquant cette période d'arrêt du « réveil » protestant au Québec.

Il convient de signaler, parmi les raisons d'ordre interne, le fait qu'au moment où l'Église protestante évangélique a connu une croissance fulgurante au Québec, cette expansion rapide l'a contrainte à mobiliser des ressources matérielles et humaines énormes en puisant dans ses réserves dont les assises financières n'ont jamais été solides. De plus, le manque d'ouvriers, l'épuisement

---

<sup>157</sup>Ibid., p.107-108.

<sup>158</sup> Ibid., p.102-104.

des pasteurs évangéliques auxquels incombait la responsabilité de former la relève, ont eu un effet dévastateur sur l'Église évangélique au Québec. Par ailleurs, le prosélytisme de proximité, pourtant si efficace au moment du réveil, a connu un ralentissement considérable dû au fait que les convertis n'avaient tout simplement plus personne à évangéliser dans leur cercle d'amis, ou dans celui de leur proche famille :

Nous sommes arrivées au bout de nos contacts est une phrase qui revenait souvent dans les entrevues. Les nouveaux convertis ont parlé à tous leurs proches, mais les résultats ont été minimes après 1982. Après un certain temps, les choix ont été faits et les gens qui n'ont pas accepté le message évangélique ne veulent plus en entendre parler. C'est alors que l'évangélisation devient plus ardue. Le partage se faisait tout naturellement avec un proche, mais, une fois que les proches et les parents ont été évangélisés, ce partage ne se fait pas aussi naturellement avec des inconnus<sup>159</sup>.

Parmi les raisons d'ordre externe, il convient d'indiquer que les années 90 furent marquées en Occident par le postmodernisme, qui constituait un changement de la mentalité des Occidentaux. Au Québec, les croyants évangéliques en arrivèrent de plus en plus souvent à la conclusion que les enseignements reçus ou même l'organisation et les structures de l'Église protestante évangélique qui leur paraissaient si différents de celles de la religion catholique, étaient en réalité très conservateurs comparés au relativisme de la postmodernité<sup>160</sup>. À ce constat s'ajouta aussi un certain désenchantement, une déception par rapport aux idéaux que prônait la morale religieuse :

Avec le temps, certains convertis, qui, au départ, étaient plein d'enthousiasme, se sont aperçus qu'il y avait au sein de leur assemblée des conflits et des péchés. [...] Ils avaient critiqué l'Église catholique ; aujourd'hui ce sont les églises évangéliques qui font certains abus. Les convertis s'étonnaient de vivre des conflits dans l'Église et d'être témoins de la manipulation de certains croyants. [...] L'Église évangélique ne se surprend pas du péché qui fait partie de ses communautés, même si elle s'efforce de se purifier. Or, les nouveaux convertis se font facilement une mauvaise

---

<sup>159</sup> Ibid., p.116-118.

<sup>160</sup> Ibid., p.118.



idée de l'Église. L'image qu'ils se font de l'Église les conduit rapidement à la déception<sup>161</sup>.

Face à ces nouvelles réalités, l'Église évangélique qui, au cours des années 70 et 80, avait bénéficié d'un terrain fertile grâce aux nouvelles idées de liberté religieuse, d'ouverture à de nouvelles croyances et idéologies autres que celles prônées par l'Église catholique, se retrouve à la croisée des chemins et se voit forcée de se renouveler, d'adapter son message qui désormais ne correspond plus à la société postmoderne.

### **3.3 Les églises protestantes évangéliques au Québec aujourd'hui**

Comme nous l'avons mentionné plus haut, il s'avère bien difficile de considérer le protestantisme comme un tout homogène. Ainsi, les données précises, récentes et complètes par rapport aux églises et communautés protestantes au Québec ne sont pas toujours accessibles. Cependant, la journaliste Mylène Moisan (2019) dans son article portant sur le protestantisme et les églises baptistes au Québec, souligne que, selon les données de l'Enquête nationale des ménages de 2011 de Statistique Canada<sup>162</sup>, la société québécoise compterait en son sein environ 95000 chrétiens protestants évangéliques répartis dans les groupes suivants : les baptistes, les pentecôtistes et près de 17000 croyants qui ne feraient pas partie du grand ensemble des groupes considéré comme étant des évangélistes. Cependant, en raison du caractère disparate du protestantisme, nous supposons qu'il doit y avoir d'autres groupes religieux et églises qui ne sont pas répertoriés ni pris en compte par les statistiques. Ainsi, comme cela a été susmentionné, à la suite de la période de stagnation que connaît L'Église évangélique au Québec, cette dernière fait face à de grands questionnements

---

<sup>161</sup>Moisan, Mylène. 2019. "À chaque pasteur son église." *Le Soleil*. Consulté le 16 avril 2023. <https://www.lesoleil.com/2019/10/15/a-chaque-pasteur-son-eglise-713eb9eb2f74bdec337ed4d66ece16c3>

<sup>162</sup> Desjardins. Loc.cit., p.99-102.

quant à son avenir au sein d'une société qui semble avoir en partie perdu sa ferveur chrétienne. Il s'avère donc indispensable pour cette dernière de se redéfinir, s'actualiser.

Hélène Desjardins (2018), dans son projet de mémoire, présente quelques éléments clés qui nous permettent de comprendre le processus d'adaptation et de contextualisation enclenché par certaines églises évangéliques du Québec, plus précisément à Montréal. Elle soutient que les principaux arguments avancés par certaines communautés en faveur de leur contextualisation et leur adaptation sont, premièrement, un besoin de rendre l'église plus accessible, de l'adapter au contexte social et culturel de la communauté, ou tout du moins de la vie au Québec et à Montréal, deuxièmement, la nécessité de remettre en question et de repenser les traditions chrétiennes évangéliques, car certaines auraient perdu leur sens et leur raison d'être<sup>163</sup>. Cela dit, les moyens d'adaptation et de contextualisation des églises et communautés évangéliques peuvent être très variés, car certaines églises sont surtout à la recherche de simplicité dans leur façon de faire, tandis que d'autres veulent plutôt se rapprocher du modèle des « megachurchs », de grandes églises américaines, alors que d'autres, au contraire, se concentrent plus, quant à elles, sur la recherche de moyens d'adapter les communautés religieuses aux besoins des plus jeunes générations.

Ainsi, de l'utilisation de la technologie, de la chaîne YouTube, internet, à la tenue de soirées de discussions dans des bars de quartier, endroits considérés comme « neutres », à l'adaptation de la musique « worship » américaine dans la langue française, en passant par l'utilisation de Facebook et d'autres réseaux sociaux dans le but de créer des espaces de partage d'encouragements et de témoignages, les églises évangéliques sont déterminées à renouveler l'image de la religion et à rappeler son importance dans la vie de l'individu<sup>164</sup>. Par ailleurs, en plus de ces stratégies

---

<sup>163</sup> Ibid., p.109-110

<sup>164</sup> Ibid., p.107-108

d'adaptation, des plans d'implantation et d'expansion de nouvelles églises sont mis en branle dans certaines communautés évangéliques. Tel est le cas, par exemple, de l'Église du Plateau Mont-Royal qui, ayant pris naissance à Montréal en 2012 avec près d'une vingtaine de personnes, a vu son assistance augmentée de 275% durant les 5 dernières années. Quant à l'Église de La Chapelle dans le quartier Rosemont à Montréal, qui ne comptait que 250 personnes en 2013, elle a dû implanter une deuxième église en 2016 et une troisième en 2017. Ces chantiers d'implantation de nouvelles églises sont aussi présents à Magog, Sherbrooke, etc. Ces églises évangéliques nouvellement implantées partagent, pour la plupart d'entre elles, ce souci d'adaptation et de contextualisation les incitant à adopter de nouvelles façons de faire<sup>165</sup>.

De ce fait, certaines églises évangéliques vont même jusqu'à mettre de côté l'aspect dogmatique ou « religieux » de leur culte, dans une espèce d'astuce rhétorique dans le but d'attirer le plus grand nombre de personnes dans leur congrégation, en particulier des jeunes. Tel est le cas, par exemple, de l'église La Chapelle à Montréal<sup>166</sup>. Plus qu'une question de religion, l'expérience y est basée sur une relation personnelle avec Dieu. Les personnes qui sont ciblées par ce genre d'expérience plutôt « spirituelle » sont souvent de jeunes professionnels québécois qui ne sont pas issus de l'immigration, étant plutôt déconnectés de la religion. Ces nouvelles églises, un peu plus *hipster* et axées sur le spectacle et la performance, illustrent bien le fait que de plus en plus, le religieux devient un marché et les églises tentent de répondre aux besoins de ce dernier<sup>167</sup>.

---

<sup>165</sup>Proulx, Jean-Philippe. 2018. Le plus « hipster » des mouvements évangéliques du Québec. Le Devoir. Consulté le 13 avril 2023. <https://www.ledevoir.com/societe/541073/le-plus-hipster-des-mouvements-evangeliques-du-quebec>

<sup>166</sup>Ibid.

<sup>167</sup>Ibid.

### **3.4 Conclusion du chapitre 3**

Malgré des débuts plutôt timides et difficiles, le protestantisme est malgré tout bien implanté au Québec et représente une bonne partie de la pluralité religieuse québécoise. Cependant, les églises évangéliques protestantes ne sont pas à l'abri de cette remise en question des façons de faire qui semblent toucher le monde religieux en général. Ainsi, bien qu'à géométrie variable suivant les différentes dénominations protestantes, le mouvement vers une revitalisation, une adaptation des églises évangéliques à la société québécoise est en expansion. En considérant le rôle prépondérant que joue le prosélytisme ou l'évangélisation pendant les différents moments de « réveil » de l'histoire du protestantisme au Québec, nous comprenons que ce dernier soit au cœur des préoccupations et des nouvelles stratégies mises en place par l'Église évangélique.

#### **4 CHAPITRE 4 : LE PROSÉLYTISME DANS LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS**

Comme cela a été souligné précédemment dans ce mémoire, le prosélytisme ne fait pas l'objet d'une interdiction particulière au Québec, même si les formes qu'il revêt peuvent toutefois être soumises à des limitations. De plus, nous avons insisté sur le fait que la question de la religion s'avère fort épineuse dans le discours populaire québécois. Dans cette partie du mémoire, nous proposons d'aborder le prosélytisme tel qu'il est vécu et compris par les croyants. Il s'agit d'analyser les données émanant d'entretiens conduits auprès de 5 croyants.es, appartenant à des communautés dont les croyants sont majoritairement issus de l'immigration à Montréal. Ces personnes, dont les pseudonymes sont Jacob, Sébastien, Alice, Karine et Samantha, ont répondu positivement à des appels à participer à des entrevues virtuelles sur les réseaux sociaux et ont parlé ouvertement de leur expérience, des enjeux et défis liés au prosélytisme dans la société québécoise. Notons cependant que durant les entretiens, les personnes rencontrées n'ont pas nécessairement employé le mot « prosélytisme » pour parler de leurs activités menées auprès des non-croyants, ou de ceux qui partagent des croyances religieuses différentes des leurs, mais plutôt utilisé des mots comme « prêcher l'évangile », « évangéliser ».

Le questionnaire semi-directif utilisé pour interroger ces personnes figure à l'annexe 2, mais nous en proposons un résumé. Il porte sur leurs compréhension et expérience du prosélytisme, de même que sur la manière dont il est promu au sein de leur groupe. Les résultats sont résumés dans 3 sections, l'une portant sur la perception, la suivante sur les activités, et la dernière, sur les résultats perçus du prosélytisme des croyants évangéliques.

#### 4.1 La perception du prosélytisme dans les églises protestantes évangéliques

Le prosélytisme ne fait pas toujours l'unanimité dans les communautés religieuses elles-mêmes. D'une part, il est avant tout perçu par les croyants comme un devoir des chrétiens, qui sont fortement encouragés à faire profession de leur foi en la faisant partager à des non-croyants, ou des personnes faisant partie d'autres communautés religieuses. À ce propos, Jacob, jeune professionnel d'une trentaine d'années membre d'une église adventiste de Montréal, nous a dit qu'au niveau de sa communauté religieuse, il est bien perçu de faire du prosélytisme parce que, étant donné que tous partagent la même foi, leur objectif principal est d'être des « pêcheurs d'hommes<sup>168</sup> », de faire des gens des disciples de Dieu.

D'après lui, il est donc tout à fait normal de faire du prosélytisme et ce dernier est même considéré comme un devoir. Alice, pour sa part, est devenue membre active d'une église chrétienne évangélique de Montréal à l'âge de 18 ans et elle parle d'un zèle qui anime les chrétiens et les pousse à faire du prosélytisme. Selon elle :

c'est comme développer une soif, quand on va à l'église tous les jours, parler de Jésus fait partie du quotidien, tu en parles tout le temps, ça fait partie du vocabulaire et tu veux que les autres expérimentent ce que tu es en train d'expérimenter donc tu le partages, tu en parles avec les autres, c'est vraiment important de pouvoir communiquer les bienfaits que Dieu fait dans nos vies aux autres.

Karine, qui avait été membre d'une église baptiste à Montréal, nous a expliqué que son expérience du prosélytisme a commencé très jeune; alors qu'elle était encore adolescente, elle participait déjà

---

<sup>168</sup> Ce terme fait référence à l'appel du Christ dans Math 4 : 16

à des activités liées au prosélytisme avec les plus vieux de son église. Elle nous a dit à propos du prosélytisme :

C'était super important, on se faisait dire qu'on avait reçu « la bonne nouvelle », qu'il fallait la partager, qu'il fallait essentiellement sauver les gens, qu'il fallait leur annoncer la nouvelle qui allait les aider à se sauver.

Samantha, membre de la voie internationale, un ministère non confessionnel d'études et d'enseignement bibliques<sup>169</sup>, estime que le prosélytisme est le travail de tout chrétien et selon elle,

Nous savons tous que nous sommes des ambassadeurs du Christ sur terre. Si tu représentes le Christ, tu dois faire comme lui c'est-à-dire, aller de lieu en lieu, parler de la parole de Dieu aux gens. D'emblée, tous les croyants savent que leur responsabilité est d'aller réconcilier le monde avec Dieu. Pour réconcilier le monde avec Dieu, il faut parler de la parole de Dieu aux gens.

Cependant, cette vision du prosélytisme n'est pas toujours bien accueillie chez certains croyants qui le perçoivent alors comme une sorte de contrainte, une exigence de la foi chrétienne. Cette responsabilité partagée qui consiste à amener de nouvelles personnes à découvrir la parole de Dieu dans les communautés religieuses est souvent rappelée et enseignée aux croyants et pour certains, à un niveau qui frôle parfois la coercition. Selon Karine,

Ce n'était pas obligatoire, il n'y avait pas de conséquences officielles si on n'en faisait pas (de prosélytisme), mais c'était super encouragé au point où tu n'étais pas un bon chrétien si tu n'en faisais pas. C'était un encouragement très fort,

---

<sup>169</sup>The Way International. (n.d). *The Way International*. Consulté le 12 avril 2023. <https://www.theway.org/about-us/the-way-international/>

personnellement je ne pense pas que j'aurais pu y résister à l'infini parce que ça aurait été perçu comme un manque de foi, comme un manque d'engagement.

Karine se rappelle donc qu'elle s'est sentie indirectement forcée à partager sa foi par peur d'être jugée et prise pour une chrétienne moins fervente. Elle soutient, par ailleurs, que les croyants de sa communauté ne recevaient pas d'impératifs directs par rapport à leur responsabilité consistant à faire du prosélytisme. Alice, quant à elle, recevait des encouragements de son pasteur à parler à ses ami.es et collègues de l'université de Jésus bien que cette tâche lui ait paru difficile.

Par ailleurs, la perception du prosélytisme diffère aussi selon les générations. Jacob souligne, en effet, que dans sa communauté religieuse composée en grande partie de personnes issues des minorités visibles<sup>170</sup>, les jeunes et les « vieux » ne sont pas toujours d'accord sur cette question.

D'après lui,

Chez les gens qui sont plus vieux que moi de la génération de mes parents, c'est encore ancré, ces valeurs-là, tout ce qui est de la religion, de croire en Dieu c'est encore là. Par contre, pour les jeunes de mon âge, j'ai 30 ans, c'est un peu différent, la perception est différente, ils pensent que le prosélytisme, c'est une chose qui est démodée qui ne devrait plus avoir sa place.

Ainsi, les individus qui appartiennent aux anciennes générations sont parfois très attachés aux traditions et le prosélytisme fait partie intégrante de leur pratique religieuse, contrairement aux jeunes, qui entretiennent un rapport différent, moins rigide et conservateur avec la religion et les traditions. Ils estiment que faire du prosélytisme est une activité dépassée. Cependant, presque tous les croyants interrogés sont conscients de la nécessité d'ajouter de nouveaux membres à leur

---

<sup>170</sup> Selon Jacob, la grande majorité des personnes de son église adventiste sont d'origine haïtienne.



communauté religieuse afin d'en assurer la pérennité. S'il est bien vrai que le prosélytisme est jugé important dans les communautés évangéliques de Montréal, il n'en demeure pas moins que le consensus n'est pas toujours présent par rapport aux stratégies à utiliser et aux meilleures approches à adopter.

Par ailleurs, au sein des communautés évangéliques, le prosélytisme n'est pas nécessairement dicté ni règlementé par un manuel d'instructions. En général, les croyants ne sont pas conviés à des séances de formation spécifique. Alice soutient qu'elle aurait appris certaines stratégies de prosélytisme par le biais de la pratique et l'observation. En observant le pasteur de son église et sa femme, elle a, en effet, développé des stratégies pour parvenir à parler de la parole de Dieu aux gens qu'elle rencontrait.

J'accompagnais souvent le pasteur et sa femme. Comme je les accompagnais souvent, je regardais comment ils abordaient les gens et qu'est-ce qu'ils disaient aux gens.

De même, Samantha soutient, quant à elle, que les aptitudes et habiletés à faire du prosélytisme sont, en quelque sorte, innées chez le chrétien habité par l'amour de Dieu. Toutefois, dans sa communauté religieuse, certaines séances de formation sont offertes aux croyants. Ces dernières ne portent pas spécifiquement sur le prosélytisme, mais plutôt sur la connaissance de soi et de Dieu, elles visent à développer chez le croyant l'assurance et les compétences nécessaires pour lui permettre de faire du prosélytisme.

## 4.2 Les activités prosélytes à Montréal

Les activités liées au prosélytisme varieraient d'une église à l'autre, d'une communauté à une autre et même selon les individus. Étant donné qu'il n'existe pas nécessairement de guide d'instructions commun à toutes les communautés et églises évangéliques, ces dernières s'adaptent, s'organisent et parfois, reproduisent certains modèles qui semblent avoir des résultats satisfaisants ailleurs. Selon les données recueillies à l'aide des entretiens réalisés, nous avons pu brosser un portrait, quoiqu'incomplet, de différentes activités qui sont en lien avec le prosélytisme, et qui sont organisées par les églises évangéliques et les croyants. Nous les avons classées en plusieurs catégories et les avons nommées suivant leur nature, leur récurrence et le niveau d'organisation qu'elles requièrent.

### 4.2.1 *Les activités de type évènementiel*

Ces dernières sont généralement organisées à des moments bien précis, à Pâques, à Noël, se tiennent parfois dans des cadres informels et sont ouvertes à tous. Alice nous a confié que, dans son église, des concerts étaient organisés au moins trois fois par an, au printemps, à l'automne et en été. L'église louait une salle de spectacle et tous ses membres étaient encouragés à inviter des amis et collègues, spécialement ceux qui n'étaient pas croyants ou qui partageaient des croyances différentes des leurs. Dans une atmosphère décontractée, empreinte de bonne musique, les invités font ainsi l'expérience des communautés religieuses à l'extérieur du cadre de l'église et à la fin de l'évènement, un appel à la conversion est lancé à ceux qui voudraient accepter la parole de l'évangile.

En plus des concerts, Alice nous a aussi parlé des soirées d'évangélisation et de guérison, cependant ces dernières ne sont pas nécessairement ouvertes à tous, mais de préférence à ceux qui

ont déjà certaines croyances religieuses ou spirituelles. En dehors de ces activités, de grands rassemblements d'évangélisation sont souvent organisés avec de célèbres prédicateurs qui viennent parfois de l'étranger. Karine nous a ainsi expliqué qu'elle avait participé à une semaine d'activités évangéliques que son église évangélique, de concert avec d'autres, avait organisées sur plusieurs jours. Le célèbre prédicateur américain Billy Graham était l'un des invités chargés de la prédication de l'évangile. Selon Karine, à la fin de ces soirées d'évangélisation, des dizaines de personnes se sont converties ou se sont fait baptiser.

#### 4.2.2 Les activités régulières

Il s'agit d'activités réalisées sur une base plus régulière puisqu'elles ne mobilisent pas beaucoup de ressources humaines et matérielles. Sébastien, qui pendant un certain temps organisait des activités liées au prosélytisme dans son église, nous a expliqué qu'il faisait souvent du porte-à-porte accompagné d'autres jeunes de son église et aussi du *street preaching*, qui consiste à parler ouvertement en public de Dieu. Le *street preaching* était généralement réalisé en priorité dans des endroits stratégiques, par exemple à la station de métro Berri-UQAM, ou tout du moins dans la rue Sainte-Catherine, afin de maximiser les chances de rencontrer le plus grand nombre possible de personnes et en particulier, des jeunes étudiants de l'UQAM. En dehors de telles activités, Karine nous a rapporté que dans les universités aussi, des efforts sont déployés pour faire du prosélytisme. Ainsi, elle nous a parlé de « campus pour Christ », une initiative de son université pour partager la parole de Dieu. Ainsi, des groupes de jeunes universitaires organisaient des rencontres de manière plus ou moins ponctuelle, des activités d'évangélisation. En revanche, Jacob a souligné que, dans son église, les activités régulières consistaient surtout en du « porte à porte » dans les quartiers.

Ben moi j'ai déjà participé à certaines activités, du « porte-à-porte » où est-ce qu'on s'en va évangéliser dans les quartiers. C'est une coutume aussi dans le domaine chrétien on le fait de moins en moins aujourd'hui, entre autres avec la COVID, mais auparavant, ce qu'on faisait souvent c'est d'aller faire de la distribution. Si par exemple, il y avait un programme qui se faisait à l'église, on allait dans le quartier pour pouvoir inviter les gens à venir pendant une semaine de prière ou pendant notre événement qu'on allait avoir à l'église. Sinon, c'était dans le métro c'était la distribution de prospectus.

#### *4.2.3 Les activités liées à du prosélytisme subtil*

En considérant le contexte social et le besoin d'adaptation auxquels font face, actuellement, les églises évangéliques du Québec, il nous semble évident que des approches moins directes et subtiles sont aussi envisagées par les communautés religieuses en matière de prosélytisme. Tel est bel et bien le cas pour Jacob et son église, qui utilisent de moins en moins les activités telles que le porte-à-porte, ou la distribution de dépliants dans les stations de métro. Selon lui, parmi d'autres façons de faire, celles qui préconisent une approche plus individuelle du prosélytisme devraient être encouragées.

Pour moi la meilleure approche qu'on pourrait mettre en place c'est l'approche de pouvoir tisser un lien d'amitié d'abord avant d'imposer quelque chose à quelqu'un. Si on tisse un lien d'amitié, je pense que c'est plus facile par la suite d'inviter ou de faire part de ce que tu crois quand tu es proche d'une personne. Je pense aussi, la manière dont tu vis ta vie ou selon les préceptes dans lesquels tu crois, ça peut être un témoignage beaucoup plus frappant que d'aller voir quelqu'un et lui dire directement voici ce que tu dois croire sinon tu vas aller en enfer. Donc, je pense que la meilleure approche c'est l'approche de communication puis de la communauté, être proche des gens, d'abord d'être un ami avant de prêcher. C'est comme ça qu'on va pouvoir gagner le plus de personnes puis de pouvoir partager avec le plus de personnes.

Tel est aussi le cas de Sébastien, qui soutient qu'aujourd'hui la profession de foi est une méthode de prosélytisme qu'il priorise. Par « profession de foi », il veut dire que lors de discussions et de conversations plus informelles menées avec ceux qu'il côtoie au travail, ou qu'il rencontre au cours

de ses voyages, il apprend à les connaître et leur parle de ses croyances et de sa foi chrétienne. Cette approche plus personnalisée selon lui, va au-delà du simple fait de vouloir convertir ou tout du moins de parler de Dieu, et constitue une véritable démarche d'ouverture à l'autre qui généralement est bien mieux reçue puisque l'autre, n'a pas l'impression de se faire « prêcher ». Karine nous a expliqué aussi que dans son église, certaines stratégies sont utilisées dans le but de subtilement « attirer » les gens.

Dans notre église pendant certaines années, on faisait des « brunchs d'évangélisation ». On invitait les gens, on leur payait le brunch. Ça se faisait dans un restaurant surtout à la période de Pâques.

D'après Samantha, une simple promenade dans le parc peut constituer une occasion d'entamer une belle conversation sur la vie en général et ainsi trouver une ouverture pour parler de l'évangile. Par ailleurs, d'autres approches que nous jugeons des plus originales, sont parfois mises en place, surtout auprès des jeunes et ceux qui sont considérés par les répondants comme des Québécois de « souche ». Karine nous a parlé entre autres d'une fête costumée à l'Halloween organisée par son groupe « campus pour christ ». Les gens y étaient invités à partager un repas, l'aspect prosélyte y était tellement subtil que Karine pense que certains invités en étaient dupes. Jacob, pour sa part, nous a relaté la distribution aux stations de métro et dans les quartiers de dépliants prodiguant des conseils de santé, qui leur permettait ainsi d'entamer une conversation qui éventuellement pouvait les amener à faire du prosélytisme.

### 4.3 Et ils porteront des fruits : les résultats du prosélytisme évangélique

Comme nous l'avons susmentionné, de manière générale, les croyants évangéliques sont conscients de l'importance du prosélytisme et considèrent ce dernier comme un devoir chrétien bien que certains d'entre eux se montrent réticents à en faire. Cependant, les participants aux entretiens ne conçoivent pas nécessairement ce dernier comme étant avant tout un moyen d'ajouter de nouveaux membres aux communautés religieuses, afin d'en assurer la pérennité. À ce propos, Sébastien nous a confié que, d'une part, les fruits que pourrait porter son prosélytisme lui importent peu,

Le résultat n'est pas ce qui nous importe quand on fait du prosélytisme, on a un sentiment qu'on a un devoir à faire. Il y a un verset dans la bible qui dit qu'un tel a planté, qu'un tel a arrosé et c'est Dieu qui fait croître<sup>171</sup>. Donc quand on fait du prosélytisme on a un sentiment que l'on doit semer. On n'aura pas nécessairement le temps de voir la semence porter du fruit.

Sébastien estime que sa tâche consiste à semer les graines de la bonne nouvelle afin que nul n'en prétexte l'ignorance. D'autre part, il est bien conscient que dans le domaine de la foi, les résultats ne sont pas toujours visibles. Par ailleurs, il soutient que dès que l'individu reçoit le message de l'évangile, il se produit un résultat. Ce dernier peut être positif dans la mesure où l'individu accepte le message et se convertit, mais il peut aussi être négatif dans l'éventualité où l'individu s'entête dans son choix de ne pas accepter. Dans ce cas, l'individu est responsable et inexcusable devant Dieu. Jacob abonde aussi dans le même sens, il est d'avis que la partie quantifiable et mesurable de la chose, à savoir le nombre de personnes nouvellement converties ou encore celui d'invités.es

---

<sup>171</sup> Il fait référence au passage de 1cor 3 :6

participant à des activités de prosélytisme, n'est pas nécessairement l'élément le plus important du travail du chrétien. De plus, il pense qu'il s'avère des plus difficile et même impossible de quantifier la foi, puisque c'est la relation intime de la personne avec Dieu, l'on ne peut donc pas savoir si quelqu'un en son cœur a accepté Jésus ou non, si cette conversion ne se manifeste pas par une participation régulière au culte ni par d'autres activités de l'église.

Mais au niveau de l'évangile, au niveau du domaine chrétien, on ne peut pas savoir si quelqu'un a accepté Jésus, tu ne peux pas nécessairement le quantifier, ce n'est pas quelque chose de nécessairement quantitatif, c'est la personne, c'est sa relation. Avec les listes et les noms, on peut savoir combien de membres ou d'âmes sont venus, mais on ne peut pas te dire nécessairement combien de personnes restent, dans la vie de tous les jours, tu ne le sais pas.

Karine croit pour sa part que certaines personnes ont effectivement commencé à fréquenter régulièrement sa communauté religieuse après avoir participé à des activités de prosélytisme, cependant, elle estime qu'il est impossible de savoir si ces dernières sont réellement de nouveaux convertis ou bien des personnes ayant déjà acquis certaines croyances religieuses ou une ouverture et des connaissances de la religion. De plus, elle souligne qu'au sein de sa communauté les jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes sont eux aussi visés par un prosélytisme ciblé dans le but de les garder dans la communauté et d'en assurer la pérennité. Ces derniers sont encouragés à un certain âge, à professer leur foi et à accepter Jésus dans leur cœur.

Par ailleurs, dans son église, d'après Karine, la nécessité de faire grossir les rangs de l'église en faisant du prosélytisme n'était pas cachée aux membres de la communauté. Elle relate qu'au départ, son église était une toute petite congrégation née d'un projet d'implantation d'églises. Il était donc nécessaire et important pour les leaders de sa communauté, d'encourager les membres

à faire du prosélytisme non seulement pour partager la bonne nouvelle de l'évangile, mais surtout pour faire croître la petite congrégation.

Ce n'était pas quelque chose de caché, on voulait faire grandir l'église. Le but c'était que le plus de gens possible viennent à connaître Dieu. C'était présenté comme une opportunité de participer au royaume de Dieu, d'emmener des gens au pied de la croix.

Alice souligne pour sa part que, selon elle, les résultats matériels du prosélytisme sont tout aussi importants pour sa communauté religieuse.

Le prosélytisme permet de créer une communauté. Plus ta communauté est grande, plus tu peux faire beaucoup de trucs. Si ta communauté est petite, tu es limité dans les ressources. Qu'on le veuille ou non, ceux qui maintiennent l'église ce sont les fidèles à travers leur dîme, sans fidèles, tu es limité, tu n'as pas d'argent qui rentre, même si la mission est de parler de Dieu, il faut quand même payer les factures de l'église et faire des activités.

Ainsi, nous comprenons que les résultats du prosélytisme des églises évangéliques ne sont pas toujours concrètement visibles et mesurables et que le devoir chrétien de prêcher l'évangile est considéré comme bien plus important que le nombre de personnes qui s'ajoutent à la communauté. Par ailleurs, le côté financier et matériel du prosélytisme est bien souligné dans certaines communautés.

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé quelques dimensions de la question de la laïcité au Québec en soulignant le fait qu'il y existerait peut-être une dichotomie entre ce qu'elle est en



réalité selon ce qui est statué par la loi 21<sup>172</sup> et ce que les Québécois perçoivent ou, tout du moins, ce qu'ils pensent que la laïcité devrait être. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle cette incompréhension de ce qu'est la laïcité serait, entre autres, à la base de l'hostilité et de la froideur présumées des Québécois envers la religion. Il s'avère important que nous rapportions ici les points de vue des répondants sur la nature de leur expérience du prosélytisme. Ont-ils déjà rencontré cette hostilité ?

Ainsi, nous avons interrogé les participants concernant leur expérience du religieux dans une société laïque. Nous leur avons posé la question suivante : considérez-vous vos expériences de prosélytisme faciles ou difficiles? Pourquoi? À cette question, la plupart d'entre eux ont répondu que, d'une part, ils considèrent que, de manière générale, cette expérience est plutôt facile. À ce propos, Jacob nous a dit que, selon lui, faire du prosélytisme est un choix pouvant engendrer quelques inconvénients, mais qu'il n'y pense pas, il assume ce choix et donc il ne pense pas vraiment aux difficultés. Sébastien, de son côté, a affirmé que ses expériences de porte-à-porte ont été, la plupart du temps, agréables, car les gens rencontrés veulent généralement « jaser » et prennent le temps de discuter même si, en dernier lieu, ils ne souhaitent pas pour autant aller plus loin dans la démarche. Karine considère elle aussi que son expérience était plutôt agréable dans la mesure où les personnes rencontrées l'ont souvent écoutée et celles qui étaient vraiment intéressées l'ont accueillie gentiment en manifestant une certaine ouverture d'esprit. Cependant, elle a avoué avoir éprouvé une certaine difficulté à faire du prosélytisme.

Je trouvais ça difficile, parce que ça ne me venait pas naturellement d'aller parler à des étrangers, ce n'était vraiment pas mon activité préférée. C'est pas pour dire que

---

<sup>172</sup> Gouvernement du Québec. *Loi sur la laïcité de l'État*. Chapitre 1, affirmation de la laïcité de l'État. Consulté le 5 septembre 2021. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-0.3>

je n'avais pas la volonté de partager ma foi, mais j'aurais voulu que cela ne soit pas quelque chose de forcé, j'aurais voulu que cela se fasse de manière naturelle dans des conversations avec des gens.

Toutefois, les répondants, qui, rappelons-le, font tous partie de communautés religieuses à majorité immigrante, afrodescendante, ont souligné que le prosélytisme auprès d'autres immigrants ou d'autres personnes appartenant à une minorité visible, qu'elles soient non-croyantes ou qu'elles appartiennent à d'autres communautés religieuses, s'avère bien plus facile. Selon eux, cela s'expliquerait par le fait que les immigrants entretiennent en général davantage un rapport de proximité positif avec la religion et aussi parce que, selon les dires de Samantha, les rapports sociaux chez les immigrants sont bien plus chaleureux.

D'autre part, les croyants participants ont jugé difficile de faire du prosélytisme à Montréal pour plusieurs raisons que nous avons jugé pertinent d'énumérer séparément.

#### *4.3.1 La peur d'être jugé ou d'être reconnu par des proches ou des connaissances*

En faisant du prosélytisme, le croyant se met en quelque sorte dans une position de vulnérabilité, il fait l'objet de jugements et est susceptible d'être étiqueté. C'est la raison pour laquelle Sébastien nous a dit qu'il ressent souvent une certaine gêne à l'idée de devoir faire du prosélytisme, surtout s'il doit en faire publiquement. Selon lui, l'instant qui précède toute activité qui se fait publiquement, entre autres le *street preaching*, représente pour lui un petit moment d'angoisse quand il sait qu'il doit vraiment se mettre dans cette position de vulnérabilité.

Aux dires de Jacob, dans la société québécoise, il devient de plus en plus difficile d'exprimer des croyances qui sont contraires à celles adoptées par la majorité. Ainsi, dès que vos croyances sont plus marginales par rapport à ce qui peut être considéré comme la norme, vous êtes traité d'arriéré,

jugé comme étant étroit d'esprit et il lui semble que ce soit actuellement le cas des chrétiens au Québec. Il a également soutenu que, selon lui, certaines méthodes traditionnelles de prosélytisme sont dépassées et n'ont pas suivi l'évolution du monde. Par ailleurs, Sébastien nous a confié que les croyants ressentent aussi une sorte de gêne lorsqu'ils rencontrent des personnes de leur milieu professionnel, des collègues de l'université ou de l'école, en faisant du prosélytisme, surtout du prosélytisme en public, car ils appréhendent l'opinion et le regard que ces derniers vont leur porter.

Tu ne sais pas trop qui va passer, tu ne sais pas comment ils vont réagir, tu ne sais pas qui va te filmer, les gens sortent leur portable et ils filment, tu as moins de contrôle, tu es là, tu es nu devant le public avec le message.

#### 4.3.2 *Le sentiment de déranger les autres*

S'il est bien vrai que la loi reconnaît à l'individu le droit de faire du prosélytisme, il n'en demeure pas moins que certaines formes de prosélytisme peuvent s'avérer dérangeantes dans la mesure où elles troublent l'intimité des gens. Sébastien en a parlé comme étant l'une des raisons pour lesquelles certains croyants éprouvent un malaise à l'idée de faire du prosélytisme. D'après lui, les gens ne sont pas nécessairement disposés à écouter quelqu'un parler de Dieu dans le métro ou, tout du moins, être dérangés dans leur routine quotidienne, par quelqu'un qui frappe à leur porte. Sébastien est bien conscient que son prosélytisme dérange les gens, car ces derniers ne veulent pas nécessairement qu'on leur parle de Dieu.

D'une personne à l'autre, je n'ai aucune honte à dire que je suis chrétien, mais je suis gêné de crier dans la rue par contre et faire du *street preaching* parce ce que tu sais que tu vas déranger les gens

Karine, pour sa part, pense elle aussi qu'en général, les croyants ont peur d'aborder des personnes dans la rue, car la société québécoise est très individualiste, les gens n'ont pas vraiment envie de parler à des inconnus dans la rue et, encore moins quand il s'agit de religion, ils veulent que l'on respecte leur espace privé.

Je pense que plusieurs personnes nous ont écoutés (parler de Dieu) par politesse, elles n'étaient pas vraiment intéressées pour recevoir quoi que ce soit de notre part. Vu qu'au Québec, ce sont les Témoins de Jéhovah qui ont vraiment la réputation de faire du « porte-à-porte », du prosélytisme très organisé, les gens nous associent automatiquement à ça, j'en ai déjà vu, des gens, dont la réaction était « oh non! Pas ça là! Pas encore des Témoins! ».

#### *4.3.3 La perception que les Québécois ont du prosélytisme et de la religion*

À la question « Selon vous, comment le prosélytisme est-il perçu au Québec ? », les réponses des participants ont été unanimes, ils sont tous d'accord sur le fait que le prosélytisme serait perçu négativement au Québec. Jacob en a parlé en disant que, dans un premier temps, il pense que les Québécois ne croient plus vraiment en la religion, car l'Église catholique a fait beaucoup de torts au Québec. Par conséquent, on parle de plus en plus de laïcité de l'État, les Québécois rejettent en bloc tout ce qui est en lien avec l'Église ou la religion, car ils ont été blessés. Dans un deuxième temps, il soutient qu'étant donné que le Québec est un état laïc, il est tout à fait normal de voir d'un mauvais œil la religion ou le prosélytisme. De plus, selon lui, l'interdiction de porter des signes religieux ostentatoires dans l'espace public montre combien la population québécoise est, de manière générale, réfractaire et hostile envers tout ce qui serait susceptible d'avoir un lien avec la religion.

Je pense que c'est mal vu (le prosélytisme) par le fait que le Québec soit un État qui est laïc. Étant un état laïc, c'est tout à fait normal de le voir d'un mauvais œil. Disons, si je prends l'exemple des signes religieux, ce ne sont pas forcément des signes qui affectent ou qui touchent quelqu'un, mais ce sont des signes qui dans l'espace public n'ont pas leur place selon les normes qui ont été établies. Juste ça, nous montre que la population de façon générale est réfractaire à tout ce qui pourrait être en lien avec la religion parce qu'on voit que juste dans les objets les gens ont beaucoup de réticence même si l'objet ne parle pas, l'objet n'a pas de pouvoir sur une personne, mais on se dit que si une personne est en position d'autorité puis elle manifeste et porte cet objet religieux, c'est comme si elle pouvait diluer son message d'enseignement ou autre et parler de ses valeurs personnelles (faire du prosélytisme).

Alice, de son côté, pense que selon les groupes ethniques, le prosélytisme ou la religion sont plus ou moins tolérés. Au sein des communautés d'immigrants, les gens peuvent se montrer plus ouverts, tandis qu'en ce qui concerne les Québécois dits « de souche », la perception du prosélytisme et de la religion est très négative. De plus, poursuit-elle, le fait que la société soit laïque joue un rôle important dans la construction de cette perception. Bien que, selon elle, la laïcité ne soit pas nécessairement synonyme d'effacement de la religion, elle croit toutefois qu'au Québec les gens mélangent tout, et pensent que la religion, et donc le prosélytisme, sont des choses qu'il convient de proscrire.

Au Québec, je pense, c'est mal perçu (le prosélytisme), comme ici au Québec on prône la laïcité et la religion a tellement eu des impacts dévastateurs non seulement envers les Québécois, mais aussi d'autres communautés comme les Autochtones, je sais que cela est mal perçu, le Québec est fragmenté par la religion.

Selon Sébastien, un grand sentiment de malaise entoure le fait de parler de la religion au Québec. L'action de prosélytisme fait ressortir maints stéréotypes envers ceux qui ont des croyances religieuses. Ces derniers sont souvent traités d'ignorants, accusés de fermeture d'esprit ou d'intolérance, car le christianisme, tout comme la grande majorité des courants, n'est pas toujours

reconnu pour son ouverture d'esprit. Karine, pour sa part, pense qu'effectivement le prosélytisme religieux est perçu de manière négative au Québec. Toutefois, elle estime que les Québécois font généralement preuve de tolérance en privilégiant le fait de vivre ensemble. Selon elle, les croyants qui font du prosélytisme ne sont pas nécessairement persécutés ni harcelés.

J'ai l'impression qu'il y a une bonne partie de la population qui a une vision négative du prosélytisme religieux, mais ils ne vont pas nécessairement mettre des bâtons dans les roues de ceux qui font ce genre d'activité là sauf si, ça vise des enfants sinon, ils vont juste te fermer la porte au nez ou ne vont pas répondre à ton sondage. Les gens vont être généralement polis, même si ça ne fait pas leur affaire que tu sonnes à leur porte.

Par ailleurs, elle estime qu'étant donné que le Québec a longtemps été imprégné par la religion catholique, comme cela a été mentionné précédemment, les activités de prosélytisme ne font pas nécessairement partie de la culture et des traditions catholiques apparemment plus discrètes. Ainsi, selon elle, les Québécois ayant un héritage catholique se montrent fort réticents à accepter ces nouvelles formes d'expression religieuse.

#### **4.4 Conclusion du chapitre 4**

À la lumière des propos recueillis durant les entrevues, ainsi que de ce que nous dit la littérature, nous pouvons comprendre que le prosélytisme est effectivement au cœur de l'expérience chrétienne en général et de celle des chrétiens du Québec en particulier et que, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer compte tenu du discours entourant la religion au Québec, le prosélytisme ne semble pas être un problème de société. Les activités de prosélytisme sont, en effet, diverses et se font à partir d'une base régulière dans les communautés religieuses. Cependant,

les croyants ne sont pas nécessairement toujours d'accord au sujet des meilleurs moyens à privilégier parmi les activités qui se font publiquement : porte-à-porte, *street preaching*, distribution de prospectus dans les stations de métro et dans les quartiers, celles dont le prosélytisme est de nature plus discrète et subtile, d'autant plus que les résultats de ces efforts déployés ne sont pas toujours quantifiables et mesurables. Toutefois, les chrétiens rencontrés dressent le tableau d'une société québécoise se caractérisant par des rapports plutôt froids qui se traduisent par une certaine indifférence envers la religion, mais aussi, par une grande ouverture aux autres, une certaine tolérance envers la diversité qui permet aux chrétiens de vivre, d'exprimer leurs croyances religieuses en toute liberté.

## **5 CONCLUSION GÉNÉRALE DU MÉMOIRE**

Ce projet de mémoire a été l'occasion d'analyser l'expérience de croyants protestants du Québec. Il a permis de mettre en lumière, d'une certaine manière, la relation que le Québec entretient avec sa diversité religieuse. En introduction, nous avons établi la problématique, élaboré le cadre de notre analyse en éclairant certains concepts clés, dont le prosélytisme, la laïcité, la sécularisation et la liberté religieuse. Dans le premier et le deuxième chapitre du mémoire, nous avons traité les enjeux qui sont liés au fait et au droit de faire du prosélytisme dans certaines sociétés occidentales laïques. Dans le troisième chapitre, nous avons dressé un portrait des communautés protestantes évangéliques du Québec, parlé du prosélytisme en le replaçant dans le contexte de la laïcité québécoise. Et pour finir, dans le quatrième chapitre, nous avons analysé le prosélytisme au Québec tel qu'il est vécu par quelques protestants évangéliques de Montréal, en procédant à l'analyse des propos de nos répondants. Malgré le nombre restreint d'interrogés, nous avons malgré tout dégagé d'intéressantes données recueillies durant les entrevues conduites auprès des personnes qui ont gentiment et généreusement partagé leur expérience. À ce stade du mémoire, il m'importe de revenir brièvement sur quelques-unes de mes interrogations de départ à savoir : comment les croyants parviennent-ils à faire du prosélytisme au Québec? Comment le prosélytisme est-il perçu au Québec, qui est une société laïque et sécularisée? Comment les croyants perçoivent-ils le fait de réaliser du prosélytisme au Québec? Nous avons pu ainsi dégager quelques pistes de réflexion pouvant inspirer des recherches ultérieures plus approfondies.

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait penser en considérant le contexte d'une religiosité plutôt discrète au Québec, les communautés protestantes évangéliques sont fort actives. Ces



différentes entrevues nous ont montré que certains croyants sont particulièrement motivés pour partager leur foi et le font régulièrement à travers différentes activités organisées par leur communauté religieuse respective ou de leur propre initiative. Ces dernières, qui visent avant tout à faire connaître le message chrétien aux autres, sont de nature variée. J'ai placé ces activités dans des catégories distinctes que j'ai nommées selon leur durée, leur nature et leur fréquence. Cette catégorisation des activités prosélytes constitue une humble innovation et, comme je l'espère, une petite contribution à la recherche scientifique portant sur le prosélytisme au Québec. Ainsi, les activités de type événementiel sont généralement de grande envergure et ne sont pas nécessairement récurrentes. Celles régulières sont bien entendu plus récurrentes, elles s'instaurent souvent dans une routine, dans la pratique religieuse des croyants. Celles appartenant à du prosélytisme subtil sont quant à elles présentées de manière à masquer, d'une certaine façon, leur nature prosélyte, afin « d'attirer » certaines personnes plus réticentes ou désintéressées vers le message chrétien.

Le prosélytisme est donc une manifestation de croyances religieuses bien présente dans la société et n'est interdit par aucune loi particulière. Cependant, certains règlements entourant la diffusion, la sollicitation dans les lieux publics en garantissent un certain encadrement<sup>173</sup>. Par ailleurs, il me paraît important de souligner qu'au Québec, l'usage du mot « prosélytisme » tel qu'il est défini dans l'introduction de mon analyse, revêt une certaine ambivalence. Il me semble, en effet, que l'acte de faire du prosélytisme est compris par les croyants comme étant de l'évangélisation, de l'apostolat tandis que, pour ceux qui sont non-croyants ou qui ne veulent pas être dérangés dans

---

<sup>173</sup>Société de transport de Montréal. *Règlement R-036. Sous-section II: Sollicitation ou activités commerciales*, alinéa 19. Consulté le 13 février 2023. <https://www.stm.info/fr/a-propos/gouvernance-d-entreprise/les-reglements-et-politiques/reglement-r-036>

leur intimité, il peut être appréhendé comme étant de la coercition, une sorte de pression portant atteinte à la liberté d'autrui. Comme cela a été mentionné précédemment, cette ambivalence demeure l'une des raisons pour lesquelles il est difficile d'encadrer légalement le prosélytisme, car les limites de ce dernier ne sont pas toujours simples à saisir. Toutefois, bien que les croyants évangéliques du Québec jouissent pleinement de leur liberté religieuse en faisant du prosélytisme, ces derniers, à tort ou à raison, croient que la société québécoise porte sur leur prosélytisme un regard désapprobateur.

Malgré tout, contrairement à ce que je pensais, l'expérience du prosélytisme des chrétiens évangéliques au Québec s'avère plutôt agréable. En effet, les croyants rencontrés en entrevue en ont parlé en mentionnant la gentillesse et la politesse dont font preuve certaines personnes qu'ils sont parfois amenés à rencontrer. Ainsi, sans vouloir généraliser les propos de ces derniers, et en tenant compte du fait que l'expérience de quelques chrétiens évangéliques à Montréal, qui est une ville multiethnique, peut être bien différente de celle du reste du Québec, il me paraît logique de penser que les Québécois, contrairement à l'image et au message parfois véhiculé dans les médias, ne sont pas nécessairement hostiles à la religion, mais ces derniers font preuve de prudence et de retenue en considérant, entre autres, l'aspect négatif de l'héritage de l'Église catholique au Québec. En d'autres termes, je pense que les Québécois ont des points de vue souvent nuancés au sujet de la religion, mais ne sont pas nécessairement à l'aise d'en discuter de manière très ouverte.

Par ailleurs, la notion de laïcité semble elle aussi être empreinte d'une certaine ambivalence au Québec ou, tout du moins, elle paraît être mal comprise, et ce, même chez les croyants évangéliques. Parmi les croyants que nous avons rencontrés en entrevue, certains estiment que l'adoption de loi sur la laïcité québécoise serait en fait un signe indiquant que la société veut faire à tout prix disparaître toute trace de religion dans la sphère publique, ce qui a pour répercussion le

confinement de l'expression des croyances religieuses au Québec à une sphère intime et privée très discrète. De plus, d'autres croyants soulignent aussi que le discours de certains Québécois montre parfois qu'il existe une mésinterprétation de ce qu'est en réalité la laïcité, cette dernière étant alors comprise comme une sorte de loi interdisant la religion et la rendant d'une certaine manière illégale. Or, la laïcité vise plutôt à assurer le respect de la liberté de conscience et de religion de toutes un chacun, même si elle restreint parfois certaines expressions.

Il en résulte que dans ce climat marqué par plusieurs attitudes, soit une apparente indifférence envers le religieux, une discrétion ou encore parfois une hostilité se manifestant notamment dans les médias, les chrétiens évangéliques, en particulier ceux issus des communautés immigrantes nourrissant une certaine crainte du regard de la société parce que leurs croyances et leur manière de les exprimer diffèrent des religions dites majoritaires, ou vont parfois à l'encontre des codes que la société a établis comme étant acceptables et normaux, sont souvent amenés à se tourner vers un prosélytisme de proximité. Rappelons que cette forme de prosélytisme a bien contribué au progrès et à l'expansion de l'Église évangélique au moment du « réveil ». En effet, comme relaté durant les entrevues, les chrétiens évangéliques du Québec, en particulier ceux de Montréal, font du prosélytisme auprès de leurs amis, des membres de leur famille, de leurs collègues au travail ou à l'école, ainsi qu'auprès d'autres communautés immigrantes qui sont généralement bien plus réceptives aux invitations et au message de l'évangile. Les croyants affirment que cette méthode d'évangélisation constitue en effet le moyen le plus efficace pour toucher les non-convertis quand on considère le contexte du Québec séculier. Toutefois, d'autres méthodes, dont les activités de prosélytisme publiques comme le porte-à-porte, la prédication à vive voix dans les lieux publics, etc., sont encore utilisées bien qu'elles ne fassent pas toujours l'unanimité au sein des communautés religieuses.

Au-delà des enjeux liés au contexte québécois que nous venons de souligner, il nous semble aussi qu'aujourd'hui, l'Église évangélique au Québec fait face à un conflit intergénérationnel en ce qui a trait aux méthodes utilisées pour faire du prosélytisme. Si pour certains les formes et modèles traditionnels de prosélytisme s'avèrent encore pertinents pour d'autres, surtout la nouvelle génération de croyants évangéliques, ces méthodes sont en revanche jugées désuètes et inadaptées dans le contexte actuel, et ce surtout dans le contexte québécois où Dieu semble disparaître. Ainsi, d'autres façons de faire sont utilisées par certaines églises dites « hipster », des grands rassemblements aux couleurs et saveurs des « megachurchs » américaines en passant par les rencontres autour d'une bière pour parler de Dieu, les chrétiens évangéliques se montrent des plus créatifs et trouvent les moyens les plus ingénieux pour partager le message de l'évangile et toucher la jeune génération. Cependant, il est constaté qu'au Québec, malgré une grande affirmation de l'appartenance à la religion catholique, certains indices de religiosité dont, la fréquentation des lieux de culte, la participation aux activités religieuses et l'importance accordée aux valeurs religieuses sont en grande diminution <sup>174</sup>. De ce fait, je m'interroge quant au destin de la religion au Québec et en particulier à celle de l'Église évangélique, je me demande si cette dernière ne tente pas de provoquer un autre « réveil ».

---

<sup>174</sup>Gouvernement du Canada, Statistique Canada. 2021. "La religiosité au Canada et son évolution de 1985 à 2019". Consulté le 20 août 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2021001/article/00010-fra.htm>

## RÉFÉRENCES

- Amiriaux, V., & Gaudreault-Desbiens, J.-F. (2016). Libertés fondamentales et visibilité des signes religieux en France et au Québec : Entre logiques nationales et non nationales du droit? *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 351-378. doi: <https://doi.org/10.7202/1038432ar>
- Baldwin, C. (2014). Aux frontières de la liberté de religion. *Revue Projet*, 342(5), 45-52. doi: <https://doi.org/10.3917/pro.342.0045>
- Barb, A. (2017). Le prosélytisme dans la jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis. *Société, droit et religion*, Numéro 7(1), 71-82.
- Baubérot, J. (2013). Sécularisation, laïcité, laïcisation. *Empan*, 90(2), 31-38. doi: <https://doi.org/10.3917/empa.090.0031>
- Boisvert, D. (2015). Québec, tu négliges un trésor ! : Foi, religion et spiritualité dans le Québec d'aujourd'hui. *Novalis; WorldCat.org*.
- Bombardier, D. (2017). Accommodements raisonnables et déraisonnables. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/04/01/accommodements-raisonnables-et-deraisonables>
- Bouchard, G. Charles, T. (2008). Fonder l'avenir. Le temps de la réconciliation. (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences Culturelle Collections de BAnQ). <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66284>

Bourgeois, I. (2021). Recherche sociale, 7<sup>e</sup> édition : De la problématique à la collecte des données. Québec: Presses de l'Université du Québec. Disponible à l'adresse:

<https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=nlebk&AN=3422195&lang=fr&site=ehost-live>

Centre justice et foi. (2022). Les dimensions islamophobes et discriminatoires de la loi 21 mises en lumière par une étude. *Centre justice et foi*. <https://cjf.qc.ca/centre-justice-et-foi/cjf-prises-de-positions/dimensions-islamophobes-discriminatoires-loi-21-prise-de-positiojn-cjf-22-aout-2022/>.

Charte des droits et libertés de la personne. L.Q.C-12. Chapitre 1, libertés et droits fondamentaux. Article 3. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2008). La Charte et la prise en compte de la religion dans l'espace public. Document de réflexion. <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/publications/la-charte-et-la-prise-en-compt>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (s. d.). Projet de loi 21 sur la laïcité de l'État : Trousse d'information pour les médias. <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/nos-positions/salle-des-medias/projet-de-loi-21-sur-la-laicite-de-letat-trousse-dinformation-pour-les-medias>

Conférence des évêques du Canada. (2014). Une Église en dialogue – L'engagement œcuménique catholique. *Canadian Conference of Catholic Bishops*. <https://www.cecc.ca/document/une-eglise-en-dialogue-lengagement-oecumenique-catholique/>

Congar, Y. (s. d.). Apôtres & Apostolat. *Encyclopædia Universalis*. <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/apotres-et-apostolat/>

Corten, A. (2014). Pentecôtisme, baptisme et système politique en Haïti. *Histoire, monde et cultures religieuses*, 29(1), 119-132. doi: <https://doi.org/10.3917/hmc.029.0119>

Courtois, C.-P. (2010). La nation québécoise et la crise des accommodements raisonnables : Bilan et perspectives. *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, 42, 283-306. doi: <https://doi.org/10.7202/1002183ar>

Dalpé, S., & Koussens, D. (2016). Les discours sur la laïcité pendant le débat sur la « Charte des valeurs de la laïcité ». *Recherches sociographiques*, 57(2-3), 455-474. doi: <https://doi.org/10.7202/1038435ar>

Desautels, É. (2016). Peter L. Berger et la sécularisation : Le cas québécois mis à l'épreuve? *Centre for Interdisciplinary Studies in Society and Culture, Université Concordia, Montréal*, 45(1), 63-76. doi: <https://doi.org/10.1177/0008429815622752>

Deschâtelets, L. (2017). Cold calling des Témoins de Jéhovah. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2017/03/05/cold-calling-des-temoins-de-jehovah>.

Desjardins, H. (2019). L'adaptation religieuse au contexte socioculturel : Une église évangélique montréalaise [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/21903>

Donegani, J.-M. (2008). La sécularisation et ses paradoxes. *Revue Projet*, n° 306(5), 39-46. doi: <https://doi.org/10.3917/pro.306.0039>

Éducaloi. (s. d.). Le porte-à-porte : Vos droits. *Éducaloi*. Consulté le 13 février 2023, à l'adresse <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-porte-a-porte-vos-droits/>

Fath, S. (2016). Protestants francophones au Québec : Le Réveil de la force. *Regards protestants*.  
<https://regardsprotestants.com/actualites/francophonie/protestants-francophones-au-quebec-le-reveil-de-la-force/>

Faucher, O. (2023). La loi 21 enseignée comme un exemple d'islamophobie en Ontario. *TVA Nouvelles*.  
<https://www.tvanouvelles.ca/2021/11/24/la-loi-21-enseigne-comme-un-exemple-dislamophobie-en-ontario-1>

Fortier, V. (2008). Le prosélytisme au regard du droit : Une liberté sous contrôle. *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, 3, Article 3. doi: <https://doi.org/10.4000/cerri.144>.

Fortier, V. (2014). La conversion au prisme du droit. *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires*, Numéro spécial, Article Numéro spécial. doi: <https://doi.org/10.4000/cerri.1368>

Fossion, A. (2004). L'évangélisation comme surprise. *Lumen Vitae*, 59(1), 35-46. doi: <https://doi.org/10.2143/LV.59.1.3011288>

Gagnon, J. E., & Germain, A. (2002). Espace urbain et religion : Esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal. *Département de géographie de l'Université Laval*, 22.

Gerbet, T. (2019). Accommodements religieux : Des employeurs dépassés par certaines demandes. *Radio-Canada.ca*.  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1169777/accommodement-religieux-raisonnable-emploi-entreprise-commission-religions-rapport-commission-droits-discrimination-conge>



Giasson, T., Brin, C., & Sauvageau, M-M. (2010). Le Bon, la Brute et le Raciste. Analyse de la couverture médiatique de l'opinion publique pendant la «crise» des accommodements raisonnables au Québec. *Canadian Journal of Political Science/Revue Canadienne de Science Politique*, 43(2), 379-406. doi: <https://doi.org/10.1017/S0008423910000090>

Girard, M. (2008). Résumé de résultats de sondages portant sur la réception des Québécois relativement aux accommodements raisonnables, à l'immigration, aux communautés culturelles et à l'identité canadienne-française. *Collection de BanQ. Université McGill*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66314?docpos=9>

Gouvernement du Canada. La liberté de religion. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2a.html>

Gouvernement du Canada, M. de la J. (2017). Projets de loi proposés —Alinéa 2a) – Liberté de religion. <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2a.html>

Gouvernement du Canada, S. C. (2021). La religiosité au Canada et son évolution de 1985 à 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2021001/article/00010-fra.htm>

Gouvernement du Canada, S. C. (2022). Le Quotidien — Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221026/dq221026b-fra.htm>

Greiner, P. (2008). Genèse de la laïcité et prohibition du prosélytisme. *Transversalités*, 108(4), 21-37. doi: <https://doi.org/10.3917/trans.108.0021>

Hayat, P. (2006). Laïcité et sécularisation. *Les Temps Modernes*, 635-636(1-2), 317-329. doi: <https://doi.org/10.3917/lm.635.0317>

Janjar, M.-S. (2013). Prosélytisme et / ou da'wa. Réflexions sur le cas de l'islam. *Histoire, monde et cultures religieuses*, 28(4), 141-152. doi: <https://doi.org/10.3917/hmc.028.0141>

Jobin, M. (2013). Le Québec veut interdire les signes religieux « facilement visibles » – RCI | Français. *RIC, Radio-Canada international*. <https://www.rcinet.ca/fr/2013/09/10/le-gouvernement-du-quebec-veut-interdire-les-signes-religieux-facilement-visibles/>

Jusseume, A., & Scholl, S. (2021). Les transmissions religieuses face à la sécularisation. *Histoire de l'éducation*, 155(1), 9-23. doi: <https://doi.org/10.4000/histoire-education.6106>

Kaouès, Fatiha, & Laakili, M. (2016). *Prosélytismes: Les nouvelles avant-gardes religieuses*. Paris: CNRS Éditions. Consulté le 5 septembre 2021, à l'adresse <http://books.openedition.org/editions-cnrs/28048>

Koussens, D. (2011). La religion « saisie » par le droit. Comment l'État laïque définit-il la religion au Québec et en France ? *Recherches sociographiques*, 52(3), 811-832. doi: <https://doi.org/10.7202/1007659ar>

Koussens, D., & Dejean, F. (2013). Stratégies des communautés évangéliques face aux contraintes des réglementations des lieux de cultes en France et au Québec. *Studies in Religion/Sciences Religieuses*, 42(1), 59-82. doi: <https://doi.org/10.1177/0008429812469900>

La Voie Internationale. (s. d.). *La Voie Internationale. The Way International*. <https://www.theway.org/about-us/the-way-international/>

Lajoie, G. (2013). Un « accommodement déraisonnable ». *Le Journal de Montréal*. [Journal de Montréal](#)

Lajoie, G. (2019). Pas de cas documenté de prosélytisme, selon la CSQ. *Le Journal de Québec*.  
<https://www.journaldequebec.com/2019/05/08/pas-de-cas-documente-de-proselytisme-selon-la-csq>

Lanctôt, J. (2020). La laïcité en jeu. *Le Journal de Montréal*.  
<https://www.journaldemontreal.com/2020/11/14/la-laicite-en-jeu>

Larousse, É. (s. d.). Définitions : Sécularisation - Dictionnaire de français Larousse.  
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/s%C3%A9cularisation/71781>

Legault, G. (2011). La laïcité en France et au Québec Les trajets historiques vers les commissions Stasi et Bouchard-Taylor. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal.  
[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5156/Legault\\_Guillaume\\_2011\\_m%C3%A9moire.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5156/Legault_Guillaume_2011_m%C3%A9moire.pdf?sequence=4&isAllowed=y)

Léger, J.-M. (2011). Pas de musique à l'école. *Le Journal de Québec*.  
<https://www.journaldemontreal.com/2011/12/18/pas-de-musique-a-lecole>

Léger, J.-M. (2011). Pas de musique à l'école. Un autre cas « d'accommodement raisonnable » sème la controverse. *Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2011/12/18/pas-de-musique-a-lecole>

Le Tourneau, Dominique. (2002). *Le peuple de Dieu*. Dans : Dominique Le Tourneau (éd.), *Le droit canonique*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », p. 60-63.  
<https://www.cairn.info/le-droit-canonique--9782130529316-page-31.htm>

Major, B. (2012). Religious proselytism in global perspective: A critical examination of international and regional human rights law. *McGill University*.

<https://escholarship.mcgill.ca/concern/theses/n870zv29w>

Mancilla, A. (2011). Religion dans l'espace public et régulation politique : Le parcours de la notion de laïcité dans le discours étatique québécois. *Recherches sociographiques*, 52(3), 789-810. doi:

<https://doi.org/10.7202/1007658ar>

Matthieu, M-G. (2020). Les Témoins de Jéhovah s'adaptent eux aussi à la pandémie. *Le Nouvelliste*. <https://www.lenouvelliste.ca/2020/10/09/les-temoins-de-jehovah-sadaptent-eux-aussi-a-la-pandemie-7acbd0bd59311cbf58edb886c1e44539>

<https://www.lenouvelliste.ca/2020/10/09/les-temoins-de-jehovah-sadaptent-eux-aussi-a-la-pandemie-7acbd0bd59311cbf58edb886c1e44539>

Mayer, J-F. "Des missions au prosélytisme, entre propagation des religions et choc des civilisations", dans Mélanges en l'honneur de Richard Friedli pour ses 75 ans. Petra Bleisch et al. Université de Fribourg, 2013. <https://www.proselytism.info/fr/2017/05/13/etude-des-missions-au-proselytisme-entre-propagation-des-religions-et-choc-des-civilisations/>

<https://www.proselytism.info/fr/2017/05/13/etude-des-missions-au-proselytisme-entre-propagation-des-religions-et-choc-des-civilisations/>

Meintel, D. (2022). La pluralité religieuse au Québec. Les Presses de l'université de Montréal. Pluralismes.

Meintel, D., & Gélinas, C. (2012). Introduction. Nouveaux regards sur la religion et l'intégration. *Diversité urbaine*, 12(2), 5-11. doi: <https://doi.org/10.7202/1022847ar>

Meunier, É.-M., & Wilkins-Laflamme, S. (2011). Sécularisation, catholicisme et transformation du régime de religiosité au Québec. Étude comparative avec le catholicisme au Canada (1968-2007). *Recherches sociographiques*, 52(3), 683-729. doi : <https://doi.org/10.7202/1007655ar>

Milot, M. (2009). Laïcité au Canada: Liberté de conscience et exigence d'égalité. *Archives de sciences sociales des religions*, 146, 61-80: <https://doi.org/10.4000/assr.21233>

Milot, M. (2011). La laïcité. *Novalis*.

Mirza, N. A. (2020). Non, la laïcité du Québec ne devrait pas empêcher une enseignante de porter le voile. *Le Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2020/11/12/non-la-laicite-du-quebec-ne-devrait-pas-empêcher-une-enseignante-de-porter-le-voile>

Moisan, M. (2019). À chaque pasteur son église. *Le Soleil*. <https://www.lesoleil.com/2019/10/15/a-chaque-pasteur-son-eglise-713eb9eb2f74bdec337ed4d66ece16c3>

Monnier, O. (2019). La loi sur la laïcité divise la province du Québec. *Mediapart*. <https://www.mediapart.fr/journal/international/220619/la-loi-sur-la-laicite-divise-la-province-du-quebec>

Nadeem, Reem. (2023). Methodology | Pew Research Center's Religion & Public Life Project. *Pew Research Center*. <https://www.pewresearch.org/religion/2022/11/29/restrictions-2022-methodology/>

Pichon-Leng, E.(2019). Quelles sont les formes de prosélytisme interdites en Europe? *Observatoire Pharos*. <https://www.observatoirepharos.com/pays/france/quelles-sont-les-formes-de-proselytisme-interdites-en-europe-fr/>

Pilon-Larose, H. (2022). QS permettrait les signes religieux « pour tout le monde ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-07-04/qs-permettrait-les-signes-religieux-pour-tout-le-monde.php>

Pirro, R. (2021). Loi 21 : Des villes canadiennes montent au front contre Québec. *TVA Nouvelles*.  
<https://www.tvanouvelles.ca/2021/12/16/loi-21-des-villes-canadiennes-montent-au-front-contre-quebec>

Plana, S. (2006). Le prosélytisme religieux à l'épreuve du droit privé. *Harmattan*.

Pons, C. (2019). Le défi prosélyte aujourd'hui : La percée de l'islam dans un contexte de concurrences chrétiennes au Cap-Vert. In F. Kaouès & M. Laakili (Éds.), *Prosélytismes : Les nouvelles avant-gardes religieuses* (p. 163-187). *CNRS Éditions*.  
<http://books.openedition.org/editionscnrs/28123>

Potvin, M. Milot, M. (2010). Les différences culturelles et religieuses et de leur visibilité. Dans *Immigration et diversité : Au carrefour des cultures et au cœur du développement économique*, Nos diverses cités. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2010/cic/Ci2-1-7-2010-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2010/cic/Ci2-1-7-2010-fra.pdf)

Potvin, M. (2008). Les médias écrits et les accommodements raisonnables - L'invention d'un débat. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles. *Collections de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66323>

Potvin, M. Tremblay, M. (2008). Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) du Québec sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007. <file:///C:/Users/marab/Downloads/rapport-8-potvin-maryse.pdf>

Proulx, J.-P. (2018). Le plus «hipster» des mouvements évangéliques du Québec. *Le Devoir*.  
<https://www.ledevoir.com/societe/541073/le-plus-hipster-des-mouvements-evangeliques-du-quebec>.

Radio-Canada. (2003). Les Témoins de Jéhovah libres de faire du porte-à-porte. Radio-Canada.ca.  
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/117007/jehovah-jugement>

Remon, D. (1998). L'identité des protestants francophones au Québec : 1834-1997 (*Acfas. Les cahiers scientifiques* 94, Éd.; Collections de BANQ).  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2828074?docpos=20>

Robert, M. Cantin, S. (2010). Modernité et religion au Québec : Où en sommes-nous ? | *Canada Commons*.  
<https://canadacommons.ca/artifacts/1882709/modernite-et-religion-au-quebec/2632122/view/>

Rondeau, D. (2018). Le Québec entre sécularisme et post-sécularité », *Cahiers d'Études Germaniques*, 74, 89-101.  
Roy, P.-É. (2001). Les Québécois et leur héritage religieux. *Mens : revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, 2(1), 17-33. <https://doi.org/10.7202/1024456ar>

Safi, F. (2017). Propos introductifs. *Société, droit et religion*, Numéro 7(1), VII-XVII.  
<https://doi.org/10.3917/sdr.007.vii>

Sarkissian, A. (2015, mars). Ranking Rights: Does Protecting the Right to Proselytize Violate Religious Freedom?  
<https://berkleycenter.georgetown.edu/essays/ranking-rights-does-protecting-the-right-to-proselytize-violate-religious-freedom>

Smith, J. (2014). Être évangélique au Québec. *Faith Today*.  
<https://www.faithtoday.ca/Magazines/2014-Mar-Apr/Etre-Evangelique-Au-Quebec>.

Société de transport de Montréal. Règlement R-036, Pub. L. No. 19, Sous-section II: Sollicitation ou activités commerciales.  
<https://www.stm.info/fr/a-propos/gouvernance-d-entreprise/les-reglements-et-politiques/reglement-r-036>

Souvignet, X. (2017). Prosélytisme et Cour européenne des droits de l'Homme, prosélytisme de la Cour européenne des droits de l'Homme? *Société, droit et religion*, 7(1), 53-70.

Terrel-Salmon, F. (2008). Ouverture. *Revue Projet*, n° 306(5), 38-38.  
<https://doi.org/10.3917/pro.306.0038>

Théberge, M. (2019). Sécularisation et religiosité dans la société québécoise. *Université Laval*, 103. <http://hdl.handle.net/20.500.11794/35464>

Therrien, S. (2007). Laïcité et diversité religieuse — L'approche québécoise avis présenté à la ministre des relations avec les citoyens et de l'immigration / Conseil des relations interculturelles; [recherche et rédaction...] (Conseil des relations interculturelles, Éd.; Collections de BAnQ).  
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/46793?docpos=27>

TVA Nouvelles. (2022). Loi 21 et loi 96 : « On se dirige vers un Meech deux ». *TVA Nouvelles*.  
<https://www.tvanouvelles.ca/2022/05/25/loi-21-et-loi-96--on-se-dirige-vers-un-meech-deux>

Universalis, E. (s. d.). RELIGION - Sociologie religieuse. *Encyclopædia Universalis*.  
<https://www.universalis.fr/encyclopedie/religion-sociologie-religieuse/>.

Vieira, S. (2021). Les Québécois sont les moins pratiquants au Canada. *Le Devoir*.  
<https://www.ledevoir.com/societe/644538/religion-les-quebecois-sont-les-moins-pratiquants-au-canada>,

Vijonet D, et Regulus, S. (2017). Deux siècles de protestantisme en Haïti (1816-2016). *Éditions Science et Bien Commun, Québec*. [https://www.editionscienceetbiencommun.org/wp-content/uploads/2017/10/Deux-sie%CC%80cles-de-protestantisme-en-Hai%CC%88ti-1816-2016-1511919290.\\_print.pdf](https://www.editionscienceetbiencommun.org/wp-content/uploads/2017/10/Deux-sie%CC%80cles-de-protestantisme-en-Hai%CC%88ti-1816-2016-1511919290._print.pdf)



Ville de Dollard-des-Ormeaux. (2022). Sollicitation porte-à-porte. *Ville de Dollard-des-Ormeaux*.  
<https://ville.ddo.qc.ca/communaute/sollicitation-porte-a-porte/>

Ville de Québec. Portail des règlements municipaux de la Ville de Québec — Règlement sur les colporteurs. *Règlements municipaux de la Ville de Québec; Ville de Québec - Communications électroniques*. <https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/cr/R.V.Q.42>

Willaime, J.-P. (2006). La sécularisation : Une exception européenne ? Retour sur un concept et sa discussion en sociologie des religions. *Revue française de sociologie*, 47(4), 755-783. doi:  
<https://doi.org/10.3917/rfs.474.0755>

Wormald, B. (2015). Latest Trends in Religious Restrictions and Hostilities. *Pew Research Center's Religion & Public Life Project*.  
<https://www.pewresearch.org/religion/2015/02/26/religious-hostilities/>

Zorn, J.-F. (2013). Mission et colonisation : L'étonnant parallélisme des « cas » protestant et catholique aux XIXe-XXe siècles. *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 100(380), 17-34. doi:  
<https://doi.org/10.3406/outre.2013.5051>

## **ANNEXES**

## **Annexe A**

### **Cadre d'entretien**

#### Première partie non directive

- Comment le prosélytisme est-il compris dans votre communauté religieuse?
- Quelles sont les exigences de votre communauté en matière de prosélytisme?
- Comment avez-vous appris à faire du prosélytisme?
- En quoi selon vous est-il important de faire du prosélytisme?
- Dans votre communauté religieuse, est-ce qu'il existe des outils encadrant le prosélytisme : livres, brochures, cours, formation, etc.?

#### Deuxième partie semi-directive

- Pouvez-vous me parler de votre expérience du prosélytisme ?
- Dans quels contextes précis vos expériences de prosélytisme ont-elles eu lieu ? (Lieu, moment, personnes touchées).
- Que vous paraissent être les résultats de ce prosélytisme ?
- Considérez-vous votre expérience de prosélytisme facile ou difficile ? Oui ou non? Pourquoi ?
- Comment le prosélytisme était-il perçu par les gens dans vos expériences ?
- Selon vous, comment est perçu le prosélytisme au Québec?

## **Annexe B**

### **Profil des participants aux entrevues**

- Alice, elle est une jeune chrétienne, membre d'une église évangélique à Montréal. Elle a répondu positivement à la demande de participation faite sur Facebook.
- Jacob est un jeune professionnel dans la trentaine. Il est adventiste du 7<sup>e</sup> jour. Il s'est porté volontaire pour répondre à nos questions lorsque certains de nos amis communs l'ont informé que nous réalisons un mémoire.
- Sébastien, jeune professionnel, adventiste du 7<sup>e</sup> jour, a reçu la demande de participation par le biais d'un ami de son église et s'est gentiment proposé pour l'entrevue.
- Karine est un ancien membre d'une église baptiste à Montréal, elle a répondu positivement à l'appel à participation lancé sur Facebook.
- Samantha est nouvellement arrivée au Québec et est membre de la communauté « La voie internationale ». Elle s'est montrée très enthousiaste à l'idée de partager son expérience du prosélytisme au Québec et a donc répondu positivement à notre annonce sur Facebook.